ÉCOLE DU LOUVRE

Eva Petit-Conil

La maison Robin (1824-1934)

Etude d'un fonds de dessins de bijoux conservé au musée des Arts décoratifs

<u>Annexes</u>

Mémoire de recherche
(2^{de} année de 2^e cycle)
en muséologie
présenté sous la direction
de M^{me} Cécilia HURLEY-GRIENER et de M^{me} Valérie NEGRE

Membre du jury : M^{me} Bénédicte GADY

Octobre 2020

Le contenu de ce mémoire est publié sous la licence *Creative Commons* CC BY NC ND



ÉCOLE DU LOUVRE

Eva Petit-Conil

La maison Robin (1824-1934)

Etude d'un fonds de dessins de bijoux conservé au musée des Arts décoratifs

Annexes

Mémoire de recherche
(2^{de} année de 2^e cycle)
en muséologie
présenté sous la direction
de M^{me} Cécilia HURLEY-GRIENER et de M^{me} Valérie NEGRE

Membre du jury : M^{me} Bénédicte GADY

Octobre 2020

Le contenu de ce mémoire est publié sous la licence *Creative Commons* CC BY NC ND



Sommaire

Sommaire	1
Annexe 1 : Lexique	10
Annexe 2 : Schémas présentant les différentes tailles de diamants	12
Annexe 3 : Schéma des différentes parties d'un diamant taillé	13
Annexe 4 : Exemple de nœud à la Sévigné	13
Annexe 5 : Exemple de camée à l'antique	14
Annexe 6 : Exemple de bijou acrostiche	14
Annexe 7 : Exemple de bijou en cheveux	15
Annexe 8 : Intérieur d'un atelier au XVIII ^e siècle	15
Annexe 9 : Etabli de bijoutier	16
Annexe 10 : Outils de bijoutier actuels	17
Annexe 11 : Laminage d'une plaque sur un laminoir à main	18
Annexe 12 : Banc à étirer	18
Annexe 13 : Exemple de bijou réalisé avec la technique du filigrane	19
Annexe 14 : Exemple de bijou réalisé avec les techniques de la canetille et du grainet	i 19
Annexe 15 : Chronologie des Robin	20
Annexe 16 : Arbre généalogique de la famille Robin	31
Annexe 17 : Poinçons des Robin	33
1. Poinçon de Jean Paul Robin (1824-1870)	33
2. Poinçon de la maison Robin frères70-1878 (1870-1878)	33
3. Poinçon de la maison Robin frères (1878-1880)	34
4. Poinçon de Paul Robin	34
Annexe 18 : Médaillon-cassolette de Jean-Paul Robin et Jean-Valentin Morel	35
Annexe 19 : Grand Collier de la Légion d'Honneur de Napoléon III	36

Annexe 20 : Médaillons « Littérature » et « Musique »	6
Annexe 21 : Cuirasse de Napoléon III	7
Annexe 22 : Dessins de Eugène Julienne pour Jean-Paul Robin	8
1. Parure « Voie lactée »	8
2. Aigrette	9
Annexe 23 : Dessin d'un bracelet en or gravé et émaillé réalisé par Fregossi4	0
Annexe 24 : Dessin d'un bracelet avec serpent, or, émail et pierres par E. Goësin en 184	9
4	1
Annexe 25 : Recette de la mise en couleur de l'or mat donnée par Paul Robin4	2
Annexe 26 : Bijoux composés de turquoises calibrées	3
1. Pendant de cou avec turquoises calibrées et perles	3
2. Bracelet et boucles d'oreilles en turquoises calibrées	4
Annexe 27 : Retranscription de l'inventaire après décès de Stéphanie Bernardine Dérivi	is
4	5
Annexe 28 : Retranscription de l'acte de constitution de la société Robin frères 6	0
Annexe 29 : Dessins de broches tête de lion	2
Annexe 30 : Boutons de manchettes Les quatre saisons de la maison Paul Robin 6	3
Annexe 31 : Retranscription de l'acte de constitution de la société Maison Paul Robi	n
Buguet & Cie6	4
Annexe 32 : Retranscription de l'acte de modification de la société Maison Paul Robi	
Buguet & Cie	3
Annexe 33 : Retranscription de l'acte de dissolution de la société Maison Paul Robi	
Buguet & Cie7	5
Annexe 34 : Retranscription de la lettre de Paul Buguet datée du 29 octobre 1934 7	6
Annexe 35 : Lettre de Paul Buguet datée du 29 octobre 19347	7
Annexe 36 : Dessin d'une breloque avec la médaille de la Légion d'honneur	8
Annexe 37 : Les albums Robin au sein de la réserve Arts graphiques	9
Annexe 38 : Annexe 30 : Etiquette de l'atelier Cauchis	<u></u>

Annexe 39 : Tableau et graphique récapitulant le nombre de planches par dessins	
Annexe 40 : Page de garde de l'Album 2	81
Annexe 41 : Première page de garde de l'Album 1	82
Annexe 42 : Salon du bois 1900	83
Annexe 43 : Exemples d'empoussièrement des planches	84
Annexe 44 : Exemples de planches gondolées	85
Annexe 45 : Empreintes des dessins sur les versos précédents	86
1. Empreintes des papiers	86
2. Empreintes des papiers avec perte de matière	87
3. Empreintes des bijoux	88
4. Empreintes des bijoux avec perte de matière	89
Annexe 46 : Exemple de planches avec des gommettes	91
Annexe 47 : Exemples de problèmes au niveau des typologies	92
Classement dans la mauvaise typologie	92
2. Typologie des bijoux difficile à déterminer	93
Annexe 48 : Exemples de dessins espacés dans plusieurs albums	94
1. Premier exemple	94
2. Deuxième exemple	95
Annexe 49 : Exemple de dessin collé à l'envers	96
Annexe 50 : Dessins collés sur d'autres	97
Annexe 51 : Epingle tête de cheval et fer à cheval	97
Annexe 52 : Anomalies d'inventorisation et de marquage des dessins	98
Annexe 53 : Anomalies dans Micromusée	99
Annexe 54 : Dessins endommagés pour le tampon AD	100
Annexe 55 : Exemples de papiers colorés de noir ou de bleu foncé	101
Annexe 56: Dessin de pendentif (CD 7288.403)	102

Annexe	e 57 : Dessins sur des cartes de visite	102
Annexe	e 58 : Exemples de calques filigranés	103
Annexe	e 59 : Exemples de papier ayant un timbre sec	104
Annexe	e 60 : Utilisation des calques Lacroix Frères par Alphonse Fouquet	105
Annexe	e 61 : Deux ensembles de calques	106
Annexe	e 62 : Exemples de calques dont les bijoux sont assortis mais qui n'ont pas	été
rassemblés	s	107
Annexe	e 63 : Exemples de calques uniques collés sur du papier blanc	108
Annexe	e 64 : Calques rassemblés mais n'ayant aucun lien	108
Annexe	e 65 : Timbres sec de la maison Paul Robin	109
Annexe	e 66 : Dessin comportant les initiales « PR »	110
Annexe	e 67 : Exemples de dessins et de bijoux de Jean-Paul Robin présentés par H	lenri
Vever		111
1.	Dessins de bagues datant de 1850	111
2.	Dessins d'épingles de cravate	112
3.	Bracelets	113
Annexe	e 68 : Ressemblances entre les bijoux et dessins de Paul Robin présentés par H	lenri
Vever et le	e fonds	114
1.	Bracelets en forme de serpent	114
2.	Bijoux divers	115
Annexe	e 69 : Similitudes entre une épingle de cravate présentée par Henri Vever et	une
autre cons	ervée au musée des Arts décoratifs	118
Annexe	e 70 : Ressemblances entre des bijoux de Paul Robin et les dessins du corpus .	118
1.	Bouton de plastron chimère	118
2.	Broche ciselée d'une figure féminine	119
3.	Boucle de ceinture serpent	120
4.	Parure hibou	120
Annexe	e 71 : Médaillons datés d'après la Première Guerre mondiale	121

Annexe 72 : Dessins de style Art Déco	122
Annexe 73 : Tableau et graphique présentant le nombre de dessins présents dans	chaque
bum	122
Annexe 74 : Exemples de planches avec des espaces laissés vides	123
Annexe 75 : Tableau et graphique présentant le nombre de dessins par typolo	gies de
joux	124
Annexe 76 : Châtelaines	125
Annexe 77 : Exemples de bijoux assortis sur le même dessin	126
Annexe 78 : Ensemble de calques présentant plusieurs bijoux	127
Annexe 79 : Exemple de deux dessins du même pendentif	127
Annexe 80 : Pendentif possédant une version esquissée et une autre gouachée	128
Annexe 81: Pendentif avec une version esquissée et une version gouaché	e nous
terrogeant	129
Annexe 82 : Exemple d'une demande de modification de monture	129
Annexe 83 : Exemple d'une demande de création à partir d'une perle	130
Annexe 84 : Exemples de modèles proposés par l'atelier	131
Annexe 85 : Dessins de pendentifs avec leurs significations	131
Annexe 86 : Propositions des pendentifs ornés de différentes pierres précieuses	132
Annexe 87 : Dessins avec des phrases factices	133
Annexe 88 : Dessins de bagues dont l'une d'elles est sélectionnée et modifiée par l	
Annexe 89 : Exemples de propositions de modèles avec la signification du choix d	
Annexe 90 : Exemples de modèles sélectionnés au sein du fonds Fouquet	
Annexe 91 : Dessin annoté des modifications apportées par le client	137
Annexe 92 : Exemples d'une demande de création de médaillons	137
Annexe 93 : Demande de création d'un médaillon ouvrant pour un objet particulie	er 138
Annexe 94 : Exemples de dessins qui pourrait comporter des prix	139

	Annexe 95 : Dessins comportant des prix suivant les matériaux utilisés	. 140
	Annexe 96 : Dessin tamponné d'un numéro	. 141
	Annexe 97 : Dessin avec un numéro au crayon à papier	. 141
	Annexe 98 : Autres dessins comportant	. 142
	Annexe 99 : Dessin de broche annoté des matériaux qui doivent être utilisés	. 143
	Annexe 100 : Dessin de médaillon annoté des différents éléments composant le d	lécor
•		. 143
	Annexe 101 : Dessins précisant le temps d'exécution des bijoux	. 144
	Annexe 102 : Exemple de bagues présentées sous différents angles	. 145
	Annexe 103 : Dessin de bague vue de face et de revers	. 146
	Annexe 104 : Dessin de deux montres à gousset représentées de diverses façons	. 146
	Annexe 105 : Exemple de pendentif à transformation	. 147
	Annexe 106 : Epingle dont le décor doit être changée	. 148
	Annexe 107 : Exemple de dessin possédant des indications sur les techniques à uti	iliser
•		. 148
	Annexe 108 : Exemples de médaillon dont la taille est précisée	. 149
	Annexe 109 : Exemples de dessin possédant des lettres assemblées	. 149
	Annexe 110 : Exemples de bijouterie courante	. 150
	Annexe 111 : Chevalière du marquis de Lesguern (CD 6655.354)	. 152
	Annexe 112 : Dessins de couronnes	. 153
	Annexe 113 : Bracelet avec un médaillon monogrammé (CD 6659.114)	. 154
	Annexe 114 : Deux des broches avec un monogramme couronné (Planche 73)	. 154
	Annexe 115 : Anneaux épiscopaux	. 155
	Annexe 116 : Cachets religieux	. 156
	Annexe 117 : Médaillons « saint Bernard et la Vierge »	. 157
	Annexe 118 : Exemples de bijoux religieux	. 158
	Annexe 119 : Bijoux avec des mots anglais	. 159
	Annexe 120 : Bijoux avec des mots espagnols	160

Annexe	121 : Bracelets de montre aux armes de Léopold II	161
Annexe	122 : Tampon de André Aucoc	162
Annexe	123 : Tampons de la maison Boin-Taburet	162
Annexe	124 : Exemples de timbres secs de la maison Boucheron	164
Annexe	125 : Timbre sec de la maison Cartier	166
Annexe	126 : Tampon de la maison Marzo	167
Annexe	127 : Tampon de la maison Paul Ramelin	167
Annexe	128 : Tampon de la maison Spaulding & Co	168
Annexe	129 : Croquis de peigne dans le registre de stocks de Cartier	168
Annexe	130 : Dessins représentant éventuellement des bijoux de deuil	169
Annexe	131 : Broche de style romantique par Jean-Paul Robin	170
Annexe	132 : Châtelaine attribuée à Jean-Paul Robin	171
Annexe	133 : Exemples de « bagues riches »	172
Annexe	134 : Médaillons ovales du fonds Robin	173
Annexe	135 : Exemples de médaillons ovales présentés par Henri Vever	174
Annexe	136 : Exemples de bijoux historicistes	176
Annexe	137 : Bijou en forme d'églantine développé par Oscar Massin	177
Annexe	138 : Broche en forme de branchage conservée au musée des Arts décoratifs	178
Annexe	139 : Dessins de bijoux en forme de fleurs	179
Annexe	140 : Exemples de bijoux décorés de fleurs	180
Annexe	141 : Bijoux serpents de Jean-Paul Robin	181
1.	Boucles de ceinture	181
2.	Bracelets	181
Annexe	142 : Exemples de bagues en forme de serpent	182
Annexe	143 : Exemples de bracelets en forme de serpent	183
Annexe	144 : Exemples de boucles de ceinture en forme de serpent	184
Annexe	145 : Exemples de broches en forme de serpent	185

	Annexe 146 : Exemples de colliers et pendentifs en forme de serpent	186
	Annexe 147 : Exemples d'épingles en forme de serpent	187
	Annexe 148 : Exemples d'autres typologies représentées en forme de serpent	187
	Annexe 149 : Exemples de bijoux en forme de lézards et de hiboux	188
	Annexe 150 : Exemples de bijoux en forme de créatures ailées	190
	Annexe 151: Rapprochement entre une châtelaine de Robin et une autre d'Alpho	onse
Fo	ouquet	191
	Annexe 152 : Exemples de bijoux sentimentaux	192
	Annexe 153 : Exemples de pendentifs sentimentaux	193
	Annexe 154 : Pendentif gravé de putti et d'une phrase sentimentale	193
	Annexe 155 : Médaillons de couple ou d'amitié	194
	Annexe 156 : Exemples de bijoux sportifs	194
	Annexe 157 : Exemples de bijoux hippiques	195
	Annexe 158 : Bijoux composés de dents de cerf	196
	Annexe 159 : Exemples de bijoux égyptiens	196
	Annexe 160 : Breloque en forme de sarcophage	198
	Annexe 161 : Bijoux œil-de-chat	198
	Annexe 162 : Bijoux fantaisie en forme de couleurs de jeu de carte	200
	Annexe 163 : Exemples de bijoux fantaisie en forme d'animaux	201
	Annexe 164 : Bijoux fantaisie de formes étonnantes	202
	Annexe 165 : Pendentif Le réveil par la maison Vever conservé au musée des	Arts
dé	Scoratifs	203
	Annexe 166 : Exemples de décors avec des figures féminines	204
	Annexe 167 : Exemples de décors de lignes sinueuses	205
	Annexe 168 : Exemples de décors de flore	206
	Annexe 169 : Exemples de décors de faune	207
	Annexe 170 : Exemples de bijoux Art Nouveau conservés au musée des Arts décor	atifs
		208

Annexe 171 : Exemples de bijoux de style guirlande	. 210
Annexe 172 : Exemples de bijoux Art Déco	. 212
Annexe 173 : Exemples de bijoux Arts Déco	. 213

Les photographies des albums et des ouvrages ont été prises par l'auteur.

Annexe 1: Lexique¹

Affiner: Purifier. Affiner l'or, l'argent.

Aigrette : Bouquet de diamants, de perles en forme d'aigrette.

Bâte: Dans les bijoux façonnés, lame d'or avec laquelle on leur donne cette épaisseur factice qui les rend apparents.

Biseau: Les faces contiguës à la table d'un brillant.

Breloque : Petit bijou qu'on attache aux chaînes de montre.

Brunisseuse² : Ouvrière qui polit avec des outils de métal.

Cabochon : Pierre précieuse à laquelle on laisse sa forme primitive et qu'on polit sans la tailler.

Calamine³: Oxydation du cuivre que contient l'or dix-huit carats.

Camée : Pierre ou coquille (car il y a des camées en coquillage) qui, composée de différentes couches, est sculptée en relief.

Cannetille : Petit morceau de métal plat très fin d'or ou d'argent tortillé.

Champlever : Abaisser le champ d'une pièce à la hauteur qu'il doit avoir pour y incruster une autre pièce.

Chaton: Tête d'une bague, c'est-à-dire partie qui renferme la pierre précieuse.

Claie: Faux plancher en bois, divisé en chambrettes, qui est mis sous l'établi pour recevoir les parcelles d'or et d'argent qui se détachent de l'ouvrage.

Doublé: Objet recouvert d'une mince plaque d'argent ou d'or.

Email: Fondant (sable siliceux, oxyde de plomb, soude et potasse) que l'on broie et auquel on ajoute des oxydes métalliques, réduits en poudre et destinés, dans la fusion produite par le feu, à colorer le fondant, tout en lui laissant sa translucidité. Les émaux sont fusibles. Les couleurs de l'émail sont inaltérables.

Emboutir : Travailler une plaque de métal au marteau et sur une enclume, de manière à la rendre concave d'un côté et convexe de l'autre.

Estamper: Faire une empreinte avec une matrice gravée.

Etabli : Sorte de table longue, étroite et épaisse sur laquelle les menuisiers, les serruriers, etc. fixent les pièces auxquelles ils travaillent.

Facette : Un des côtés d'un corps à faces nombreuses. Diamant taillé à facettes.

¹ Sauf mention contraire, toutes les définitions sont issues du *Dictionnaire Littré*.

² Jacqueline Viruega, *La bijouterie parisienne du Second Empire à la Première guerre mondiale*, Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan, 2004, p. 109.

³ Eugène Fontenay, « Les bijoux à travers les âges », Revue des arts décoratifs, t. 5, 1884-1885, p. 575.

Filigrane: Ouvrage d'or ou d'argent travaillé à jour et dont les figures sont formées de petits filets enlacés les uns dans les autres ou contournés les uns sur les autres ; il y a des grains sur les filets.

Galvanoplastie : Art d'appliquer une couche métallique sur une matière quelconque au moyen de la pile galvanique. La galvanoplastie est employée pour dorer ou argenter différents objets.

Garantie : Bureau de garantie, lieu où l'on constate le titre des matières d'or et d'argent.

Granulation : Agglomération de petits grains.

Guillocheuse⁴ : Ouvrière qui cisèle les métaux.

Intaille : Pierre dure gravée en creux, à la différence des camées.

Jais: Espèce de bitume, solide, dur, compacte et très noir, qu'on regarde comme du bois charbonné et imprégné de pétrole, et qu'on taille pour en faire divers petits ouvrages, comme des colliers, des bracelets, des boutons de deuil, etc.

Laminer: Réduire un métal en lame, un morceau de métal plat, de peu d'épaisseur.

Laminoir : Machine à l'aide de laquelle on étire en lames ou en feuilles les métaux malléables.

Lapidaire : Ouvrier qui taille les pierres précieuses.

Léontine : Nom donné, il y a une quarantaine d'années, à une chaîne de montre de femme ; on l'emploie encore quelquefois.

Malléable : Qu'on peut battre, forger, étendre à coups de marteau. L'or est le plus malléable des métaux.

Matrice : Moule dont on se sert pour frapper des ornements de métal ou pour les redresser.

Monteur : Ouvrier qui monte des pierres fines, des pièces d'orfèvrerie, etc.

Paillon: Petit morceau de soudure.

Polisseur, polisseuse: Celui, celle qui polit.

Reperceuse⁵ : Ouvrière qui découpe à jour.

Rivière : Rivière de diamants, collier de diamants enchâssés dans des chatons.

Sertir: Enchâsser une pierre dans un chaton.

Solitaire: Diamant détaché, monté seul.

Strass: Composition vitreuse imitant le diamant et les autres pierres précieuses; c'est un silicate de potasse et de plomb.

⁴ Jacqueline Viruega, op. cit., p. 109.

⁵ Jacqueline Viruega, La bijouterie parisienne du Second Empire à la Première guerre mondiale, Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan, 2004, p. 109.

Table : Diamant, rubis taillés sur deux faces bien dressées avec un biseau et des pans en facette sur la tranche.

Taille: Manière dont on travaille les pierres précieuses.

Titre : Degré de fin de l'or et de l'argent monnayés.

Annexe 2 : Schémas présentant les différentes tailles de diamants

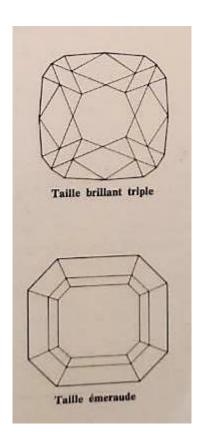


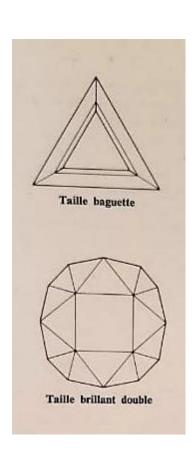
Taille en table



Taille en rose

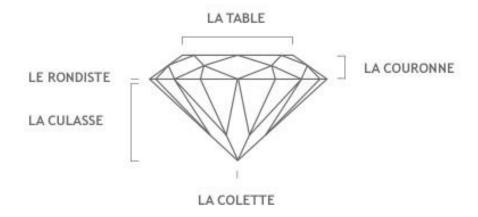
Source: mygemologist.com





Source: BLACK Anderson, Histoire des bijoux, Paris, Atlas, 1984, p. 383.

Annexe 3 : Schéma des différentes parties d'un diamant taillé



Source: ordumonde.com

Annexe 4 : Exemple de nœud à la Sévigné



Anonyme, *Ornement de corsage nœud*, XVIII^e siècle, Argent, chrysobéryl, 8 x 7,9 cm, Paris, Musée des Arts décoratifs, Inv. 8817.

Source : © Les Arts Décoratifs / Laurent Sully Jaulmes.

Annexe 5 : Exemple de camée à l'antique



Anonyme, *Broche camée Femme avec lyre (Melpomène?)*, XIX^e siècle, Or, camée et coquille, 6 x 5 cm, Paris, Musée des Arts décoratifs, Inv. 15419.

Source: © Paris, MAD / Jean Tholance.

Annexe 6 : Exemple de bijou acrostiche



Joseph Chaumet, *Bracelet AMOUR aux rubans*, Vers 1890, Or, argent, diamants, améthyste, morganite, opale, uvite et rubis, Paris, Collection Chaumet.

Source : 12 bis, le musée virtuel de Chaumet⁶.

⁶ Chaumet, « Une éducation sentimentale », *12bis, le musée virtuel*, Disponible sur : https://www.12bis.chaumet.com/fr/12bis/ (Consulté le 6 octobre 2020).

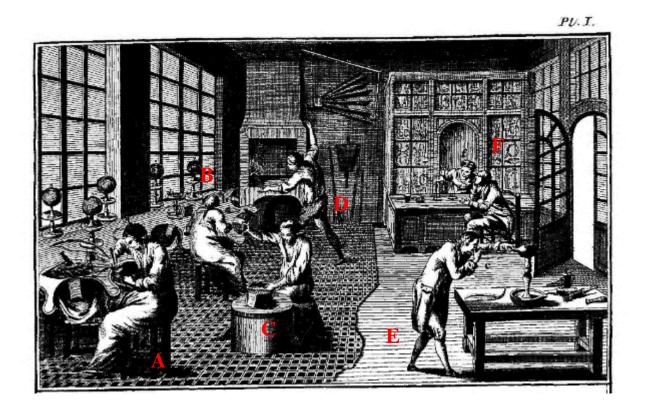
Annexe 7 : Exemple de bijou en cheveux



Anonyme, *Boucles d'oreilles*, 1819/1838, Or et cheveux tressés, 6 cm de hauteur, Paris, Musée des Arts décoratifs, Inv. 26519 B.

Source : © Photo Les Arts Décoratifs, Paris / Jean Tholance.

Annexe 8 : Intérieur d'un atelier au XVIIIe siècle



Légende:

A et B: ouvriers qui montent des bijoux

C : ouvrier qui forge le métal

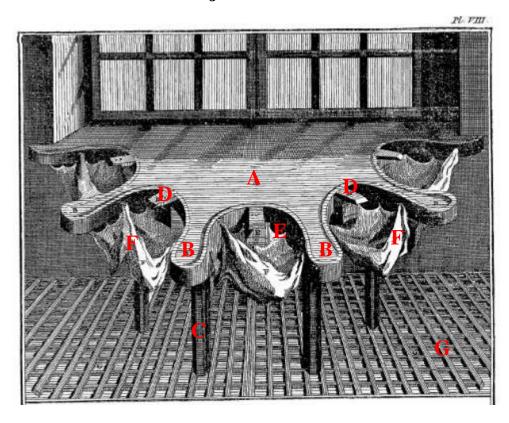
D : ouvrier qui chauffe ou soude à la forge

E : ouvrier qui soude au chalumeau ou à la lampe

F: maîtresse au comptoir qui pèse et vend les bijoux.

Source: DIDEROT Denis, ALEMBERT Jean le Rond d', « Orfèvre-bijoutier », L'Encyclopédie, Recueil de planches sur les sciences, les arts libéraux et les arts méchaniques. Orfèvrerie-joaillerie, Paris, Briasson, 1751-1780, Planche I. (Gallica.fr)

Annexe 9 : Etabli de bijoutier



Légende:

A: établi

B: pointes

C: pieds

D: tasseaux

E: tiroirs

F: tabliers

G: claies

Source : DIDEROT Denis, ALEMBERT Jean le Rond d', « Orfèvre-jouaillier, metteur en œuvre », L'Encyclopédie, Recueil de planches sur les sciences, les arts libéraux et les arts méchaniques. Orfèvrerie-joaillerie, Paris, Briasson, 1751-1780, Planche VIII. (Gallica.fr)

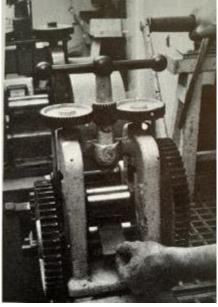




« De gauche à droite et de haut en bas : pince à coulant, marteau à pans, marteau d'horloger, cisailles à main, quatre limes, porte-foret, manche pour perloirs, quatre échoppes avec leurs manches oignons ou poires, deux filières à étirer en acier, l'une à trous carrés, l'autre à trous ronds, plaques de métal, jeu de fraises dans sa boîte en bois verni, brucelles fil de fer, brucelles ou précelles pour saisir les pierres, compas droit à serrage rapide, palmer pour mesurer les pierres. »

Source: Posseme Evelyne, Bijouterie, joaillerie, Paris, Massin, 1995, p. 22.

Annexe 11 : Laminage d'une plaque sur un laminoir à main



Source: LENFANT Jacques, Bijouterie, joaillerie, Paris, Dessain et Tolra, 1979, p. 153.

Annexe 12 : Banc à étirer



Source: LENFANT Jacques, Bijouterie, joaillerie, Paris, Dessain et Tolra, 1979, p. 154.

Annexe 13 : Exemple de bijou réalisé avec la technique du filigrane



Anonyme, *Pendants d'oreilles*, XIX^e siècle, Argent doré, filigrané et repercé, incrusté de jais taillé à facettes, 7,3 x 4 cm, Paris, Musée des Arts décoratifs, Inv. 9803.

Source : © Photo Les Arts Décoratifs, Paris / Jean Tholance.

Annexe 14 : Exemple de bijou réalisé avec les techniques de la canetille et du graineti



Anonyme, *Broche*, Vers 1814-1830, Or de deux tons, graineti et cannetille, et topazes, 3 x 5 cm, Paris, Musée des Arts décoratifs, Inv. 25072.

Source: © Paris, MAD / Jean Tholance.

Annexe 15: Chronologie des Robin

- VERS 1790: Marie Denis Robin s'établit dans le Marais en tant que bijoutier.
- 1792 : 3 FEVRIER, Naissance de Félicité Élisabeth Jeanne Robin, sœur de Jean-Paul Robin.
- **1796**: 25 NOVEMBRE (2 BRUMAIRE AN V), Naissance de Jean-Paul Robin dans le 7^e arrondissement de Paris.
- **1800** : 1^{ER} AVRIL (11 GERMINAL AN VIII), Naissance de Aristide Mathieu Joureau, frère de Jean-Paul Robin.
- **1802** : 31 MAI (11 PRAIRIAL AN X), Naissance de Marie Caroline Joureau, sœur de Jean-Paul Robin.
- **1805**: 19 NOVEMBRE (28 BRUMAIRE AN XIV), Naissance de Richard François Joureau, frère de Jean-Paul Robin.
- **1806** : 26 DECEMBRE, Naissance de Stéphanie Bernardine Dérivis, future femme de Jean-Paul Robin.
- **1811** : 1^{ER} MARS, Jean-Paul Robin entre en apprentissage chez le bijoutier-joaillier Simon Petiteau pendant trois ans. Le contrat fixe la rémunération de Petiteau à 800 francs pour les trois ans d'apprentissage. Cette somme comprenait les frais de logement et de nourriture. Jean-Paul fait la rencontre de Rey qui entrera dans son atelier après 1849.
- **1813** : Jean-Paul entre dans l'atelier du père Tatout, rue Sainte-Avoye. Par la suite, le fils de Tatout sera lui-même ouvrier de Jean-Paul pendant plus de 30 ans.
- **1814** : 31 JANVIER, Jean-Paul s'engage volontairement dans la cavalerie de la garde impériale, au sein de la jeune garde les lanciers rouges (10^e escadron, 15^e compagnie).
 - 11 FEVRIER, Jean-Paul participe à la bataille de Montmirail où il est blessé.
- 6 JUIN, Jean-Paul passe au 5^e régiment des chevau-légers de la Ligne. Il participe à la campagne de 1814 en France.
- **1815** : 17 AVRIL, Jean-Paul entre dans la 4^e Compagnie du régiment de chevau-légers lanciers. Il participe à la campagne de 1815 en France.
- 18 JUIN, Après une blessure à Waterloo, où il est laissé pour mort, Jean-Paul est soigné pendant un an à Bruxelles.
 - 1816 : Jean-Paul est soigné en Belgique.
- **1817**: Jean-Paul part à Milan, où il travaille pour les frères Manfredini, célèbres bijoutiers italiens, qui lui demandent d'installer une fabrique de bijouterie du genre français. Il reçoit une indemnité de 100 francs pour son voyage puis est payé 5F par jour.
 - 1818 : Jean-Paul revient à Paris. Il entre comme ouvrier chez Laval, bijoutier de fantaisies.

28 AVRIL, Mort de Marie Pierrette Brigitte Naudet, mère de Stéphanie Bernardine Dérivis.

Entre 1818-1819 et 1824 : Jean-Paul change plusieurs fois de bijouterie pour se familiariser avec tous les genres de fabrication. Il devient chef de plusieurs ateliers réputés.

1824 : Jean-Paul ouvre sa propre maison de bijouterie-joaillerie au 1 rue Beaujolais, perron du Palais-Royal.

24 JUILLET, Jean-Paul fait insculper son poinçon (une spatule entre deux étoiles). Sa bijouterie est spécialisée dans la fantaisie et la petite partie (numéro de Préfecture : 2684 ; numéro de garantie : 2548).

VERS 1835: Jean-Paul Robin faire revivre le genre de la bague riche.

1838 : 8 MARS, Mort de Marie-Denis Robin, père de Jean-Paul, à Bruxelles.

1839: 18 AVRIL, Jean-Paul Robin épouse Stéphanie Bernardine Dérivis, fille d'Henri-Etienne Dérivis (célèbre chanteur d'opéra) et de Marie Pierrette Brigitte Naudet, dont le père était marchand d'estampes. Jean-Paul habite alors au 1, rue Beaujolais ; Stéphanie au 43, rue Vivienne.

20 AVRIL, Leur mariage est célébré à la basilique Notre-Dame-des-Victoires, dans le 1^{er} arrondissement de Paris.

1840 : 29 FEVRIER, Naissance de Marie Louise Robin, premier enfant de Jean-Paul et Stéphanie.

1842 : 28 JUILLET, Décès de Marie Louise Robin.

1843: 22 MAI, Jean-Paul fait biffer son poinçon.

29 MAI, Jean-Paul faut insculper son nouveau poinçon, identique au précédent. Sa bijouterie est maintenant spécialisée dans la fantaisie et les objets d'art (numéro de Préfecture : 4473 ; numéro de garantie : 4308).

3 JUILLET, Naissance de Paul Prosper Robin, deuxième enfant du couple Robin.

1844 : 2 AOUT, Naissance de Marie Elisabeth Cécile Pillet, future femme de Edouard Robin, à Nantes (Loire-Atlantique).

1845 : 7 JANVIER, Naissance de Jeanne Villard, future femme de Paul P. Robin, à Guéret (Creuse).

23 SEPTEMBRE, Naissance de Edouard Emile Robin, troisième enfant du couple Robin.

1849: Rey entre comme ouvrier dans l'atelier de Jean-Paul après avoir été chef d'atelier d'Alexis Falize (1811-1898). Rey et Jean-Paul se sont connus dans l'atelier de Petiteau. Eugène Soulens (1829-1906) rejoint aussi l'atelier de Robin.

VERS 1850 : Jean-Paul déménage sa bijouterie dans le passage des Panoramas, 5, galerie de la Bourse.

VERS 1853: Jean-Paul rencontre le dessinateur Eugène Julienne (1808-1875). Le bijoutier demande à ce dernier de faire des dessins de bijouterie. Julienne accepte et fournit plusieurs bijoutiers et joaillier (Giroux, Rouvenat, Morel, Bachelet, Duron...) dont Jean-Paul Robin qui est maintenant son ami.

Jean-Paul réalise le Grand Collier de la Légion d'Honneur de Napoléon III.

1854 : 27 FEVRIER, Jean-Paul Robin fait un certificat de vie.

6 AVRIL, Décès de Marie Geneviève Joureau, mère de Jean-Paul Robin.

7 AVRIL, Dépôt du testament de Marie Geneviève Joureau.

22 AVRIL, Notoriété après décès de Marie Geneviève Joureau.

3 MAI, Partage entre les héritiers de Marie Geneviève Joureau.

1856: Eugène Julienne achète un magasin d'estampes dans lequel il organise un cours de dessin suivi par beaucoup de bijoutiers dont Jean-Paul Robin, Cartier, Legrand.

1857: AOUT, Napoléon III crée la médaille de Sainte-Hélène pour honorer les soldats ayant combattus aux côtés de Napoléon I^{er} entre 1792 et 1815. Jean-Paul Robin la reçoit comme mentionné dans son acte de décès.

4 NOVEMBRE, Décès de Stéphanie Dérivis, femme de Jean-Paul Robin.

6 NOVEMBRE, Inhumation de Stéphanie Dérivis au cimetière de Montparnasse.

17 NOVEMBRE, Début de l'inventaire après décès de Stéphanie Dérivis.

1858 : 25 JANVIER, Succession déclarée de Stéphanie Dérivis.

1859: 8 OCTOBRE, NAISSANCE DE EMILE SIMON, FUTUR COLLABORATEUR DE PAUL P. ROBIN.

1861 : 10 FEVRIER, Décès de Mathieu Aristide Joureau, frère de Jean-Paul Robin, au 19, rue Truffaut (Paris).

1862 : 15 MARS, Décès de Richard François Joureau. Jean-Paul Robin fait partie des témoins en tant que « frère utérin » et les témoins déclarent ne pas connaître les père et mère de Richard.

1863: Paul P. Robin commence son service militaire.

1864 : Eugène Soulens quitte la maison Robin pour s'installer à son compte.

1865: Première collaboration entre la maison Robin et Cartier.

Edouard Robin est tiré au sort pour accomplir son service militaire.

1866 : 11 AVRIL, Edouard paye la prestation individuelle pour être exonéré du service.

25 JUILLET, Edouard obtient son certificat d'exonération du service.

1867 : 21 SEPTEMBRE, Naissance de Paul Villard dans le 18^e arrondissement de Paris. Sa mère est Jeanne Villard, son père, Paul P. Robin, n'est alors pas désigné.

VERS 1868 - 1869 : Commande du gouvernement égyptien au négociant Joseph Halphen (1822-1896) pour de la joaillerie destinée à l'inauguration de Canal de Suez. Les pièces doivent être réalisée en deux mois. Halphen s'adresse donc aux meilleurs joailliers : Jean-Paul Robin, Oscar Massin, Eugène Fontenay, Larchevêque, Hippolyte Nattan.

1869: Jean-Paul voyage dans les Alpes, certainement avec Frédéric Boucheron (1830-1902. Louis-François Cartier (1819-1904) les rencontre sur un bateau allant du lac de Brienz jusqu'aux chutes de Giessbach.

11 MARS, Jean-Paul accorde son consentement pour le mariage de son fils Paul P. avec Jeanne Villard par un acte passé chez Me Schelcher.

27 MARS, Paul P. se marie avec Jeanne Villard à Guéret. C'est à ce moment que Paul reconnait Paul Villard.

15 MAI, Jean-Paul meurt à trois heures du matin à son domicile au 5, Galerie de la Bourse, Passage des Panoramas.

16 MAI, Inhumation de Jean-Paul au cimetière de Montparnasse.

10 NOVEMBRE. Succession déclarée de Jean-Paul.

25 DECEMBRE, Naissance de Marthe-Marie Robin, premier enfant de Paul P. et de sa femme Jeanne. Edouard Robin est témoin de l'acte de naissance. Il habite alors au même endroit que son frère.

1870 : 26 JANVIER, Création de la société Robin frères par Paul P. et Edouard Robin.

9 FEVRIER, Biffage du poinçon de Jean-Paul. Les deux frères font insculpter leur poinçon : un éventail. Leur bijouterie est spécialisée dans la joaillerie (numéro de Préfecture : 8444 ; numéro de Garantie : 8182).

1871: 17 JUILLET, Paul P. et Edouard Robin héritent d'un immeuble au 19, rue Truffaut à Paris, légué par Marie Françoise Haÿs, veuve de Aristide Mathieu Joureau, leur oncle. Les deux frères louent cet immeuble à plusieurs personnes pour un revenu annuel de 4 720 francs.

1872 : 9 AVRIL, Mariage de Edouard Robin avec Marie Elisabeth Cécile Pillet à Nantes.

1874 : 2 FEVRIER, Emile Simon entre comme apprenti chez les Robin frères. Il restera le collaborateur de Paul P. Robin.

1875 : 13 AOUT, Naissance de Marcel Eugène Robin, fils de Paul P. et de Jeanne, à Maisonssur-Seine (Yvelines) où le couple est momentanément.

1876 : 31 JUILLET, Décès de Marcel Eugène Robin à Chatou, au 4, rue Sahune, chez ses parents.

2 AOUT, Inhumation de Marcel Eugène Robin au cimetière de Montparnasse, dans le Caveau Bisson.

28 AOUT, Exhumation des corps de Amélie Cécile Emma Dérivis, de Marie Louise Robin, de Stéphanie Bernardine Robin, de Jean-Paul Robin et de Marcel Eugène Robin afin de les réunir dans le même cercueil.

1877: SEPTEMBRE, Paul P. et Edouard Robin signent un bail de douze ans pour louer un appartement au 160, rue Montmartre (Paris).

1878 : 1^{ER} JANVIER, La maison Robin frères déménage au 160, rue Montmartre.

3 AOUT, Les deux frères biffent leur poinçon et en font insculper un nouveau : une roue (numéro de garantie : A9085 et A9086 ; pas de numéro de Préfecture).

Un bijoutier nommé A. Robin gagne une médaille d'or à l'Exposition Universelle mais il est domicilié au 111, rue Chabanais.

1879: Emile Simon commence son service militaire.

29 MARS, Edouard Robin rédige son testament.

1880 : 14 JANVIER, Décès de Edouard Robin. Son acte de décès est signé par son frère Paul et Aimé Aubeut, leur cousin. Paul P. reste seul à la tête de la maison.

16 JANVIER, Inhumation de Edouard au cimetière de Montparnasse. Dépôt de son testament.

26 JANVIER, Notoriété après décès de Edouard Robin.

19 MARS, Envoi en possession du legs universel de Edouard Robin à Paul fils et Marthe Marie Robin, son neveu et sa nièce.

10 AVRIL, Paul P. Robin fait insculper son poinçon (un éventail).

21 AVRIL, Succession déclarée de Edouard Robin.

14 SEPTEMBRE, Naissance de Charlotte Louise Jeanne Robin, fille de Paul et Jeanne Robin.

1881 : 16 MARS, Constance Dérivis, cousine germaine de Paul P., cède la concession du cimetière de Montparnasse à Paul P. Robin.

8 SEPTEMBRE, Paul P. fait biffer son poinçon puis en fait insculpter un nouveau.

1882 : La commission de la loterie de l'Exposition d'Art industriel de Lille achète à Paul P. Robin une broche à tête de lion (320 francs) et six épingles à cravate pour en faire des lots.

8 FEVRIER, Naissance de Jean Paul Edouard Robin, fils de Paul P. et Jeanne Robin.

1884: Paul Robin fils commence son service militaire. Il a pour matricule le n°179.

1885 : 2 AVRIL, Décès de Charlotte Louise Jeanne Robin âgée de 4 ans et demi.

4 AVRIL, Inhumation de Charlotte Louise Jeanne Robin au cimetière de Montparnasse.

2 JUILLET, Naissance de Charlotte Louise Jeanne Robin, à la Villa Lambert (n°10), Chatou.

29 OCTOBRE, Paul fils est incorporé au 30^e Régiment d'artillerie comme engagé conditionnel.

12 NOVEMBRE, Paul fils arrive « au corps » avec le numéro de matricule 4199.

1887 : 16 MARS, Paul fils passe dans la disponibilité en attendant son passage dans la réserve de l'armée active (suite à un ordre ministériel du 10 MARS précédent).

1888 : SEPTEMBRE, Paul Robin fils commence à travailler au sein de la maison de son père.

1890 : 28 AVRIL, Paul P. Robin assiste au mariage de son cousin germain Louis Eugène Dérivis avec Louise Marie Carmen Renard. Paul Robin fils est présent aussi.

1891 : 24 MAI, Jean Paul Edouard Robin décède chez ses parents (160, rue Montmartre) à l'âge de neuf ans.

26 MAI, Inhumation de Jean Paul Edouard à Montparnasse.

13 JUIN, Paul fils est réformé pour cause de varices.

1894 : 8 AVRIL, Décès de Marie Caroline Joureau, tante de Paul P. Robin, rue Croix des Petits Champs.

1896: 10 DECEMBRE, Procès-verbal d'ouverture de la succession de Edouard Robin.

1897 : 30 MARS, État liquidatif de succession de Edouard Emile Robin.

1898 : Paul P. Robin sa fait équiper du téléphone (143-29).

Paul P. Robin est élu membre du Conseil de la Chambre Syndicale de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie.

2 MARS, Naissance de Paul Edmond Buguet, futur associé de Emile Simon, au 30, rue Labrouste.

1899: L'atelier Robin fournit une broche papillon « en tremblant » à Cartier.

Paul P. Robin est désigné pour faire partie de la Commission chargée d'établir les bases de la Maison de Retraite la Chambre Syndicale, en vue de sa création.

1900 : 27 AOUT, Naissance de Paul Emile Robin, fils de Paul Robin fils et de Hélène Deshayes, non mariés. Paul fils Robin le reconnait le 27 OCTOBRE 1904.

1901 : Paul P. Robin devient Trésorier de la Maison de Retraite de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie.

1903 : Paul P. Robin devient Vice-président de la Chambre Syndicale de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie de Paris.

Paul P. Robin devient Président de la Commission des concours de la Chambre Syndicale.

14 FEVRIER, Bal de la Chambre Syndicale où toutes les notabilités de la corporation étaient présentes, dont sûrement Paul P. Robin.

21 MARS, Paul P. Robin assiste au Bal de l'Orphelinat de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie.

29 MARS, Paul P. Robin est nommé Officier d'Académie et reçoit les palmes académiques par le Ministre du Commerce M. Trouillot, lors du Concours des professionnels de la Chambre syndicale de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie.

21 JUIN, Paul P. Robin a dû participer à la fête annuelle de la Société amicale de la Bijouterie.

23 JUILLET, Distribution des prix de la Chambre Syndicale de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie où Paul P. Robin est présent.

24 NOVEMBRE, Marthe Marie Robin fait une procuration pour emprunter.

26 NOVEMBRE, Décès de Charlotte Louise Jeanne au domicile de ses parents (160, rue Montmartre) à l'âge de 18 ans.

28 NOVEMBRE, Charlotte Louise Jeanne est inhumée au cimetière de Montparnasse.

1904 : Paul P. Robin devient Vice-président de la Chambre Syndicale de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie de Paris mais aussi Président de la Commission des concours de la Chambre Syndicale.

Paul P. Robin fait installer le tout à l'égout au sein de l'immeuble du 19, rue Truffaut.

22 AVRIL, Déclaration de Paul P. et Jeanne Robin au sujet du legs de Edouard Emile Robin.

2 MAI, Notoriété après décès de Jeanne Louise Charlotte Robin.

9 MAI, Certificat de propriété du livret de la Caisse d'Epargne de Jeanne Louise Charlotte Robin dépendant de la succession de cette dernière.

27 JUILLET, Paul P. Robin participe à la distribution des Prix et Récompenses de Chambre Syndicale de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie. Il remplace Louis Aucoc, le Président, absent.

27 OCTOBRE, Paul Robin fils reconnaît son fils Paul Emile alors âgé de 4 ans.

22 NOVEMBRE, Paul P. Robin fournit un peigne à Cartier, peut-être le CD 6667.49. Il est vendu en 1907.

DECEMBRE, Paul P. Robin participe à un appel au don pour la réalisation d'un bas-relief pour les tombes de Jean-Augustin Barral (1819-1884) et Jaques Alexandre Bixio (1808-1865) représentant leur ascension en ballon en 1850. Paul P. donne 10 francs. Nous apprenons que Paul P. est un ancien Barbiste et donc qu'il a étudié au collège Sainte-Barbe.

1905 : Paul P. Robin devient Vice-président de la Chambre Syndicale de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie de Paris mais aussi Président de la Commission des concours de la Chambre Syndicale.

1906: 24 FEVRIER, Naissance de Marcel Jacques Robin, fils de Paul Robin fils et de Françoise Eléonore Simon, non mariés.

18 MAI, Décès de Paul Robin fils à Lamotte Beuvron (Loir et Cher) où il est momentanément.

22 MAI, Le corps de Paul fils est transporté de la Gare d'Orléans à Paris. Il est inhumé le même jour au cimetière Montparnasse.

27 OCTOBRE, Inventaire après décès de Paul Robin fils, au 160, rue Montmartre.

1907 : Paul P. Robin devient Vice-président de la Chambre Syndicale de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie de Paris.

3 JANVIER, Réalisation du contrat de mariage entre Marthe Marie Robin et Emile Simon.

7 JANVIER, Mariage de Marthe Marie Robin et de Emile Simon, plus proche collaborateur de Paul P. Robin.

7 JUIN, Jeanne Villard, épouse de Paul P. Robin, fait une procuration pour la caisse des Dépôts.

22 OCTOBRE, Paul P. Robin est invité à la Quatrième séance de la Conférence générale du Bureau international des Poids et Mesures. Il participe à l'instauration du Carat métrique.

22 NOVEMBRE, Cahier des charges pour la vente de valeurs dépendant de la succession de Paul Robin fils.

19 DECEMBRE, Adjudication de valeurs dépendant de la succession de Paul Robin fils.

1908 : Paul P. Robin devient Vice-président de la Chambre Syndicale de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie de Paris.

Paul P. Robin rédige un rapport pour l'adoption du Carat métrique.

Paul P. Robin est fait Officier de l'Instruction Publique.

5 MARS, Jeanne Villard réalise une mainlevée d'opposition.

11 MARS, État liquidatif et procès-verbal de lecture suite à la succession de Paul Robin fils.

23 JUILLET, Jeanne Villard réalise une mainlevée d'opposition.

1909 : Paul P. Robin est nommé Premier Vice-président de la Chambre Syndicale de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie de Paris.

1910 : Paul Robin est nommé Premier Vice-président de la Chambre Syndicale de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie de Paris.

JUILLET, Parution de la deuxième édition augmentée du livre de Paul P., *Le Carat Métrique*.

31 JUILLET, Participe à la remise des prix de l'Ecole d'Horlogerie et de Petite Mécanique de Paris.

- **1911** : Paul P. Robin est nommé Premier Vice-président de la Chambre Syndicale de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie.
- **1913** : 15 MAI, Procès-verbal de lecture et d'opposition de l'état rectificatif de la succession de Paul Robin fils.
- **1912** : Paul P. Robin devient Vice-Président honoraire de la Chambre Syndicale de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie.
 - 1914 : 26 JANVIER, Dépôt de pièces d'homologation pour la succession de Paul Robin fils.
 - 11 MARS, PAUL P. ROBIN FAIT biffer son poinçon.
- 27 MARS, Quittance de 10 000 francs faite par Emile Simon et Marthe Marie Robin à Paul P. Robin et Jeanne Villard.

AOUT, Paul P. Robin est désigné comme Président de la Commission de secours aux chômeurs.

- **1914-1920**: La famille Robin quitte le 160, rue Montmartre pour son immeuble du 19, rue Truffaut.
- **1920** : 21 AOUT, Constitution du commerce « Simon », une fabrique de bijouterie d'or, par Emile Simon, au 19, rue Truffaut. Il déclare être le successeur de la maison Paul Robin.
- 25 NOVEMBRE, Mariage de Paul Buguet et de Rosalie Anna Marie Louise Colombel dans le 5^e arrondissement de Paris.
- **1921**: Après avoir été membre pendant de nombreuses années du Conseil d'Administration de la Société d'Encouragement de la Chambre Syndicale, Paul P. Robin en est élu Vice-Président. Il le restera jusqu'en 1923.
- 1922 : Paul P. Robin est élu Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société d'Encouragement.
- 1923 : Paul P. Robin est élu Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société d'Encouragement.
- **1926** : Paul P. Robin se déclare dessinateur pour la maison Savard, spécialisée dans les bijoux en plaqué or, lors du recensement.
- **1930** : Pour des raisons de santé, Paul P. Robin cesse ses fonctions de Trésorier de la Maison de Retraite de la Bijouterie-Joaillerie-Orfèvrerie.

1^{ER} JUILLET, Formation de la société à responsabilité civile « Maison Paul Robin, Buguet & C^{ie}, successeurs » entre Emile Simon, Paul Buguet et les frères Octave et André Ravez.

2 AOUT, Enregistrement au sein du registre de commerce de la société à responsabilité limitée « Maison Paul Robin, Buguet & C^{ie}, successeurs » spécialisée dans la bijouterie, la joaillerie, les perles et les pierres précieuses. La société est créée pour une durée de 99 ans, du 1^{ER} SEPTEMBRE 1930 au 1^{ER} SEPTEMBRE 2029.

1931 : 1^{ER} JANVIER, Décès de Paul P. Robin à son domicile.

3 JANVIER, Inhumation de Paul P. au cimetière de Montparnasse.

26 JANVIER, Décès de Jeanne Villard, veuve de Paul P. Robin.

29 JANVIER, Inhumation de Jeanne Villard au cimetière de Montparnasse.

15 AVRIL, Donation d'entreprise entre Emile Simon et Marthe Marie Robin.

1^{ER} SEPTEMBRE, Acompte de 16 000 francs pour la succession déclarée de Paul P. Robin.

7 OCTOBRE, Notoriété après décès de Paul P. Robin et de Jeanne Villard.

25 NOVEMBRE, Succession déclarée de Paul P. Robin.

14 DECEMBRE, Quatre certificats de propriété sont réalisés après le décès de Paul P. Robin.

1932: 12 JANVIER, Emile Simon et Marthe Marie Robin font une procuration en blanc pour une vente de 47 francs avec 3% de rente.

1933 : 27 DECEMBRE, Modification de la société « Maison Paul Robin, Buguet & C^{ie} successeurs » : Emile Simon cède ses parts à Paul Buguet, Octave Ravez et André Ravez.

1934 : 15 OCTOBRE, Liquidation de la « Maison Robin Buguet & Cie Successeurs ».

10 NOVEMBRE, Paul Buguet donne les dessins de la maison Robin à la bibliothèque des Arts décoratifs.

1936 : 1^{ER} AVRIL, Emile et Marthe Marie Simon font une obligation de 40 000 francs à Théophile [Barou].

MAI, Purge d'hypothèque légale du 19 et du 21, rue Truffaut.

1942 : 29 MARS, Décès de Emile Simon à son domicile, au 7, rue Bridaine.

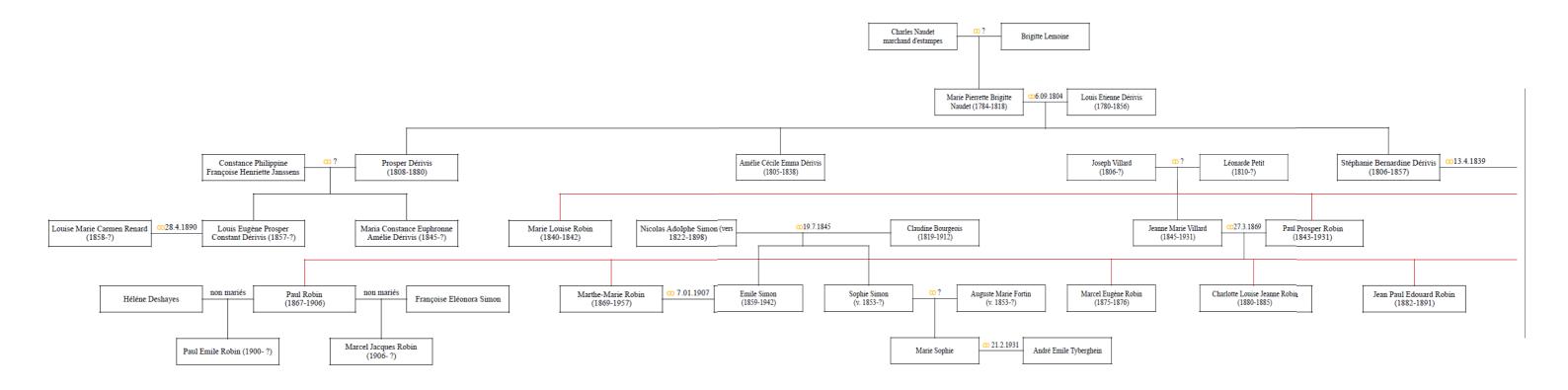
1946 : 23 AVRIL, Marthe Marie Robin rédige son testament olographe. Elle nomme pour légataire universelle Marie Sophie Andrée Fortin, mariée Tybergheim, sa nièce par alliance.

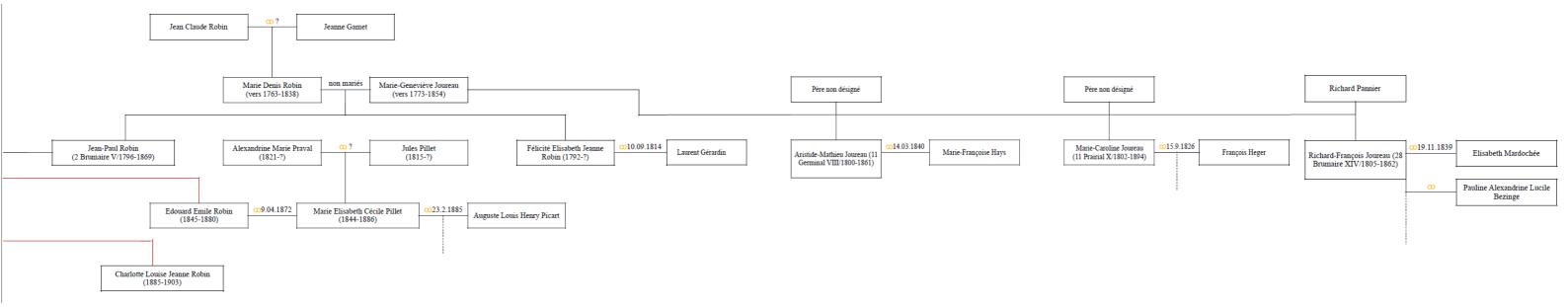
1957: 15 DECEMBRE, Décès de Marthe-Marie Robin à son domicile, au 7, rue Bridaine.

18 DECEMBRE, Inhumation de Marthe-Marie Robin dans le caveau familial au cimetière Montparnasse.

1998 : 1^{ER} JUILLET, Le caveau de la famille Robin est détruit. Tous les ossements sont transférés à l'ossuaire du Cimetière de l'Est.

Annexe 16 : Arbre généalogique de la famille Robin





Annexe 17 : Poinçons des Robin

1. Poinçon de Jean Paul Robin (1824-1870)



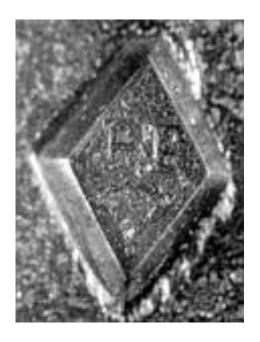
Source : ARMINJON Catherine, BEAUPUIS James, BILIMOFF Michèle, *Dictionnaire des poinçons de fabricants d'ouvrages d'or et d'argent de Paris et de la Seine. 1798-1838*, Paris, Imprimerie nationale, 1991, p. 303.

2. Poinçon de la maison Robin frères 70-1878 (1870-1878)



Source : ARMINJON Catherine, BEAUPUIS James, BILIMOFF Michèle, *Dictionnaire des poinçons de fabricants d'ouvrages d'or et d'argent de Paris et de la Seine. 1838-1875*, Paris, Imprimerie nationale, 1994, p. 327.

3. Poinçon de la maison Robin frères (1878-1880)



Source: Inventaire général, ADAGP, 2000 / Lebée, D.

4. Poinçon de Paul Robin



Annexe 18 : Médaillon-cassolette de Jean-Paul Robin et Jean-Valentin Morel



« Un médaillon-cassolette avec perles, jaspes et pierres dures (1849) (la lapidairerie a été faite par Morel père.) »

Source : Henri Vever, *La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 1, Paris, H. Floury, 1906, p. 201.

Annexe 19 : Grand Collier de la Légion d'Honneur de Napoléon III





Jean Paul Robin (1796-1869), *Grand Collier de la Légion d'Honneur de Napoléon III*, vers 1853, Or, argent et émail, 51,5 x 32,5 cm, Château de Fontainebleau, N 3113.

Source : RMN-Grand Palais (Château de Fontainebleau) / Gérard Blot.

Annexe 20 : Médaillons « Littérature » et « Musique »



Médaillons provenant « du collier Premier Empire donné au musée de la Légion d'honneur par le prince Napoléon en 1979 » (Inv. PN 11).

Source : CHEFDEBIEN Anne de, WODEY Laurence (dir.), *Ecrins impériaux. Splendeurs diplomatiques du Second Empire*, Cat. expo., Musée de la Légion d'honneur et des ordres de la chevalerie (19 janvier-29 mai 2011), Paris, Société des amis du musée national de la Légion d'honneur et des ordres de la chevalerie, 2011, p. 93.

Annexe 21 : Cuirasse de Napoléon III



François-Désirée Froment-Meurice (1802-1855), *Cuirasse de l'Empereur avec le grand collier de la légion d'honneur*, vers 1853, Acier poli, bronze, cannetille, fil d'or, vermeil et émaux, 45 x 37 cm, Musée national du château de Compiègne, FPN 717.

Source : RMN-Grand Palais (domaine de Compiègne) / Franck Raux.

Annexe 22 : Dessins de Eugène Julienne pour Jean-Paul Robin

1. Parure « Voie lactée »



Source : Henri Vever, *La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 2, Paris, H. Floury, 1908, p. 241.

2. Aigrette



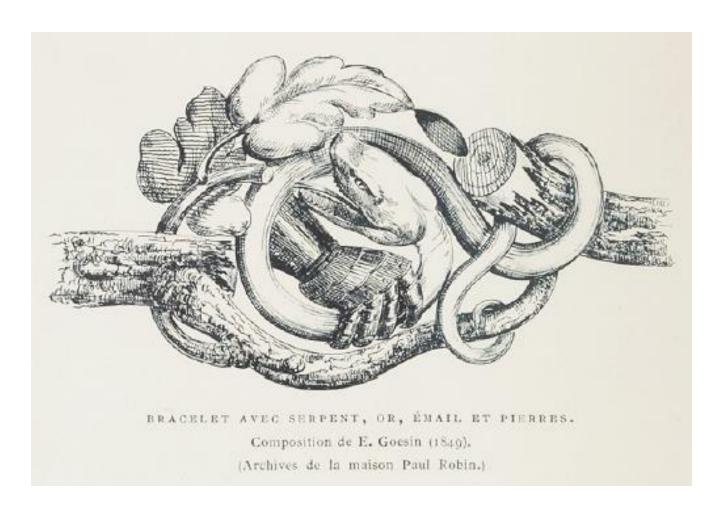
Source : Henri Vever, *La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 2, Paris, H. Floury, 1908, p. 251.

Annexe 23 : Dessin d'un bracelet en or gravé et émaillé réalisé par Fregossi



Source: Henri Vever, La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900), Tome 1, Paris, H. Floury, 1906, p. 206.

Annexe 24 : Dessin d'un bracelet avec serpent, or, émail et pierres par E. Goësin en 1849



Source: Henri Vever, La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900), Tome 1, Paris, H. Floury, 1906, p. 202.

Annexe 25 : Recette de la mise en couleur de l'or mat donnée par Paul Robin

- Nitrate de potasse pur... 2 parties.
- Sel marin...... 1 partie.
- Alun d'ammoniaque pur...1 partie.

Généralement, pour une couleur moyenne, c'est-à-dire pour la mise en couleur de 200 à 300 grammes d'or, on emploie 600 grammes de couleur :

- Nitrate de potasse pur... 300 grammes.
- Sel marin...... 150 grammes.
- Alun d'ammoniaque pur... 150 grammes.

(Soit environ 200 grammes de couleur pour 100 grammes d'or.)

Piler et mettre le tout dans un creuset, en y ajoutant 10 grammes d'eau. Faire bouillir à petit feu.

Lorsque la couleur est en ébullition, y plonger les objets et les y laisser cinq minutes, puis les retirer pour les rincer dans plusieurs eaux maintenues en ébullitions.

Remettre ensuite les objets dans la couleur, pour les y laisser, cette fois comme les suivantes, deux minutes et demie ; renouveler le rinçage et continuer cette opération pendant vingt à vingt-cinq minutes. En sortant pour la dernière fois les pièces de la couleur, les rincer avec une eau additionnée de quelques gouttes d'acide nitrique.

Le tour de main grâce auquel l'or mat anglais prenait un aspect que l'on n'obtenait pas à Paris consistait à mettre dans le bain une grande quantité d'objets en or à la fois, et aussi à se servir de la « gratte-boësse » au tour, procédé qui était alors inconnu en France.

Source: Henri Vever, *La Bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 2, Paris, H. Floury, 1908, p. 260 et 262.

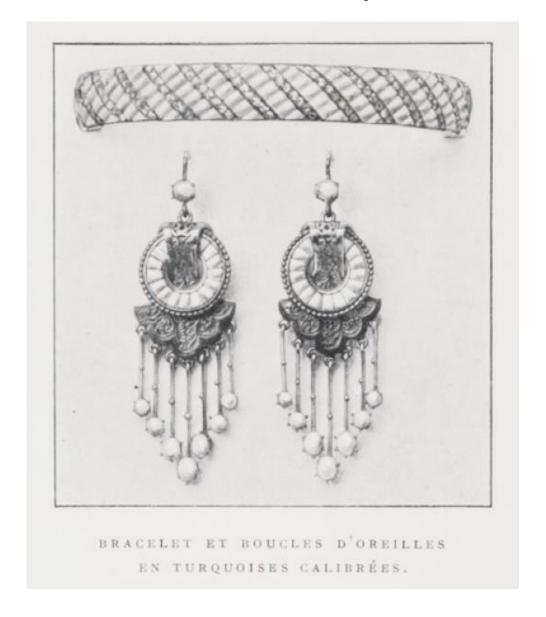
Annexe 26 : Bijoux composés de turquoises calibrées

1. Pendant de cou avec turquoises calibrées et perles



Source : Henri Vever, *La Bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 2, Paris, H. Floury, 1908, p. 262.

2. Bracelet et boucles d'oreilles en turquoises calibrées



Source : Henri Vever, *La Bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 2, Paris, H. Floury, 1908, p. 263.

Annexe 27 : Retranscription de l'inventaire après décès de Stéphanie Bernardine Dérivis⁷

[Inventaire après décès] à la requête de :

M. Jean Paul Robin, fabricant bijoutier, demeurant à Paris, rue Saint-Marc n°10, passage des Panoramas, Galerie de la Bourse, Escalier n°5.

Agissant en son nom personnel

- 1° A cause de la communauté de bien qui a existé entre lui et Madame Stéphanie Bernardine Dérivis, son épouse décédée, aux termes de leur contrat de mariage reçue par M^e Tresse, qui en a la minute, et son collègue, notaire à Paris, le treize Avril mil huit cent trenteneuf, enregistré.
- 2° A cause des reprises, créances et indemnités qu'il peut avoir à exercer contre ladite communauté.
- 3° Comme ayant droit, aux termes du contrat de mariage susénoncé et conformément aux articles 1520 et 1525 du code napoléon, à la totalité des bénéfices de la communauté.
- 4° Comme donataire, en vertu dudit contrat de mariage, de l'usufruit, sans être tenu de donner caution ni de faire emploi des valeurs mobilières, mais à la charge de faire faire bon et fidèle inventaire, de tous les biens meubles et immeubles composant la succession de Mad Robin, avec stipulation qu'en cas d'existence d'enfants, cette donation serait réduite à moitié toujours en usufruit.
- 5° Comme ayant la jouissance légale des biens de ses enfants mineurs ci-après nommés jusqu'à leur dix-huitième année ou jusqu'à leur émancipation si elle a lieu avant cet âge. Et au nom et comme tuteur légal de :
- M. Paul Prosper Robin, né à Paris sur le deuxième arrondissement le trois juillet mil huit cent quarante-trois.
- Et M. Edouard Emile Robin, né à Paris sur le même arrondissement le vingt-trois septembre mil huit cent quarante-cinq.

Ses deux enfants mineurs issus de son mariage avec sa // défunte épouse.

En présence de M. Prosper Dérivis, artiste lyrique demeurant à Paris, rue Lepeletier n°22. Au nom et comme subrogé tuteur des mineurs Robin, ses neveux, nommé et élu à cette qualité, qu'il a accepté, aux termes d'une délibération de leur conseil de famille prise sous la présidence de M. le Juge de paix du deuxième arrondissement le treize de ce mois.

⁷ Inventaire après décès de Stéphanie Bernardine Dérivis, 17 Novembre 1857, Minutes et répertoires du notaire Louis TRESSE, 20 mai 1831-15 novembre 1860 (étude CXIII), Minutes de Louis TRESSE, Minutes. 1857 novembre, MC/ET/CXIII/1007.

Les dits mineurs Robin seuls enfants issus du mariage de M. et Mad Robin, et en cette qualité habiles à se dire et porter seuls héritiers, chacun pour moitié, de Mad Robin leur mère.

A la conservation des droits et intérêts des parties a de tous autres qu'il appartiendra, et sans que les qualités ci-dessus prises puissent nuire ni préjudicier à qui que ce soit il va être par Me Louis François Adolphe Tresse et son collègue, notaires à Paris, soussignés, procédé à l'inventaire fidèle et à la description exacte de tous les meubles meublants, effets immobiliers, marchandises, ustensiles, deniers comptants, argenterie, bijoux, fonds de commerce, titres et papiers dépendant tant de la communauté qui a existé entre M. et Mad Robin que de la succession de cette dernière.

Le tout trouvé et étant dans les lieux ci-après désignés, dépendant d'une maison sise à Paris, rue S^t Marc n°10, appartenant MM Thayer où M. et Mad Robin demeuraient et où cette dernière est décédée le quatre novembre présent mois.

Sur la représentation qui sera faite du tout par M. Robin, lequel averti du serment qu'il aura à prêter à la fin du présent inventaire, a dès à présent promis d'y comprendre et d'y déclarer tout ce qui à sa connaissance dépend des dites communauté et succession.

 $[\ldots]$

Prisée

Procédant dans la cave

- 1° Quatre cent quarante litres de vin ordinaire contenu dans deux futs, prisés trois cents francs.
 2° environ cent soixante-dix litres de vin de Bordeaux contenu dans vingt bouteilles, prisé cent
- quarante francs.

 3° un tas de bouteilles vides prisé vingt francs.

Dans la cuisine éclairée par deux fenêtres sur le passage

- 4° six casseroles, sept couverts, une daubière, une [?] plat, deux moules à gâteaux, quatre bouillotes, le tout en cuivre rouge prisé cinquante francs.
- 5° sept boîtes en fer blanc, une cuisinière, une tabatière, un plat, trois casseroles, deux marmites, une poissonnière, une boîte à asperges, le tout en er blanc & fer battu, un [?], un linge et un lot de [?] ustensiles de cuisine [ne méritant] // description prisé dix-huit francs.
- 6° une fontaine en grès à [?] et [?] bagues en zinc prisé six francs.
- 7° deux petits buffets de cuisine, trois chaises foncées de paille, prisés ensemble huit francs.
- 8° une petite table en bois d'acajou prisé cinq francs.

9° un buffet en noyer à dessus de marbre prisé dix-huit francs.

- 10° Dans une chambre de bonne à la [?] éclairée par une porte vitrée sur la cuisine 10^{bis} une armoire a linge en bois d'acajou à deux ventaux prisée soixante-dix francs.
- 11° une commode en bois d'acajou à dessus de marbre prisée vingt francs.
- 12° une couchette en fer, un sommier élastique, deux matelas, un traversin, un oreiller, une couverture de laine, une couverture de coton prisé le tout soixante-quinze francs.
- 13° une glace entre-deux dans son cadre doré prisé cinquante francs.
- 14° une gravure dans son cadre en sapin prisé deux francs.

Dans un couloir à la moitié de la cuisine

- 15° un petit calorifère en tôle prisé huit francs.
- 16° une petite table en bois d'acajou à volets prisée seize francs.
- 17° une étagère en bois d'acajou prisé vingt-deux francs.
- 18° deux lampes avec leurs prises en zinc, un appareil à esprit de vin, deux flambeaux en bronze et marbre et une boîte à thé en palissandre, prisé douze francs.
- 19° un grand plateau prisé deux francs.

Dans un petit cabinet de toilette à côté

- 20° une commode-toilette en bois d'acajou prisée quarante francs. //
- 21° une table de nuit en bois d'acajou à dessus de marbre, une petite commode en bois de platane à dessus de marbre, prisées ensemble vingt francs.
- 22° une chaise percée, un miroir, une jardinière, prisé le tout cinq francs.

Dans une antichambre servant de salle à manger éclairée par une fenêtre sur le paysage

- 23° un petit casier en bois d'acajou prisé vingt francs.
- 24° une paire de balances prisées six francs.
- 25° une table à manger en bois d'acajou à rallonges prisée trente francs.
- 26° un fauteuil à bascule en fer prisé seize francs.
- 27° trois chaises prisées ensembles trois francs.
- 28° un tableau dans son cadre doré, huit gravures dans leurs cadres dorés prisés ensemble trois francs.

Dans une autre pièce servant de chambre à coucher

- 29° une couchette en fer, un sommier élastique, deux matelas, un lit de plumes, un traversin, un oreiller, une courtepointe en damas de satin, une couverture de laine, une couverture de coton, un autre couvrepied, prisé le tout ensemble cent francs.
- 30° un pistolet d'arçon à pierre, deux pistolets de tire, un casse-tête, un [?] et un cimeterre à fourreau garni d'argent prisés ensemble cent francs.
- 31° une glace dans son cadre doré prisée quatre-vingt francs.
- 32° une toilette-commode en bois d'acajou prisée soixante francs.
- 33° un bidet en noyer, une chaise en acajou, couverte en damas de laine, prisés ensemble huit francs.
- 34° un narguilé, une petite potiche, un flacon, un pot // en porcelaine de chine, une petite étagère en bois d'acajou prisés ensemble vingt-cinq francs.
- 35° un petit régulateur en bronze doré prisé quarante francs.
- 36° une gravure dans son cadre en palissandre représentant Napoléon, une autre dans son cadre doré représentant l'apothéose, prisé le tout vingt francs.
- 37° un [?] brodé au crochet et deux rideaux en coton croisé, prisés ensemble dix-huit francs.

Dans la chambre des enfants éclairée par une fenêtre sur la rue S^t-Marc 38° une garniture de cheminée composée d'une pendule, une paire de coupes, deux flambeaux

- en bronze, prisé le tout deux cents francs.
- 39° une couchette en fer, un sommier élastique, deux matelas, une couverture de laine, une couverture de coton, un couvrepied, un rideau, prisés ensemble quatre-vingt francs.
- 40° une chaise chauffante couverte en damas, deux autres chauffeuses couvertes en tapisserie, une petite bergère en acajou couverte en damas bleu, prisés avec deux mauvaises chaises en acajou et un tabouret de piano en velours, quarante-cinq francs.

Dans un cabinet de toilette à côté

41° une armoire en bois d'acajou à deux venteaux prisée cinquante francs.

Dans une autre chambre à la suite éclairée sur la même rue

- 42° Une garniture de foyer composée d'un garde cendres en cuivre, une paire de chenets à pommes de cuivre, pelles & pincettes garnis de leurs accessoires, prisé le tout quinze francs.
- 43° une garniture de cheminée composée d'une pendule en marbre et bronze, deux coups en bronze, deux flambeaux également en bronze, prisé le tout deux cents francs.

- 44° un porte allumettes et une coupe en bronze prisés avec un écran de bois noir trente-cinq francs.
- 45° une petite table à ouvrage en bois noir garni de cuivre, prisé soixante francs. //
- 46° une couchette, un sommier élastique, deux matelas, un lit de plumes, quatre oreillers, deux traversins, prisé le tout deux cent quatre-vingt francs.
- 47° une armoire à glace en bois d'acajou prisée cent francs.
- 48° un petit corps de bibliothèque en bois d'acajou, prisé quarante francs.
- 49° une table à deux volets en bois d'acajou prisé vingt-cinq francs.
- 50° un piano en palissandre prisé cent vingt francs.
- 51° une commode en bois d'acajou à dessus de marbre, prisé soixante-dix francs.
- 52° une petite étagère en bois d'acajou prisée dix francs.
- 53° un guéridon en bois d'acajou couvert en tapisserie prisé trente-cinq francs.
- 54° quatre chaises en bois d'acajou garnies mais non couvertes prisées ensemble trente francs.
- 55° un vieux fauteuil couvert en damas rouge, une table de nuit à dessus de marbre prisés ensemble douze francs.
- 56° un tableau à l'huile dans son cadre doré et quatre gravures dans leur cadre en sapin, prisé le tout trente francs.
- 57° deux autres gravures dans leurs cadres en sapin prisées cinq francs.

Dans le buffet de la cuisine

- 58° un porte-huilier et ses burettes, une carafe, une théière, quarante-huit assiettes en porcelaine, douze couteaux à manche d'ivoire, prisés ensemble seize francs.
- 59° un lot de [menue] poterie, et ustensiles de table ne méritant description, prisé le tout trois francs.
- 60° environ vingt pots de confitures prisés vingt francs. //
- 61° douze verres à champagne, douze coupes également à champagne, environ quarante verres à vin d'entremets et quatre flacons, le tout en cristal prisé vingt francs.

Dans un placard de la chambre des enfants

62° six compotiers, un sucrier, quarante assiettes en porcelaine prisés ensemble quinze francs.

Dans les armoires ci-dessus décrites

63° trente-sept draps en toile prisés cent soixante francs.

- 64° Dix nappes en toile damassée et unie, environ quatre-vingt-dix serviettes en toile unie et damassée, prisées quarante-cinq francs.
- 65° vingt taies d'oreiller en calicot, environ quarante serviettes en fil, prisés ensemble vingt francs.
- 66° un service de table composé d'une nappe et douze serviettes, prisé vingt-quatre francs.
- 67° quatre petits rideaux en coton au crochet et douze rideaux de mousseline brochés, un lot de linge et de chiffons ne méritant description, deux grands rideaux en mousseline, prisé le tout dix-huit francs.
- 68° un service de thé en coton écru prisé huit francs.
- 69° vingt et une serviettes, sept draps le tout en toile, sept tabliers de cuisine en toile, deux vieilles nappes, vingt-cinq torchons, douze taies d'oreiller en coton, prisé le tout ensemble quarante-cinq francs.

Garde-robe de Mad Robin dans les armoires

- 70° vingt et une chemise en calicot prisé trente francs.
- 71° douze mouchoirs, vingt-quatre autres tous en fil prisés quinze francs.
- 72° cinq jupons en coton prisés dix francs.
- 73° onze peignoirs de nuit en coton prisé dix francs.
- 74° vingt-quatre paires de bas en coton prisés douze francs.
- 75° dix-huit jupons tant en calicot qu'en mousseline [?] prisés vingt-quatre francs.
- 76° un gros châle tartan prisé dix francs. //
- 77° un petit châle en grenadine prisé dix francs.
- 78° une petite boîte à gants, une lorgnette de spectacle et un lot de petites boîtes et autres ustensiles à usage de dame ne méritant description, prisé le tout cinquante francs.
- 79° un lot de petits coupons de dentelles ne méritant description prisé soixante francs.
- 80° deux mantelets en soie dont l'un brodé et l'autre uni, prisés ensemble quarante-cinq francs.
- 81° un châle en cachemire français prisé soixante francs.
- 82° un petit coupon et une voilette en dentelle noire prisé ensemble avec une autre voilette soixante francs.
- 83° un [?] en guipure noire et une pèlerine garnie de dentelle noire prisés ensemble trente francs.
- 84° un châle de l'Inde à fond noir, carré, prisé trois cents francs.
- 85° un châle noir en mérinos prisé vingt-cinq francs.
- 86° un petit châle en grenadine, un autre blanc en cachemire, prisés ensemble cinquante-cinq francs.

87° un petit lot de [?] garni de broderies & de feston prisé avec une paire de pantoufles algériennes brodées dix francs.

88° une robe de chambre en laine à carreau, une robe en taffetas noir, une autre en laine noire, une autre, une autre de barège grise, un caraco de [?], une robe en soie écossaise, une autre en soie à fleurs, une robe en peluche, une robe en damas gris, une autre en soie bleue moirée, une autre en soie moirée gris, prisé le tout deux cents francs.

89° un manchon, une [?], des manchettes en marte, prisé le tout cent francs

Garde-robe de M. Robin dans les mêmes armoires

90° vingt-quatre chemises, deux mouchoirs de toile, douze paires de chaussettes, deux caleçons de toile, prisé ensemble trente francs.

91° six gilets de planche, trois pantalons de draps, deux [?] d'été, deux redingotes noires, prisé le tout soixante francs. //

92° deux gilets en drap, trois paletots en drap précisément soixante-huit francs.

93° six paires de bottes vernies, deux cravates de soie noire prisées ensemble dix francs.

Bijoux

Dans les tiroirs de la commode ci-dessus décrite

94°six épingles de cheveux, broches et pendants d'oreilles en argent filigrané de [?], prisé le tout quinze francs.

95° un collier en corail à fermoir d'or prisé vingt francs.

96° une broche en argent oxidé garnie de perles de nacre estimé trente francs.

97° une montre de femme en or à double boite avec une chainette émaillée, une petite cassolette en or et breloques diverses, le tout prisé cent vingt francs.

98° un petit [?] garnie en argent prisé six francs.

99° un bracelet en argent doré garni de perles prisé vingt francs.

100° un crochet et une chaîne en argent prisés ensemble dix francs.

101° une paire de ciseaux à manches d'argent doré prisée deux francs.

102° deux broches en or garnies de miniatures prisées trente francs.

103° deux épingles doubles pour cheveux en or et agathe prisés vingt francs.

104° une épingle double de cravate avec sa chaînette en or prisées dix-huit francs.

105° une épingle de cravate en or émaillé prisée trente-cinq francs.

106° une broche montée d'un camée garni de roses, prisés quarante-cinq francs.

107° deux épingles à cheveux en or garnies chacune d'une perle et de topaze rose, prisées ensemble vingt francs.

108° une épingle en or prisée dix-huit francs.

109° une autre garnie d'une tête en corail prisée douze // francs.

110° une petite poche en or émaillée garnie de huit perles, une perle et une petite épingle montée d'une perle, prisé le tout ensemble vingt-cinq francs.

111° un petit bracelet en or prisé soixante francs.

112° un bracelet [chapelet] en argent doré prisé cinq francs.

113° un bracelet-chaîne en or émaillé garni de deux médaillons, prisé deux cents francs.

114° une petite boîte contenant un anneau double, huit petits anneaux en or, deux anneaux en émaillé, une petite bague, une petite chaîne en or, six boutons doubles, une bague, deux boutons, deux manchettes en or, prisé le tout vingt-cinq francs.

115° une bague en argent, une bague romaine en or, un lot de petits morceaux d'or ne méritant description, prisé le tout dix francs.

116° une bague en or garnie d'une poire prisée vingt-cinq francs.

117° une autre montre de dame turquoises et de deux brillants, prisée trente francs.

118° une autre bague en or à tête de serpent montée d'un brillant, prisée cent francs.

119° deux boutons d'oreilles en brillant prisés six cents francs.

120° un bracelet en or et corail, un collier en corail à fermoir d'or, une broche en or, un bracelet à fermoir d'or garni d'un grenat cabochonné, prisé le tout soixante-quinze francs.

Argenterie

121° une louche, quatorze couverts à filet marqués D.E, une cuillère à ragoût, treize cuillères à café à filets, deux couverts d'enfants, une cuillère à sucre, une passoire à thé, une pince à sucre, douze petites cuillères à café à filets, // même marque, le tout pesant ensemble trois mille cinq cents grammes à raison de vingt centimes le gramme, ce qui donne six cent quatre-vingt-dix francs.

Total de la Prisée : six mille cent trente-neuf francs.

[Ajournement de l'inventaire après décès]

Et l'an mil huit cent cinquante-sept, le lundi quatorze Décembre, à huit heures du matin. En l'Etat de M. Tresse Notaire, rue Lepeltier n°14 à Paris.

Et en conséquence de la remise faite par la clôture de la vacation qui précède, il va être par Me Louis François Adolphe Tresse et son collègue, notaires à Paris, soussignés, aux mêmes requête, présence et qualités que dessus, procédé à la continuation du présent inventaire de la manière suivante : //

Continuation de la Prisée

Mobilier Industriel et Marchandises

[...]

§e 1er Mobilier industriel

Dans le bureau

 1° un coffre-fort prisé quatre francs.

2° trois bureaux en acajou recouverts de [?] prisé quatre-vingt francs.

3° deux placard prisé cent francs.

4° dix chaises de bureau en bois d'acajou foncés de crin prisées ensemble soixante francs.

5° Divers objets et ustensiles dont il ne sera fait aucune description, prisés ensemble quarante francs. //

6° une petite pendule en or prisée vingt francs.

7° Un œil de bœuf prisé quarante francs.

8° Divers objets ne méritant description prisé ensemble dix francs.

Dans les Ateliers

9° trois établis prisés ensemble soixante-quinze francs.

10° deux laminoirs prisés trois cents francs.

11° un banc à étirer prisé vingt francs.

12° vingt mètres de claies prisés vingt francs.

13° vingt tabourets prisés dix francs.

14° deux soufflets prisés ensemble quarante francs.

15° un tas d'ustensiles et outils divers ne méritant description, prisé vingt francs.

Total: Douze cent trente-cinq francs.

§e 2ème Marchandises

Dans la boîte

- 1° Cent treize bagues en or garnie de brillants et pierres fines, prisées sept mille soixante-huit francs.
- 2° Dix médaillons en or prisés cinq cent soixante-quinze francs.
- 3° une boucle de ceinture en or prisée vingt francs.
- 4° sept croix en or prisées cent soixante-neuf francs.
- 5° cinq paires de boucles d'oreille, garnies de roses, brillants et pierres diverses prisées quatorze cent quatre-vingt-quinze francs.
- 6° un lorgnon en or prisé cent un francs.
- 7° trois bracelets en or émaillé prisés quatre cent quatre-vingt-six francs. //
- 8° trente-huit épingles et broches en or montées de camées et garnies de perles et pierres fines, prisées ensemble deux mille huit cent trente-trois francs.
- 9° quatorze chaînes et léontines en or émaillé prisées mille quatre-vingt-neuf francs.
- 10° douze crochets mousquetaires et anneaux brisés prisés ensemble soixante-cinq francs.
- 11° trente-six boutons de manchettes en or et jaspe prisés cinq cent trente-six francs.
- 12° treize groupes, clefs et cachets prisés ensemble cinq cent soixante-trois francs.

Or, Argent et Platine dans diverses boîtes

- 13° six mille trois cent six grammes d'or prisés à raison de deux francs soixante centimes l'un, seize mille trois cent quatre-vingt-quinze francs soixante centimes.
- 14° douze mille cinq cents grammes d'argent à raison de vingt centimes chaque, prisés ensemble deux mille cinq cents francs.
- 15° cinq cent trente grammes de platine prisés, à raison de cinquante centimes l'un, deux cent soixante-cinq francs.

Pierres fines dans une petite boîte en fer blanc

- 16° quinze opales prisés trente francs.
- 17° vingt autres prisés quarante francs.
- 18° cent soixante-cinq turquoises prisées cent soixante-cinq francs.
- 19° une perle prisée cinquante francs.
- 20° plusieurs demi-perles prisées ensemble vingt francs. //
- 21° vingt-six carats d'émeraudes prisés deux cent huit francs.
- 22° sept carats de rubis cabochon prisés cinquante-six francs.
- 23° treize carats de rubis cabochon à raison de dix francs l'un, prisé cent trente francs.
- 24° vingt-et-un carats de rubis-clair, à raison de huit francs l'un, prisé cent soixante-huit francs.

25° plusieurs pierres variées prisées ensemble dix francs

26° trente-trois carats de rubis à quinze francs l'un, prisés ensemble quatre cent quatre-vingt-

quinze francs.

27° cent quarante-huit grammes de perles prisés deux cent quatre-vingt-seize francs.

28° sept carats et demi de saphir prisés soixante francs.

29° quarante-cinq grenats prisés quarante-cinq francs.

30° six [?] prisés soixante francs.

31° douze boules de jaspe prisées trente-six francs.

32° trois carats et demi de brillants prises cinq cent vingt-cinq francs.

Total: Trente-six mille cinq cent cinquante-quatre francs soixante centimes.

§e 3ème Fonds de commerce

A l'égard de l'industrie de M. Robin, les experts considérant que le genre de profession

qu'exerce M. Robin ne comporte pas à proprement parler un fonds de commerce ; qu'en tout

cas ce fonds, si l'exercice de cette profession en constitue un, n'a de valeur que par la personne

qui l'exploite; qu'il ne serait pas susceptible d'être vendu et que dans la circonstance il y a

d'autant plus lieu de le décider ainsi d'autant que le bail des lieux où il l'exploite n'a plus qu'une

durée d'environ quinze mois ainsi qu'on l'établira ci-après ; estiment qu'il n'y a pas lieu de

donner d'évaluation à l'établissement dont s'agit. //

Récapitulation des Prisées

1° Prisée du mobilier personnel et de ménage : six mille huit cent trente-neuf francs.

2° Prisée du mobilier industriel : douze cent trente-cinq francs.

3° Prisée des marchandises : trente-six mille cinq cent cinquante-quatre francs soixante

centimes.

Total général : quarante-quatre mille six cent vingt-huit francs soixante centimes.

[...]

Dépouillement des papiers

[...]

Cote troisième

Quittance de loyer

Une pièce

55

Qu'est la quittance sur papier non timbré en date du quinze juillet mil huit cent cinquante-sept, constatant que M. Robin a payé la somme de six cent six francs quatre-vingt centimes composée de :

1° six cents francs pour le terme échu le premier dudit mois de Juillet du loyer de l'appartement qu'il occupe.

 2° et six francs quatre-vingt centimes pour le remboursement de l'impôt des portes et fenêtres.

Laquelle pièce a été cotée et parafée par M^e Tresse et inventoriée comme pièce unique de la cote troisième.

Déclaration de M. Robin:

1° qu'il est locataire, suivant convention verbale et pour un temps qui doit expirer le premier Janvier mil huit cent cinquante-neuf, des lieux qu'il occupe rue S^t Marc n°10, moyennant un loyer annuel de deux mille quatre cent francs payable aux quatre termes ordinaires de l'année, outre l'impôt des portes et fenêtres.

2° qu'il a payé, à titre de loyer d'avance, une somme de cinquante francs imputable sur les derniers mois de sa jouissance.

[...]

Déclarations générales

§e 1er sur l'actif

 $[\ldots]$

Créances

Qu'il était dû à ladite communauté lors du décès de Mad Robin :

1^{ent} : par Mad Lyon-Alemand [affineurs de métaux], demeurant à Paris, rue de Montmorency pour achat de pierreries, cinq mille huit cent quarante-neuf francs.

2^{ent}: par les marchands dont les noms suivent pour fournitures diverses :

- 1° MM. Mellerio frères [bijoutiers-joailliers], demeurant à Paris rue de la Paix n°9, douze mille deux cent cinquante-neuf francs.
- 2° MM. Marret et Baugrand [orfèvres-joailliers-bijoutiers], même rue n°19, onze mille trois cent soixante-dix-neuf francs.
- 3° M. Lamarche [bijoutier-joaillier-orfèvre], même rue n°25, sept mille trois cent seize francs.
- 4° M. Barbary [bijoutier-joaillier], même rue $n^{\circ}24$, six mille six cent quatre-vingt-treize francs.

- 5° M. Gillion [bijoutier-joaillier], demeurant aussi à Paris, Boulevard des Italiens, deux mille neuf cent trente-sept francs.
 - 6° M. Rouzé [bijoutier], même boulevard n°14, cinq mille cent cinquante-sept francs.
- 7° M. Vernet [bijoutier-joaillier-orfèvre], demeurant à Paris, au Palais-Royal n°34, deux mille vingt-trois francs.
- 8° M. Bury [bijoutier-joaillier-orfèvre], demeurant à Paris, boulevard des Italiens n°18, quinze cent quatre-vingt-dix-huit francs.
- 9° M. Salabell [bijoutier-joaillier], même boulevard n°38, quatorze cent quarante-deux francs.
 - 10° M. Del-Oro, de Bade, treize cent vingt-cinq francs.
- 11° M. Subert [bijoutier-joaillier], demeurant à Paris, rue de la Pais n°30, mille quatre-vingt-dix-huit francs.
 - 12° M. Laval [horloger-bijoutier], demeurant à Paris, rue de Rivoli n°108.
- 13° M. Lior [bijoutier-orfèvre], demeurant à Paris, rue de la Paix, n°2, neuf cent cinquante-huit francs.
- 14° MM. Marret et Jarry [joailliers-bijoutier, pierres de couleur, diamants et perles], demeurant à Paris, rue Vivienne n°16, six cent quatre-vingt-dix francs. //
- 15° M. Daux [fabricants joailliers-bijoutier], demeurant à Paris, au Palais-Royal n°144, six cent trente et un francs.
- 16° M. Jacta [bijoutier-joaillier-orfèvre], demeurant à Paris, rue de la Paix n°17, sept cent quarante et un francs.
 - 17° M. Grognier, de Lyon, cinq cent quatre-vingt-huit francs.
- 18° M. Lemoine [bijoutier-joaillier-orfèvre], demeurant à Paris, rue du Bac n°1^{er}, six cent dix-huit francs.
- 19° Mad [Sabrau], demeurant à Paris, rue de la Douane, quatre cent quarante-cinq francs.
- 20° M. Fossin [joaillier, juge au tribunal de commerce], demeurant à Paris, rue de Richelieu n°62, trois cent cinquante-huit francs.
- 21° M. Faucheur [orfèvre, bijoutier, joaillier, fabricant], demeurant à Paris, boulevard des Italiens, cinq cent quarante-trois francs.
- 22° M. Froment-Meurice [orfèvre, bijoutier, joaillier de la ville de Paris], demeurant à Paris, rue S^t Honoré n°372, trois cent vingt-cinq francs.
 - 23° M. Lecointe, demeurant à Paris, place Vendôme n°26, deux cent cinquante francs.

- 24° M. Guillemin [bijoutier-joaillier], demeurant rue Neuve Vivienne n°43, deux cent cinquante-cinq francs.
- 25° M. Deschamps [bijoutier], demeurant à Paris au Palais-Royal n°19, deux cent dix francs.
- 26° M. Lacombe [orfèvre-joaillier], demeurant à Paris, boulevard des Italiens n°29, cent quatre-vingt seize francs.
- 27° M. Halphen [joaillier-bijoutier], demeurant à Paris, rue Lepeltier $n^{\circ}6$, cinq cent vingt francs.
- 28° M. Darche [bijoutier-joaillier-horloger], demeurant à Paris, rue de la Paix n°32, mille soixante-neuf francs.
- 29° M. Linzeler [joaillier-bijoutier, fournisseur du l'Empereur], demeurant à Paris, boulevard de la Madeleine n°11, deux cent vingt-quatre francs.
- 30° M. Rabreau [joaillier-bijoutier, fabricant et marchant, vente et achat de diamants sur papier et montés], demeurant à Paris, rue Taitbout n°2, cent cinquante-neuf francs.
- 31° M. Maison-haute [bijoutier-orfèvre], demeurant à Paris, galerie Vivienne n°30, cent soixante francs. //
 - 32° M. Meller [bijoutier-joaillier], demeurant à Paris, quai d'Orsay, cent quatre francs.
- 33° M. Bertin, demeurant à Paris, rue de la chaussée d'Antin n°12, cent vingt-deux francs.
- 34° M. Cheminant [horloger], demeurant à Paris, rue Richelieu n°40, quatre-vingt-quinze francs.
 - 35° M. Richon, de Metz, quarante-cinq francs.
- 36° M. Arlès-Dufour [négociant, commissionnaire], demeurant à Paris, rue du Conservatoire n°6, cent cinq francs.
- 37° M. Laurent [bijoutier-joaillier], demeurant à Paris, Place Dauphine n°8, cinquante francs.
 - 38° M. Oppenheim, demeurant à Paris, rue Lepelletier n°23, soixante-cinq francs.
 - 39° Mad^{elle} Barbier, dix francs.
 - 40° Madelle Robert, vingt francs.
- 41° MM. Paul frères [bijoutiers-joailliers], demeurant à Paris, boulevard Bonne Nouvelle, dix-huit francs.
 - 42° M. Amail, de Rouen, quatre-vingt francs.
 - 43° M. Semper, de Madrid (Espagne), six mille cent cinquante-deux francs.

Total: Soixante-dix mille seize francs.

M. Robin déclare que d'après les usages des commerces, il doit être déduit de cette somme un escompte de six pour cent, pour représenter la valeur négociable au jour du décès de Mad. Robin. La déduction de cet escompte qui s'élève au total à quatre mille deux cent un francs étant opéré. Il reste soixante-cinq mille huit cent quinze francs.

§e 2ème sur le passif

[...]

3^{ent} Dettes diverses.

1° par Mad^{elle} Marie Pauline Rigolot, connue sous le nom de Mad. Albert, m^{de} de laine, demeurant à Paris, rue Mandar n°4, pour prêt et avance d'argent, cinq mille francs.

2° par M. Poulain, architecte à Paris, rue Hauteville pour prix d'un chalet en bois quatre mille cent francs.

3° par MM. Desgranges frères, marchands de vin à Bercy (près Paris) pour fourniture de vin, sept cent francs.

4° par les ouvriers du dehors : ciseleurs, graveurs et autres employés par M. Robin, pour un mois de leur salaire, deux mille cinq cent treize francs.

5° par les ouvriers de l'atelier pour leur salaire de la dernière quinzaine, mille soixante francs.

6° par le tailleur de M. Robin pour fourniture personnelle, mille francs.

7° pour peintures de l'appartement de M. et Madame Robin et autres travaux divers, douze cent francs.

8° par M. [Joureau-Robin], m^d de pierres fines, rue Saint-Marc n°17, deux mille quatre-vingt-deux francs cinquante centimes.

Total: Dix-sept mille six cent cinquante-cinq francs cinquante centimes.

 $[\ldots]$

Les précisions sur les métiers des marchands ont été rajouté grâce à : Firmin-Didot Hyacinthe (dir.), Annuaire-almanach du commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration : ou almanach des 500.000 adresses de Paris, des départements et des pays étrangers, Paris, 1857.

Annexe 28 : Retranscription de l'acte de constitution de la société Robin frères⁸

Entre les soussignés, M. Paul Prosper Robin, fabricant de bijoux, demeurant à Paris, 5 Galerie de la Bourse Passage des Panoramas ; et M. Edouard Emile Robin demeurant à Paris, 5 Galerie de la Bourse Passage des Panoramas ; a été dit et convenu ce qui suit :

1° Mrs Paul Robin et Edouard Robin contractent par le présente une société en nom collectif ayant pour objet la fabrication et la vente des bijoux pour une durée de 5 ans à partir du 1er Janvier 1870.

2° Le domicile social sera Passage des Panoramas, Galerie de la Bourse n°5. La raison sociale Robin frères.

3° Les deux associés seront gérants avec la signature sociale, ils ne pourront user de cette signature que pour les besoins de cette société. Il est ici expliqué que M. Paul Robin sera plus spécialement chargé de la vente au dehors et que M. Edouard Robin aura la surveillance et la direction des ateliers et de l'intérieur, mais sans que cette nature d'attributions diminue pour chacun d'eux le droit de s'occuper de toutes les affaires de la société.

4° Le capital social est fixé à 98.016 francs 15c que sont apportés par moitié par chacun des associés ; ce capital net de toutes charges se compose ainsi

1° En Mobilier industriel et objets mobiliers : 3 370

2° En Marchandises fabriquées ou non : 31 398.70

3° En Créances : 60 659.35

4° En espèces : 2 588.10

Soit 98 016, 15 francs. //

5° Tous les bénéfices seront partagés par moitié ainsi que les dépenses notamment celles du loyer des deux appartements que les deux associés occupent Galerie de la Bourse 5, du commis, employés, éclairage, chauffage, nourriture, etc.

6° Les Prélèvements que chacun des associés pourra faire annuellement pour ses besoins personnels ne pourront excéder 8000 francs. Si les associés ou l'un d'eux ne prélèvent pas cette somme, la différence restera dans la caisse sociale, mais sera portée au compte libre de celui auquel elle sera due, et portera des Intérêts à 6% l'an à partir du 1er Janvier qui suivra l'année dans laquelle cette différence n'aura pas été perçue.

⁸ Acte de constitution de la société Robin frères, 26 Janvier 1870, Paris, Archives de Paris, Archives judiciaires, Tribunal de commerce de la Seine puis de Paris, Registre du commerce et des sociétés, Actes de sociétés, Constitutions, 18 janvier-10 février 1870, D31U3 293.

7° Tous les ans dans les 5 premiers jours du mois de Janvier, il sera fait un Inventaire général qui fixera la situation de la société et celle de chacun des associés. Tous les bénéfices, déduction faite des dépenses et des prélèvements indiqués sous l'art. 6° qui précède, seront partagés par moitié et inscrits pour cette moitié au compte obligé de chacun des associés, et ils resteront dans la caisse sociale, jusqu'à ce que, réunis après accumulation au capital social ils forment avec ce capital une somme de 200 000 francs. Toutefois et malgré cette obligation de laisser ainsi les bénéfices dans la caisse sociale, la part portée au compte obligé de chacun des associés produira des Intérêts à 6% qu'ils auront le droit de toucher annuellement.

8° Nonobstant la durée de cinq années assignées à la société, les parties conviennent qu'en cas // de mariage de M. Edouard Robin, il pourra exiger la dissolution de la société, dans ce cas cette dissolution aura lieu à partir du 1er Janvier qui suivra le moment auquel M. Edouard Robin aura fait connaître son intention. M. Paul Robin restera alors seul propriétaire de la maison de commerce, et de ce jour il aura seul droit aux bénéfices, comme il supportera seul les charges. M. Edouard Robin aura le droit de prélever les sommes constatées par son compte libre, comme lui appartenant, et en outre il aura droit pour sa part à la moitié du capital social, tel qu'il sera fixé par l'Inventaire dressé à cette époque, cependant les créances étant possibles d'un escompte, et quelques une pouvant devenir mauvais le compte de M. Edouard Robin sera débité de la moitié des escomptes retenus et des pertes éprouvées lorsque toutes les créances seront recouvrées.

La liquidation sera faite par M. Paul Robin, qui aura pour se libérer un délai de cinq années, en payant chaque année par cinquième et qui devra les Intérêts à 6% de toutes les sommes dont il sera débiteur à partir du 1e Janvier, jusqu'à sa libération. Bien entendu, les Intérêts diminueront en même temps que le capital, et M. Paul Robin aura toujours le droit d'anticiper les époques de paiements, comme il aura aussi celui de les fixer suivant son désir.

9° En cas de décès de l'un des associés, avant le terme fixé par le présent acte, la société sera dissoute de plein droit et la liquidation sera faite immédiatement par l'associé survivant dans les mêmes conditions que la dissolution de la société en cas de mariage de M. Edouard Robin, en ajoutant seulement que le survivant sera tenu de donner un secours immédiat à la faille du défunt, si celle-ci le réclame, lequel secours ne pourra s'élever à plus de 1000 francs, et qui sera porté en déduction sur la part à revenir.

Le survivant aura malgré la dissolution, le droit, s'il continue le même commerce, de se prévaloir des avantages attachés à la Raison sociale et de se dire le successeur de la Société.

Fait double à Paris, 26 Janvier 1870.

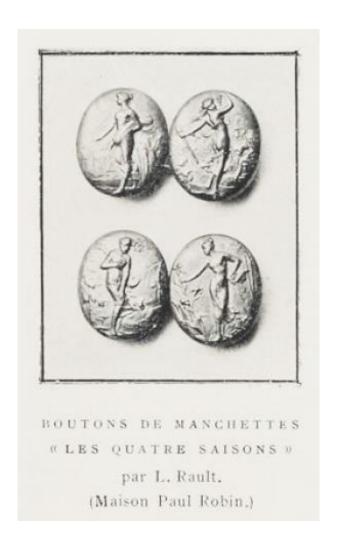
[Signatures]

Annexe 29 : Dessins de broches tête de lion



Album 3, Planche 6, CD 6660.293-298 : dessins de broches

Annexe 30 : Boutons de manchettes *Les quatre saisons* de la maison Paul Robin



Source : Henri Vever, *La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 3, Paris, H. Floury, 1908, p. 462.

Annexe 31 : Retranscription de l'acte de constitution de la société Maison Paul Robin Buguet & Cie⁹

Les soussignés :

Emile Simon, Fabricant bijoutier-joaillier, demeurant à Paris, 19, rue Truffaut.

Octave RAVEZ, chef de comptabilité, demeurant à Paris, 52, Rue Condorcet.

Paul BUGUET, Dessinateur en bijouterie, joaillerie, demeurant à Paris, 1, Rue François Coppée.

André Jules RAVEZ, Joaillier, demeurant à Paris, 52, Rue Condorcet.

Ont établi ainsi qu'il suit les Statuts d'une Société à Responsabilité limitée.

TITRE PREMIER.

FORMATION - OBJET - DENOMINATION - SIEGE - DUREE

Article Premier.

Il est formé entre les susnommés, attributaires des parts ci-après créées et tous ceux qui pourraient devenir cessionnaires de ces parts à un titre quelconque ou devenir associés par augmentation de capital, une société à Responsabilité Limitée régie par les Lois en vigueur sur les Sociétés, notamment celle du 7 Mars 1925 et par les présents statuts.

Art. 2.

La Société a pour objet, d'une manière générale, tant en France qu'à l'Etranger, toutes opérations concernant la bijouterie, la joaillerie, le commerce des pierres précieuses des perles ou de tous autres objets et de toutes autres matières similaires ou connexes, et tous autres commerces de même nature.

La Société aura plus spécialement pour objet l'exploitation de l'établissement dont l'apport lui est fait, aux termes de l'article 6 ci-après.

La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet principal ou pouvant // avoir pour résultat un développement de ses opérations et notamment, sans que la présente énumération soit en quelque manière que se soit restrictive, manufacturer, traiter, réparer, graver, imprimer, polir, couper, tailler ou préparer de quelque façon que ce soit tous objets d'arts, d'usages ou d'ornement et aussi tous métaux, minerais, pierres, et autres matériaux sans exception.

Art. 3.

⁻

⁹ Acte de constitution de la société Maison Paul Robin Buguet & Cie, 1^{er} Juillet 1930, Paris, Archives de Paris, Archives judiciaires, Tribunal de commerce de la Seine puis de Paris, Registre du commerce et des sociétés, Actes de sociétés, Sociétés en nom collectif, 25 juin-9 juillet 1930, D31U3 3333.

La dénomination de la Société et sa raison sociale sont :

- « Maison Paul ROBIN »
- « BUGUET & Cie, Successeurs ».

Dans tous les actes, factures, annonces, publications ou autres documents émanés de la Société, la dénomination doit toujours être précédée ou suivie immédiatement des mots écrits visiblement et en toutes lettres « Société à Responsabilité Limitée » et de l'énonciation du capital social.

Toutes les pièce sou documents concernant la Société ou émanent d'elle seront signés par le gérant ou l'un des gérants, dont la signature personnelle sera précédée de la raison sociale.

Art. 4.

La Siège de la Société est à Paris, 19, Rue Truffaut.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville par simple décision du ou des gérants notifiée par lettre aux associés, ou dans toute autre localité en vertu d'une délibération ordinaire des associés.

Art. 5.

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 1^e Septembre 1930, prorogation prévue aux Statuts.

La Société peut prendre des engagements pour une durée plus longue que celle prévue à ses Statuts.

TITRE II

APPORTS - CAPITAL - PARTS SOCIALES.

Art. 6.

1^e - Apport de Monsieur Emile SIMON

//

Monsieur Emile SIMON apporte à la Société le fonds de commerce de bijouterie joaillerie etc. qu'il exploite présentement à Paris, 19, Rue Truffaut, ledit établissement comprenant la clientèle et l'achalandage, la propriété du nom commercial et des marques de fabriques.

Le bénéfice de tous traités.

Les installations, le matériel, le mobilier, l'outillage de fabrication, les modèles, les catalogues, les archives, la comptabilité et tous documents dépendant du fonds de commerce ci-dessus.

Le fonds de commerce présentement apporté appartient à Mr. Emile SIMON, successeur de M. Paul ROBIN, son beau-père.

L'apport de M. Emile Simon est fait sous les garanties ordinaires et de droit, quitte et libre de toutes dettes, privilèges, inscriptions ou empêchements quelconques, notamment en ce qui concerne les privilèges du vendeur, du Trésor ou inscriptions de nantissement.

Cet apport est évalué à la somme de QUATRE-VINGT-DIX MILLE FRANCS.

Les associés susnommés se déclarent solidairement responsables, conformément à la Loi, de la valeur estimative de cet apport.

A compter du premier Septembre mil neuf cent trente, la société supportera et acquittera les charges inhérentes à l'établissement apporté et paiera tous impôts, taxes et redevances afférente à son exploitation.

- 2^e Monsieur Octave RAVEZ apporte à la Société une somme de CINQUANTE MILLE FRANCS en espèces.
- 3^e Mr. Paul BUGUET apporte à la Société une somme en espèces de CINQUANTE-CINQ MILLE FRANCS.
 - 4^e Mr. André Ravez apporte à la Société une somme en espèces de CINQ MILLE FRANCS.

ENSEMBLE DES APPORTS: DEUX CENT MILLE FRANCS.

Ces sommes ont été intégralement versées dans la Caisse sociale ainsi que les associés le reconnaissent et le déclarent.

//

Art. 7.

Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT MILLE FRANCS, divisé en DEUX CENT parts de MILLE FRANCS chacune qui ont été libérées intégralement et qui sont réparties entre les associés proportionnellement aux apports de chacun d'eux, savoir :

- Mr. Emile Simon, Quatre-vingt-dix parts de mille francs chacune,
- Mr. Octave RAVEZ, CINQUANTE PARTS de MILLE FRS chacune,
- Mr. Paul BUGUET, CINQUANTE-CINQ PARTS de MILLE FRANCS chacune,
- Mr. André RAVEZ, CINQ PARTS de MILLE FRANCS chacune.

Art. 6.

Le capital social pourra être augmenté en une ou plusieurs fois par la création de parts nouvelles qui seront attribuées en représentation d'apports en nature ou émises contre espèces ou par transformation des réserves en vertu d'une décision de l'Assemblée des associés prise conformément à l'article 21 ci-après ou par tout autre moyen.

L'augmentation du capital ne peut être attribuées qu'aux associés ou à des personnes présentées par l'un des associés et agréées aux Conditions fixées par l'article 9 pour la cession des parts.

Les parts attribuées, soit lors de la constitution, soit lors d'augmentation de capital, doivent être entièrement libérées.

Art. 9.

La propriété des parts résulte des présentes et des actes ultérieurs d'augmentation de capital et de cession de parts.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les co-propriétaires indivis d'une part sont tenus de se faire représenter à la Société par un seul d'entre eux, considérés par elle comme seul propriétaire, les usufruitiers représentant valablement les parts à l'exclusion des nus-propriétaires.

//

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions des associés.

Les parts sociales sont cessibles de plein droit entre associés, elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital sociale ; ce consentement peut être donné par simple lettre adressée aux gérants.

La cession des parts doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seings privés, la cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle aura été signifiée à la Société et acceptée par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 10.

[Cas de la transmission des parts par décès]

Art. 11.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, conformément aux articles 25 et 27 ci-après.

Les héritiers, ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les // biens et papiers de la Société, ni s'immiscer dans son Administration. Ils sont tenus de s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée des associés et ils ne peuvent, en aucun cas, faire procéder à un inventaire judiciaire ou autres des valeurs sociales.

TITRE III

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Art. 12.

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'Assemblée des associés et qui peuvent être pris en dehors des associés.

A titre exceptionnel, MM. Emile SIMON, Paul BUGUET, André Jules RAVEZ et Octave RAVEZ sont désignés par les présents Statuts comme gérants de la Société pour une durée non limitée.

Art. 15.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, conjointement ou séparément.

Ils représentent la Société vis-à-vis des tiers et ont la signature, mais ils ne peuvent en user que pour les affaires de la Société.

En conséquence, chacun d'eux peut faire seul toutes les opérations faisant partie de l'objet social.

Il peut faire tous contrats, traités et marchés, souscrire, signer, endosser et accepter tous effets de commerce, ester en justice, faire et réaliser tous compromis, transactions, acquiescement, désistement, mainlevée d'inscription de saisies ou d'opposition, avant ou après paiement, donner toutes quittances et décharges, conférer tous mandats ou délégations temporaires ou non, créer toutes agences, succursales et sociétés filiales; nommer et révoquer tous agents et employés, fixer leurs pouvoirs et attributions, leurs traitements, remises, salaires, gratifications fixes ou proportionnelles, ainsi que de toutes autres conditions de leur entrée au service de la Société ou de leur départ.

//

Toutefois, les gérants ne peuvent conclure aucun emprunt, acheter, aliéner, échanger ou hypothéquer des immeubles sans y être autorisés par une décision de l'Assemblée des associés.

Les gérants peuvent se faire aider ou représenter, sous leur responsabilité, par des mandataires. Ils peuvent convoquer l'Assemblée des associés toutes les fois qu'ils le jugent convenable.

Art. 14.

Les gérants sont responsables conformément aux règles de droit commun, individuellement ou solidairement, suivant le cas, envers la Société ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions de la Loi du 7 Mars 1925, soit des violations des Statuts, soit des fautes graves commises par eux dans leur gestion.

Les gérants auront droit, à titre d'appointement et de remboursement, de leur frais de représentation et de déplacement, à un prélèvement mensuel dont l'importance sera fixée pour chacun d'eau par une décision des associés prise conformément à l'article 18. Ce prélèvement pourra être modifié par décision des associés prise conformément au même article.

Les gérants ont droit, en outre, à une part des bénéfices de la Société, ainsi qu'il est dit à l'article 25 ci-après.

Les gérants doivent consacrer tout leur temps et tous leurs soins aux affaires sociales et ils ne peuvent s'intéresser directement ou indirectement dans aucune entreprise industrielle ou commerciale sans y avoir été préalablement autorisé par une décision de l'Assemblée des associés.

Toutefois, Mr. Octave RAVEZ ne sera tenu de consacrer aux affaires de la Société que le temps qu'il jugera utile et il pourra s'intéresser directement ou indirectement dans toute entreprise industrielle et commerciale non concurrente de la présente Société.

Art. 15.

En cas de décès, démission, interdiction, faillite ou déconfiture des gérants ou de l'un des gérants, et en cas de perte des ¾ du capital social, les associés seront convoqués à l'effet de prendre toute décision utile et au besoin de prononcer la dissolution de la Société.

// [...]

TITRE IV

ASSEMBLEES DES ASSOCIES

Art. 16.

Il est convoqué tous les ans par le ou les gérants, dans les 6 mois de la clôture de l'exercice, une Assemblée des associés. Les convocations sont faites par lettres recommandées adressées à chacun des associés, quinze jours au moins avant la réunion. Chaque associé a le droit d'assister aux Assemblées ou de s'y faire représenter par un autre associé.

Art. 17.

L'Assemblée est présidée par celui des associés gérants qui est propriétaire du plus grand nombre de parts ; à défaut d'associé gérant, l'Assemblée est présidée par un associé désigné par les membres présents ; elle désigne un Secrétaire.

Il est tenu une feuille de présence signée par chaque membre présent ou représenté et certifiée par le bureau.

Art. 18.

Les décisions ne sont valablement prises qu'au tant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du Capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première consultation, les associés sont convoqués une seconde fois conformément au paragraphe 2 de l'article 16 ci-dessus, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis quelle que soit la portion du capital représenté.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

//

Art. 19.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède et représente de parts.

Art. 20.

L'Assemblée annuelle entend le rapport du ou des gérants ; elle prend connaissance de l'inventaire et du bilan, discute les comptes, les approuve ou rectifie, fixe les dividendes à répartir, délibère et statue généralement sur toutes les affaires de la Société.

Art. 21.

D'autres Assemblées, extraordinaires, peuvent être convoquées dans la même forme que cidessus, soit par le ou les gérants, soit par les associés représentant la moitié du capital.

Elles peuvent apporter aux présents Statuts les modifications reconnues utiles et décider notamment l'augmentation ou la réduction du capital social, son amortissement total ou partiel, la prorogation ou la dissolution anticipée de la Société, sa réunion ou fusion avec d'autres Sociétés, se transformation en Société Anonyme ou en Société de toute autre forme, toutes modifications à l'objet social. Dans ces divers cas, les décisions doivent être prises à la majorité des ¾ du capital social.

Art. 22.

Les délibérations des assemblées des associées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial et signé par les membres du bureau. Les extraits à produire sont délivrés et signés par le gérant ou l'un des gérants.

Art. 23.

Les délibérations, régulièrement prises, sont obligatoires pour tous les associés, même absents, dissidents ou incapables.

TITRE V

INVENTAIRE - REPARTITION DES BENEFICES.

Art. 24.

L'année sociale commence le Premier Septembre et finit le Trente-et-un Août de l'année suivante.

//

Il sera dressé à la fin de chaque exercice, par les soins du ou des gérants, un inventaire de l'actif et du passif; cet inventaire, avec pièces à l'appui, devra être mis à la disposition des associés au siège social pendant les quinze jours qui précèderont l'Assemblée annuelle.

Art. 25.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux, impôts, provisions, amortissements et autres charges sociales, il est prélevé :

- 1°- 5% pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dizième du certificat social.
 - 2°- la somme nécessaire pour servir au Capital non amorti un premier dividende de 5%.
- 3°- sur le surplus du bénéfice après ces deux premiers prélèvements, il est attribué 40% aux gérants, à se répartir entre eux comme bon leur semblera.
- 4°- le surplus du bénéfice après ces trois prélèvements sera répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales. Toutefois, l'Assemblée des associés a le droit de décider avant la répartition du bénéfice prévue au présent paragraphe, le prélèvement de toutes sommes destinées à être reportées à nouveau ou à être portées à un fonds de réserve extraordinaire ou à un fonds de réserve spécial.

La mise en paiement des dividendes et participations a lieu annuellement aux époques fixées par la gérance.

Les pertes, s'il en existe, seront prélevées d'abord sur les réserves et en cas d'insuffisance de celles-ci, seront soit reportées à nouveau pour être éteintes avec les bénéfices des exercices suivants, soit supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, sans toutefois que les dits associés puissent être tenus au-delà de leur mise sociale.

Lorsque les bénéfices déjà réalisés en cours d'exercice et la Trésorerie de la Société le permettront, les gérants pourront décider la distribution en cours d'exercice d'un acompte sur la participation de la gérance et le dividende des porteurs de parts.

//

TITRE VI

DISSOLUTION - LIQUIDATION - CONSTATIONS - PUBLICATIONS

Art. 26.

A l'expiration de la Société, ou en cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par le ou les gérants aux quels il est adjoint, si l'assemblée des associés le juge convenable, un ou plusieurs co-liquidateurs nommé par elle. L'Assemblée des associés continue d'exercer ses pouvoirs pendant le cours de la liquidation ; elle peut notamment remplacer les liquidateurs s'il y a lieu, approuver leurs comptes et leurs donner décharge.

Art. 27.

Tout l'actif social est réalisé par les liquidateurs qui ont à cet effet les pouvoirs les plus étendus. Après l'acquit du passif et des charges, le produit net de la liquidation est réparti entre tous les associés proportionnellement au nombre de part possédées par chacun d'eaux, jusqu'à concurrence pour chacun de sa part non encore amortie du capital social ; une fois le capital

social totalement remboursé, le surplus représentant des bénéfices sera réparti entre tous les associés proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Les pertes s'il en existe, seront supportées par les associés, dans les mêmes conditions mais sans qu'ils puissent dans aucun cas être tenus au-delà du montant de leurs parts sociales, sous réserve bien entendu des cas de faute personnelle.

Art. 28

Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la Société ou lors de la liquidation soit entre les associés ou la Société, soit entre le ou les gérants et la Société, soit entre les associés eux-mêmes, relativement aux affaires sociales, seront soumises à la Juridiction des Tribunaux compétents du Département de la Seine.

A cet effet, tout associé non résident dans le ressort desdits tribunaux doit y faire élection de domicile, faute de quoi ce domicile sera élu // de plein droit au parquet de Mr. Le Procureur de la République près le Tribunal de première instance de la Seine.

Art. 29.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un double ou d'un extrait des présentes pour opérer les dépôts et publications prescrits par la Loi et pour faire toutes les déclarations et estimations requises par l'Administration de l'Enregistrement.

Fait à Paris, en quatre originaux, le Premier Juillet Mil neuf cent trente. [Signatures]

Annexe 32 : Retranscription de l'acte de modification de la société Maison Paul Robin Buguet & Cie¹⁰

Entre les soussignés :

Emile Simon, Fabricant bijoutier-joaillier, demeurant à Paris, 19, rue Truffaut.

Octave RAVEZ, chef de comptabilité, demeurant à Paris, 19, Rue Rocroy.

Paul BUGUET, Dessinateur en bijouterie joaillerie, demeurant à Paris, 19, rue Truffaut.

André Jules RAVEZ, Joaillier, demeurant à Paris, 19, Rue Rocroy.

Il a été exposé ce qui suit :

Aux termes d'un acte sous seings privés, en date à Paris, du premier juillet mil neuf cent trente enregistré à Paris, Ier A.S.S.P. le 3 Juillet 1930, n°115, il a été constitué entre MM. Emile SIMON, Octave RAVEZ, Paul BUGUET et André RAVEZ, une société à responsabilité limitée, sous la dénomination :

« Maison Paul Robin »

Buguet et Cie. Successeurs,

Avec siège social à Paris, 19, rue Truffaut et dont les quatre associés étaient gérants.

Le capital social fixé à la somme de 200.000 francs, est divisé en 200 parts d'intérêts de 1.000 francs chacune, réparties comme suit :

Mr. Emile SIMON	90 parts
Mr. Octave RAVEZ	. 50 parts
Mr. Paul BUGUET	55 parts
Mr. André RAVEZ	5 parts

Ceci étant exposé :

Monsieur Emile SIMON déclare par les présentes, céder à :

TOTAL: 200 parts

I°) Mr. Octave RAVEZ qui accepte, QUARANTE ET UNE PARTS qu'il possède dans ladite Société, moyennant le prix de QUATRE MILLE CENT FRANCS.

//

2°) Mr. Paul BUGUET, qui accepte, QUARANTE-CINQ des parts de la Société « Maison Paul ROBIN » Buguet et Cie Successeurs, qui lui appartiennent, moyennant la somme de QUATRE MILLE CINQ CENTS FRANCS.

¹⁰ Acte de modification de la société Maison Paul Robin Buguet & Cie, 27 Décembre 1933, Paris, Archives de Paris, Archives judiciaires, Tribunal de commerce de la Seine puis de Paris, Registre du commerce et des sociétés, Actes de sociétés, Modifications + Prorogations, 28-30 décembre 1933, D31U3 3830.

3°) Mr. André RAVEZ qui accepte, QUATRE des parts de la même société, moyennant la somme de QUATRE CENTS FRANCS.

Le prix des cessions ci-dessus consenties a été immédiatement versé par MM. Octave RAVEZ, Paul BUGUET et André RAVEZ à Mr. Emile SIMON, qui leur en donne bonne et valable quittance, chacun en ce qui les concerne.

MM. Octave RAVEZ, Paul BUGUET et André RAVEZ seront propriétaires des parts qui leur sont cédées à compter de ce jour, ils en auront la jouissance à compter du Ier septembre 1933, date de l'ouverture de l'exercice social actuellement en cours.

Par suite de ces cessions, Mr. Emile SIMON cesse de faire partie de la Société dont le capital se trouve appartenir à :

Mr. Octave RAVEZ, pour............ 91.000 FRANCS

Mr. André Ravez, pour...... 9.000 Francs

Mr. Emile Simon, donne en conséquence sa démission de gérant.

Comme conséquence des présentes, les articles suivants du pacte social sont modifiés comme suit :

<u>ARTICLE 7</u> - Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT MILLE FRANCS et divise en DEUX CENTS PARTS de MILLE Francs chacune, appartenant, savoir :

Mr. Octave RAVEZ......91 PARTS

Mr. Paul Buguet...... 100 Parts

Mr. André RAVEZ..... 9 PARTS

TOTAL EGAL A DEUX CENTS PARTS, ci : 200 PARTS.

//

<u>ARTICLE 12</u> - La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'Assemblée des associés et qui peuvent être pris en dehors des associés.

MM. Octave RAVEZ, Paul BUGUET et André RAVEZ, sont désignés comme gérants de la Société pour une durée non limitée.

Pour l'enregistrement des présentes, il est déclaré que le capital social de la Société « Maison Paul ROBIN », BUGUET et Cie Successeurs n'a subi aucune modification depuis sa constitution.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes pour effectuer les dépôts et publications.

Fait en huit originaux, à Paris, le vingt-sept décembre mil neuf cent trente-trois.

[Signatures]

Annexe 33 : Retranscription de l'acte de dissolution de la société Maison Paul Robin Buguet & Cie¹¹

Maison Paul ROBIN
BUGUET et Cie.

Successeurs

Société à responsabilité limitée au capital de 200.000 Francs Siège social à Paris, 19, rue Truffaut (17ème)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES.

EXTRAIT DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOUT

1934.

Après échange de vue et d'un commun accord, les associés décident, à l'unanimité, de proroger l'exercice social jusqu'au 15 Octobre 1934, date à laquelle ils décident de cesser toutes opérations commerciales. La situation comptable de la société sera établie à cette date qui comprendra donc la période du Ier Septembre 1933 au 15 Octobre 1934.

A partir de cette dernière date, Messieurs Octave RAVEZ et Paul BUGUET seront chargés de la liquidation ; à cet effet, tout l'actif social sera réalisé par les liquidateurs à charge par eux de liquider le passif ; leurs pouvoirs sont les plus étendus, conformément à l'acte social.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur du présent extrait à l'effet d'effectuer tous dépôts et formalités prévus par la Loi.

[Signatures]

¹¹ Acte de dissolution de la société Maison Paul Robin Buguet & Cie, 30 Octobre 1934, Paris, Archives de Paris, Archives judiciaires, Tribunal de commerce de la Seine puis de Paris, Registre du commerce et des sociétés, Actes de sociétés, Dissolutions, 22 septembre-15 novembre 1934, D31U3 4433.

Annexe 34 : Retranscription de la lettre de Paul Buguet datée du 29 octobre 1934¹²

Maison Paul Robin
Buguet et C^{ie} Succ^{rs}
Société A.R.L. au capital de 200.000 FRS
Fabricants Joailliers
Bijoutiers Dessinateurs

Bijoutiers Dessinateurs 19, rue Truffaut Paris XVIIème

Marcadet 17-33 R.C. Seine 245.007 B Paris le 29 Octobre 1934

Monsieur le Conservateur

de la Bibliothèque des Arts Décoratifs

Monsieur,

Comme suite à la visite que je vous ai fait voici quelques jours, j'ai l'honneur de vous aviser que la collection de dessins dont je vous ai parlé est à votre disposition dans nos bureaux.

Pour être certain que les personnes que vous enverrez les chercher trouvent quelqu'un je vous serai obligé de nous prévenir de leur visite.

Veuillez agréer, Monsieur le Conservateur l'assurance de ma haute considération.

P Buguet

Annotations à la plume : Dessins d'orfèvrerie reçus le 9 Nov^{re} 1934 Remercié le même jour. [Paraphe]

Annotations au crayon à papier : Vendredi matin entre 9^h et 11^h 40 à 45 kilos environ.

_

¹² Lettre de Paul Buguet au Conservateur de la Bibliothèque des Arts décoratifs, Papier à en-tête, 29 Octobre 1934, Paris, Archives de la bibliothèque des Arts décoratifs, Série F, Constitution et gestion des collections, Accroissement des collections, Acquisitions, Dons, Correspondance (ordre alphabétique des correspondants), P à S, F/162/3.

Annexe 35 : Lettre de Paul Buguet datée du 29 octobre 1934¹³

Maison Paul Robin
Buguet et C^{ie} Succ^{rs}
Société A.R.L. au capital de 200.000 FRS
Fabricants Joailliers
Bijoutiers Dessinateurs
19, rue Truffaut
Paris XVIIème

Marcadet 17-33

R.C. Seine 245.007 B

Paris le 14 Novembre 1934

Monsieur le Conservateur de la Bibliothèque des Arts Décoratifs

Monsieur,

Je m'excuse d'avoir tardé à répondre à votre lettre du 9 courant.

Les dessins que je vous ai remis ont été faits par la succession des dessinateurs attachés à la maison Paul Robin, au nombre desquels a figuré Julienne, qui était également attaché à la Manufactures de Sèvres.

La maison Paul Robin fut créé aux environs de 1800. Ce fut elle qui établit pour Napoléon Ier le Grand collier de la Légion d'Honneur dont vous trouverez des croquis.

Les dessins s'échelonnent donc de 1805 à 1914. Très peu datent d'après guerre et n'ont pas d'intérêts bien marqués. Les pièces pour la plupart ont été exécutées pour les grands joailliers de la place Vendôme et du Palais Royal au temps de la vogue de celui-ci.

Toujours à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Je vous prie de croire Monsieur le Conservateur a mes sentiments respectueux.

P. Buguet

Annotation à la plume : Remercié le 16 Nov.

_

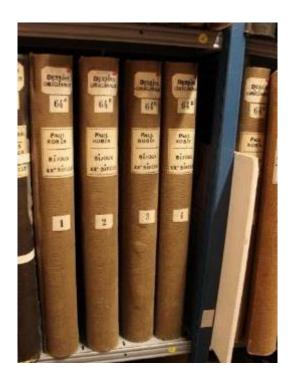
¹³ Lettre de Paul Buguet au Conservateur de la Bibliothèque des Arts décoratifs, Papier à en-tête, 14 Novembre 1934, Paris, Archives de la bibliothèque des Arts décoratifs, Série F, Constitution et gestion des collections, Accroissement des collections, Acquisitions, Dons, Correspondance (ordre alphabétique des correspondants), P à S, F/162/3.

Annexe 36 : Dessin d'une breloque avec la médaille de la Légion d'honneur



Album 3, Planche 89, CD 7288.592 : dessin de breloque représentant la médaille de la Légion d'honneur (détail)

Annexe 37 : Les albums Robin au sein de la réserve Arts graphiques



Vue des six albums contenant le fonds Robin au sein de la réserve du Département des Arts graphiques.

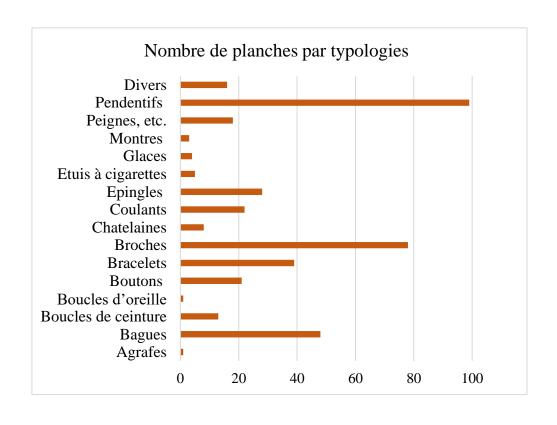
Annexe 38 : Annexe 30 : Etiquette de l'atelier Cauchis



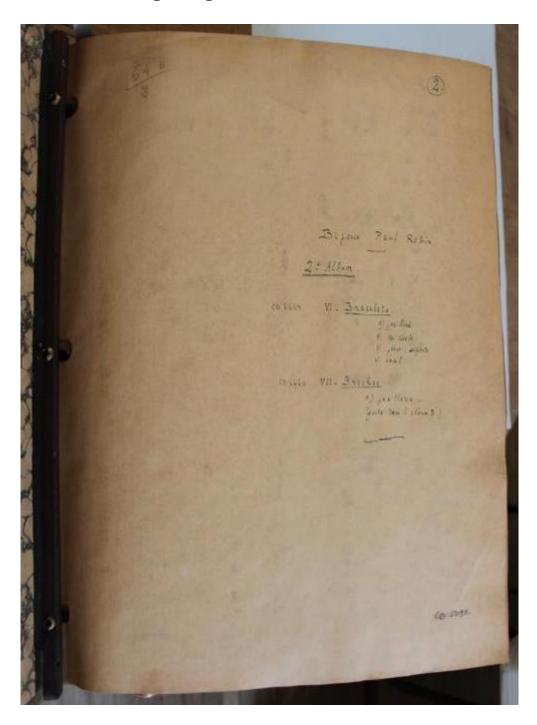
Etiquette située à l'intérieur de la reliure de l'Album 4 & 6.

Annexe 39 : Tableau et graphique récapitulant le nombre de planches par typologies de dessins

	Typologie des dessins	Nombre de planches
Album 1	Agrafes de manteau	1
	Bagues	48
	Boucles de ceinture	13
	Boucles d'oreille	1
	Boutons et boutons de manchette	21
Album 2	Bracelets	39
	Broches	78 (35+43)
Album 3	Chatelaines	8
	Coulants de foulard et de chaîne	22
Album 4	Epingles de cravate et à chapeau	28
	Etuis à cigarettes	5
	Glaces	4
	Montres de dames	3
	Peignes, diadèmes et bandeaux	18
Album 5	Pendentifs et colliers	99
Album 6	Divers	16
	Total	404

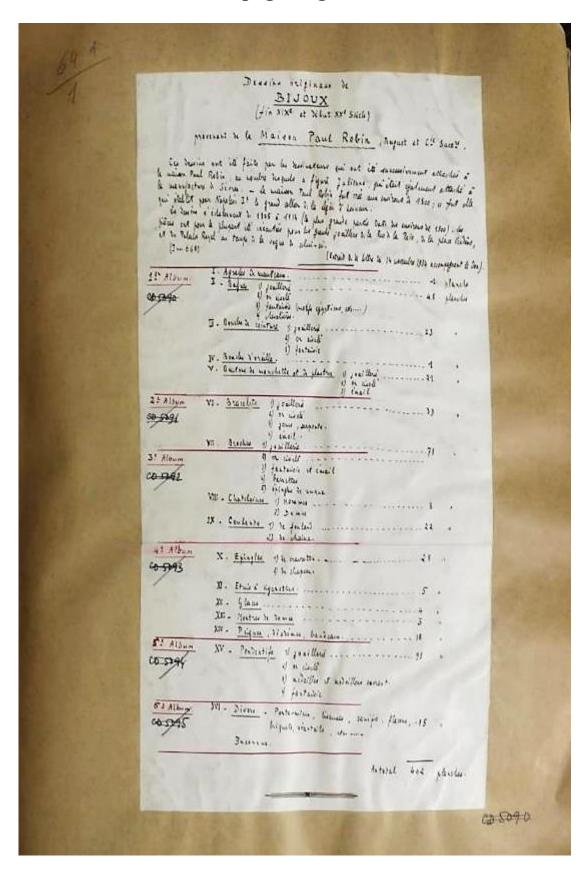


Annexe 40 : Page de garde de l'Album 2



A gauche, nous pouvons voir le système de reliure mobile.

Annexe 41 : Première page de garde de l'Album 1



Annexe 42 : Salon du bois 1900



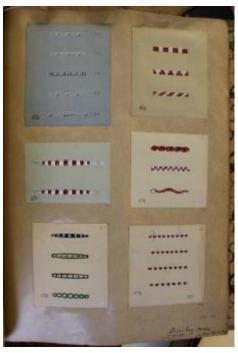
Georges Hæntschel (1855-1915), *Salon du bois*, Platane d'Algérie, verre, laiton, tenture en soie d'Adrien Karbowsky, 1900, Musée des Arts décoratifs.

Source: MAD Paris / photo: Philippe Chancel.

Annexe 43 : Exemples d'empoussièrement des planches



Album 1, Planche 74, CD 6658.73-80 : dessins de boutons et de boutons de manchettes



Album 3, Planche 34, CD 6660.493-498 : dessins de broches ou de barrettes



Album 3, Planche 43, CD 6660.557-562 : dessins de broches ou d'épingles de nuque

Annexe 44 : Exemples de planches gondolées



Album 2, Planche 2, CD 6659.10-16 : dessins de bracelets.



Album 4 & 6, Planche 30, CD 6664.7-13 : dessins d'étuis à cigarettes.

Annexe 45 : Empreintes des dessins sur les versos précédents

1. Empreintes des papiers



Album 4 & 6, Verso de la planche page de garde de l'album 6 et planche 60 : dessins de canifs et clés de montre

Les dessins ont laissé une empreinte sur le verso de la planche précédente.

2. Empreintes des papiers avec perte de matière



Album 5, Verso planche 54



Album 5, Planche 55, CD 7288.366-374 : dessins de pendentifs

Le dessin du milieu de la planche 55 a laissé une empreinte sur le verso de la planche précédente. Les autres dessins ont laissé de la matière sur le verso précédent.

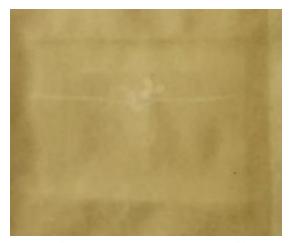
3. Empreintes des bijoux



Album 3, Verso planche 29



Album 3, Planche 30, CD 6659.171-179: dessins de broches

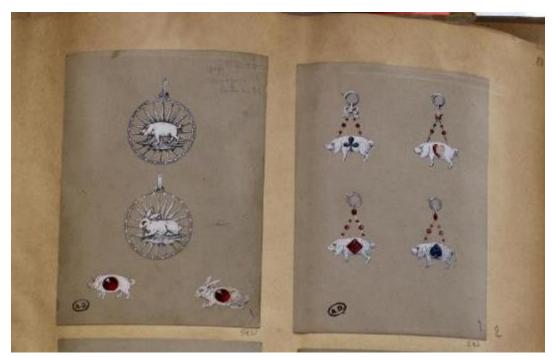


Album 3, Verso planche 29 détail

Les broches représentées sur dessins de la planche 30 se sont imprimées sur le verso de la planche 29.

Nous pouvons remarquer que les papiers aussi ont laissé une trace.

4. Empreintes des bijoux avec perte de matière

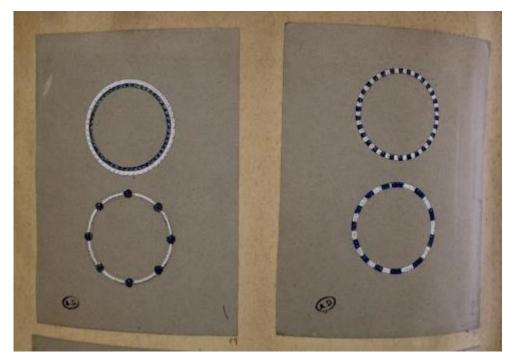


Album 5, Planche 80, CD 7288.542-543 : dessins de pendentifs et de breloques

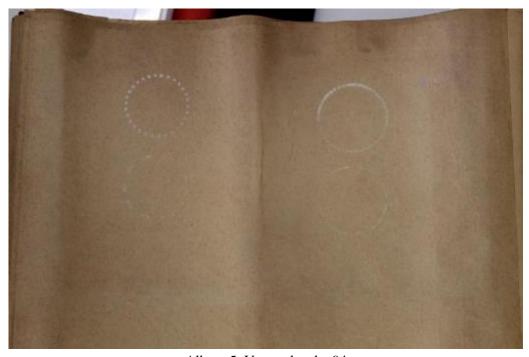


Album 5, Verso planche 81

Les bijoux représentés ont laissé une empreinte sur le verso ainsi que de la gouache. Les planches ont dû être mises dans l'ordre inverse dans l'album puisque les dessins de la planche 81 sont imprimés sur le verso de la planche 80.



Album 5, Planche 15, CD 7288.89-90: dessins de broches



Album 5, Verso planche 94

Les dessins de broches ont laissé un de la gouache sur le verso de la planche. Mais elles ont dû être séparées puisque les numéros ne se suivent pas.

Annexe 46 : Exemple de planches avec des gommettes



Album 1, Planche 2, CD 6655.1-8: dessins de bagues



Album 1, Planche 9, CD 6655.55-61 : dessins de bagues

Album 1, Planche 2 : une gommette verte est visible à gauche du premier dessin. Des traces de gommette sont visibles à gauche du deuxième et du quatrième dessin.

Album 1, Planche 9 : deux gommettes sont visibles à gauche du cinquième dessin et du quatrième dessin. Une trace de gommette est visible à gauche du deuxième dessin.

Annexe 47 : Exemples de problèmes au niveau des typologies

1. Classement dans la mauvaise typologie



Album 3, Planche 12, CD 6660.328-333: dessins de broches

Les deux dernier dessins (CD 6660.332 et CD 6660.333) représentent des colliers.

2. Typologie des bijoux difficile à déterminer



Album 3, Planche 56, CD 6662.25-30 : dessins de coulants de foulard

Annexe 48 : Exemples de dessins espacés dans plusieurs albums

1. Premier exemple



Album 2, Planche 68, CD 6660.203-210 : dessins de pinces pour les cheveux ou le corsage



Album 3, Planche 10, CD 6660.320 : dessin de broche



Album 5, Planche 85, CD 7288.570 : dessin de broche

2. Deuxième exemple



Album 2, Planche 57, CD 6660.133 : dessin de broche



Album 5, Planche 69, CD 7288.740 dessin de pendentif



Album 2, Planche 73, CD 6660.236 : dessin de broche

Annexe 49 : Exemple de dessin collé à l'envers



Album 1, Planche 4, CD 6655.21 : dessins de bagues tel qu'il est collé



Album 1, Planche 4, CD 6655.21 : dessins de bagues à l'endroit

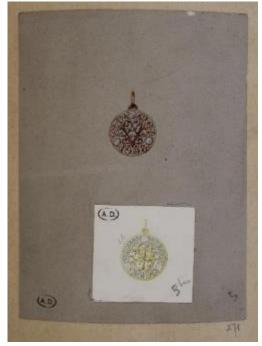


Album 5, Planche 30, CD 7288.196 : dessin de pendentif tel qu'il est collé



Album 5, Planche 30, CD 7288.196 : dessin de pendentif à l'endroit

Annexe 50: Dessins collés sur d'autres

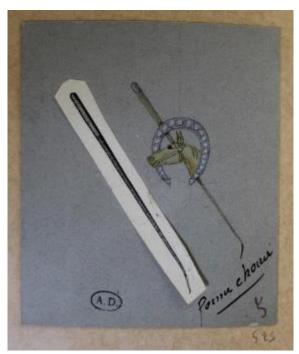


Album 5, Planche 41, CD 7288.271 a et b : dessins de médaillon



Album 5, Planche 57, CD 7288.388 a et b : dessins de médaillon

Annexe 51 : Epingle tête de cheval et fer à cheval



Album 3, Planche 38, CD 6660.523 : dessin d'une épingle avec une feuille collée

Annexe 52 : Anomalies d'inventorisation et de marquage des dessins

- CD 6654.1 : absence de marquage (Tampon AD).
- CD 6656.1 à 6 (Planche 50, Album 1) : les n° d'inventaire ont été gommés.
- Planche 63 (Album 1) : pas de n° d'inventaire pour les CD 6657.1 à 6.
- Planche 64 (Album 1): pas de n° d'inventaire pour les CD 6658.1 à 6.
- Planche 79 (Album 1): « CD 6658.123 à 133 » sur la planche alors qu'il y en a 134.
- CD 6658.134 : deux fois : un sur planche 79, un sur planche 80.
- Planche 80 (Album 1) : commence à 134 alors que ça devrait commencer à 135.
- Planche 44 (Album 3): pas de n° d'inventaire pour les CD 6661.1 à 6.
- Planche 52 (Album 3): pas de n° d'inventaire pour les CD 6662.1 à 5.
- CD 6662.124 (Planche 71, Album 3) : deux dessins avec le même numéro.
- CD 6663.10 (Planche 2, Album 4 & 6) : noté « .9 » au lieu de « .10 ».
- Planche 59 (Album 4 & 6): pas de n° d'inventaire pour les CD 6668.1 à 6.
- Planche 57 (Album 5): pas de n° d'inventaire pour un des dessins: CD 7288.393 b.
- Planche 92 (Album 5): pas de n° d'inventaire pour une carte postale : CD 7288.610 b.

Calques collés avec un même numéro d'inventaire :

- CD 6658.5 \rightarrow a et b (Planche 63, Album 1)
- CD 6658.53 → calque collé sur un autre calque.
- CD 6660.331 : pas de mention a et b sur la planche.
- CD 6660.419 : pas de mention a et b sur la planche.
- CD 6661.47 : pas mention a, b, c et d sur la planche.
- CD 7288.269 : feuille collée sur une autre feuille.
- CD 7288.271 : feuille collée sur une autre feuille.
- CD 7288.272 : feuille collée sur une autre feuille.
- CD 7288.309 : calque collé sur une autre feuille.
- CD 7288.388 : feuille collée sur une autre feuille.
- CD 7288.526 : pas de mention a et b sur la planche.

Annexe 53: Anomalies dans Micromusée

- Fiche CD 6655.1 : la fiche possède des erreurs de description.
- Fiche CD 6655.2 : la fiche correspond au dessin CD 6655.276.
- Fiche CD 6655.3 : la fiche correspond au dessin CD 6655.40.
- Fiche CD 6655.4 : la fiche correspond au dessin CD 6655.284.
- Fiche CD 6655.31-37 : le n° d'inventaire est faux \rightarrow CD 6655.32-37
- Fiche CD 6658.80-87 : le n° d'inventaire est faux est faux → CD 6658.81-87
- Fiche CD 6655.126 : le fiche comporte une erreur : elle mentionne que le dessin est reproduit sur la page de garde de *Anneaux et bagues* alors que ce n'est pas le cas.
 - Fiche CD 6655.254-6263 : le n° d'inventaire est faux \rightarrow CD 6655.254-263
 - Fiche CD 6665.1-5 : le n° d'inventaire est faux \rightarrow CD 6665.1-6
 - Fiche CD 7288.280-290 : le n° d'inventaire est faux → CD 7288.280-291
 - Fiche CD 7288.291-300 : le n° d'inventaire est faux \rightarrow CD 7288.292-300
 - Il manque la fiche CD 7288.332-336 (Planche 50, Album 5)
 - Fiche CD 7288.536-341 : le n° d'inventaire est faux → CD 7288.536-541

Annexe 54 : Dessins endommagés pour le tampon AD



Album 5, Planche 55, CD 7288.366-374 : dessins de pendentifs



Album 5, Planche 55, CD 7288.373 : dessins de pendentifs

Annexe 55 : Exemples de papiers colorés de noir ou de bleu foncé



Album 2, Planche 1, CD 6659.1-9 : dessins de bracelets



Album 2, Planche 40, CD 6660.1-6: dessins de broches ou de barrettes

Annexe 56 : Dessin de pendentif (CD 7288.403)



Album 5, Planche 59, CD 7288.403 : dessin de pendentif

Annexe 57 : Dessins sur des cartes de visite



Album 5, Planche 58, CD 7288.400-402 : dessins de pendentifs

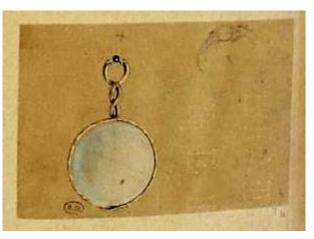


Album 5, Planche 96, CD 7288.640 : dessin de pendentif

Annexe 58 : Exemples de calques filigranés



Album 2, Planche 17, CD 6659.104 : dessins de deux bracelets avec le filigrane "LACROIX / FRERES"



Album 4 & 6, Planche 66, CD 6669.30 : dessin de monocle avec le filigrane "BFK / RIVES"

Annexe 59 : Exemples de papier ayant un timbre sec



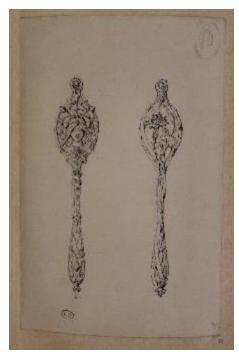
Album 1, Planche 41, CD 6655.293 : dessins de bagues avec le timbre sec "AL / BRISTOL / TEINTE JULIEN"



Album 2, Planche 61, CD 6660.161 : dessins de deux broches avec le timbre sec "Chronome"



Album 2, Planche 61, CD 6660.161 : détail du timbre sec "Chronome" à l'endroit



Album 4 & 6, Planche 66, CD 66669.29 : dessins de deux faces à main avec le timbre sec "AL / BRISTOL / TEINTE JULIEN"



Album 4 & 6, Planche 66, CD 66669.29 : détail du timbre sec "AL / BRISTOL / TEINTE JULIEN"

Annexe 60 : Utilisation des calques Lacroix Frères par Alphonse Fouquet



Alphonse Fouquet, *Châtelaine*, Gouache sur calque, MAD, Inv. CD 2576 : Filigrane « LACROIX / FRERE »

Source : Florent Guérif

Annexe 61 : Deux ensembles de calques



Album 2, Planche 45, CD 6660.29 a à d : dessins de quatre broches



Album 3, Planche 12, CD 6660.331 a et b : dessins de broches

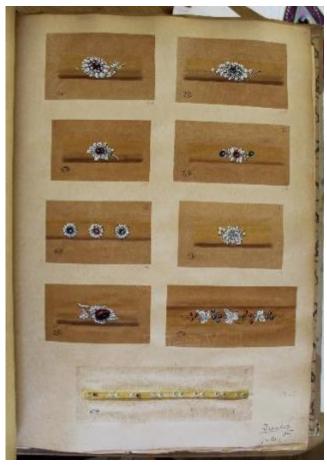
Annexe 62 : Exemples de calques dont les bijoux sont assortis mais qui n'ont pas été rassemblés



Album 2, Planche 45, CD 6660.30 : dessin de broche bouton de rose



Album 2, Planche 45, CD 6660.33 : dessin de broche bouton de rose



Album 2, Planche 34, CD 6659.214-222 : dessins de braclets

Annexe 63 : Exemples de calques uniques collés sur du papier blanc



Album 3, Planche 18, CD 660.382 : dessin de broche fers à cheval



Album 4 & 6, Planche 4, CD 6663.21 : dessin d'épingles têtes d'oiseaux

Annexe 64 : Calques rassemblés mais n'ayant aucun lien



Album 1, Planche 63, CD 6657.5 : dessins de boucles d'oreilles

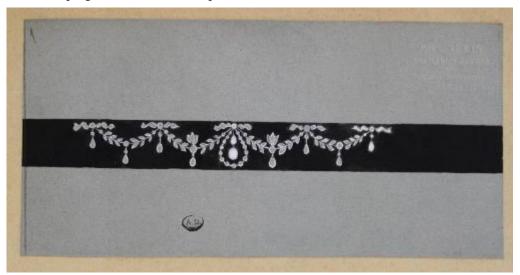
Annexe 65: Timbres sec de la maison Paul Robin



Album 4 & 6, Planche 20, CD 6663.122 : dessins de six épingles en forme de casque



Album 4 & 6, Planche 20, CD 6663.122 : détail du timbre sec de Paul Robin



Album 4 & 6, Planche 59, CD 6668.1 : dessin de tour de cou en diamants



Album 4 & 6, Planche 59, CD 6668.1 : détail du timbre sec de Paul Robin

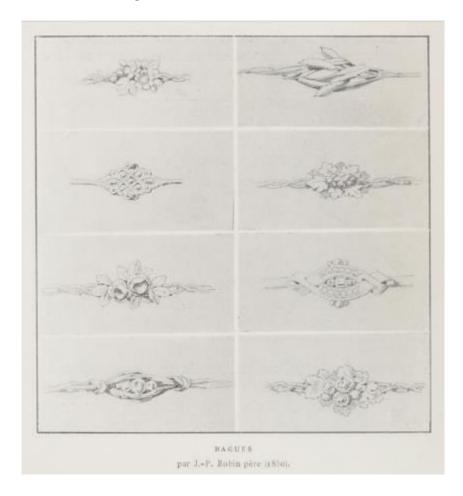
Annexe 66 : Dessin comportant les initiales « PR »



Album 3, Planche 45, CD 6661.17 : dessins de deux châtelaines. Les initiales sont visibles en haut à gauche

Annexe 67 : Exemples de dessins et de bijoux de Jean-Paul Robin présentés par Henri Vever

1. Dessins de bagues datant de 1850



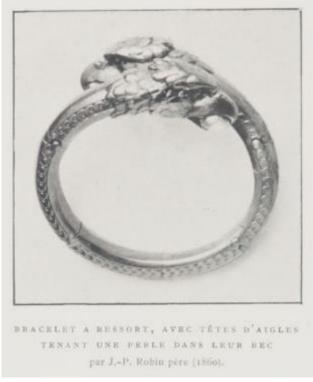
Source : Henri Vever, *La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 2, Paris, H. Floury, 1908, p. 254.

2. Dessins d'épingles de cravate

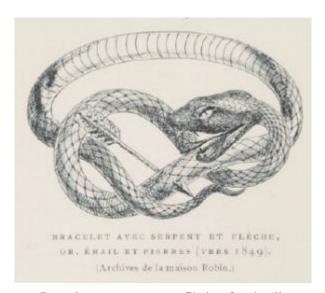


Source : Henri Vever, *La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 2, Paris, H. Floury, 1908, p. 248.

3. Bracelets



« Bracelet à ressort, avec têtes d'aigles tenant une perle dans leur bec par J.-P. robin père (1860) »



« Bracelet avec serpent et flèche, Or, émail et pierres (vers 1849). (Archives de la maison Robin.) »

Source : Henri Vever, *La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 2, Paris, H. Floury, 1908, p. 252.

Henri Vever, *La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 1, Paris, H. Floury, 1906, p. 203.

Annexe 68 : Ressemblances entre les bijoux et dessins de Paul Robin présentés par Henri Vever et le fonds

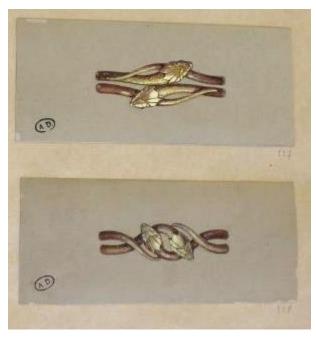
1. Bracelets en forme de serpent



« Bracelets serpents par Paul Robin. (Grandeur d'exécution) »



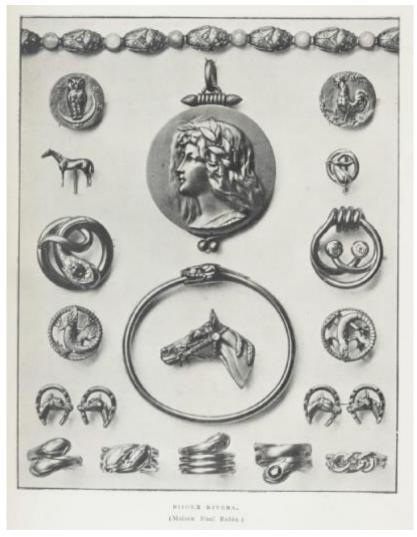
Album 2, Planche 24, CD 6659.145 : dessin de bracelet serpent



Album 2, Planche 35, CD 6659.227-228 : dessins de bracelets serpents

Source : Henri Vever, *La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 3, Paris, H. Floury, 1908, p. 357.

2. Bijoux divers



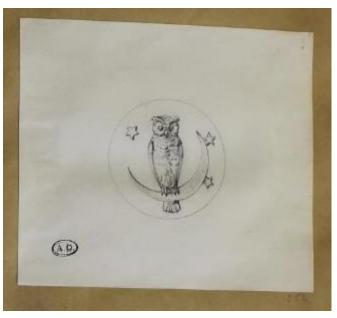
« Bijoux divers (Maison Paul Robin) »

Source : Henri Vever, *La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 3, Paris, H. Floury, 1908, p. 523.

.



« Bijoux divers » détail



Album 3, Planche 1, CD 6660.254 : croquis d'une broche



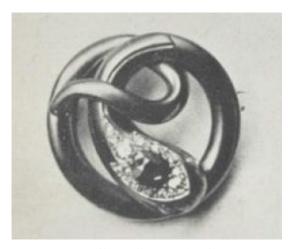
« Bijoux divers » détail



Album 3, Planche 1, CD 6660.255 : croquis d'une broche



Album 1, Planche 70, CD 6658.49 : détail de deux boutons de manchettes



« Bijoux divers » détail



Album 2, Planche 74, CD 6660.248 : dessin de broche serpent

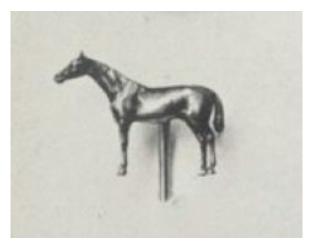


Album 3, Planche 20, CD 6660.393 : dessins de broches tête de cheval



« Bijoux divers » détail

Annexe 69 : Similitudes entre une épingle de cravate présentée par Henri Vever et une autre conservée au musée des Arts décoratifs



« Bijoux divers » détail



Maison Robin Frères (1870-1878), *Epingle de cravate [Cheval]*, Vers 1870-1878, Or fondu et ciselé, 10 x 3 cm, Musée des Arts décoratifs, Inv. 30734 (A).

Source: Henri Vever, *La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 3, Paris, H. Floury, 1908, p. 523.

Source : Micromusée / Musée des Arts décoratifs.

Annexe 70 : Ressemblances entre des bijoux de Paul Robin et les dessins du corpus

1. Bouton de plastron chimère



Paul Robin, *Bouton de* plastron stylisant un dragon, vers 1900, Or, 2.2 cm de diamètre



Album 1, Planche 78, CD 6658.113 : détail dessins de boutons en forme de chimère

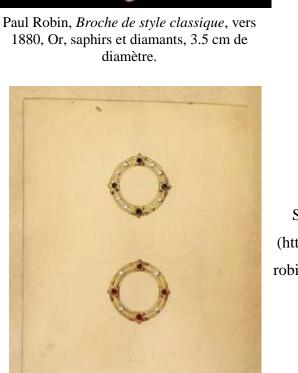
Source: Auction Eve

(http://www.auctioneve.com/html/fiche.jsp?id=6661642&np=2&lng=fr&npp=100&ordre=1&ndering=1.00&ordre=1&ndering=1&ndering=1&ndering=1&ndering=1&ndering=1&ndering=1&ndering=1&ndering=1&ndering=1&nderaff=1&r=)

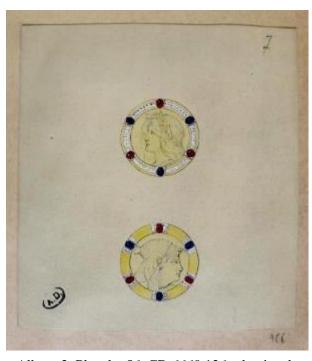
2. Broche ciselée d'une figure féminine



1880, Or, saphirs et diamants, 3.5 cm de



Album 2, Planche 41, CD 6660.12: dessins de deux broches



Album 2, Planche 56, CD 6660.126: dessins de deux broches

Source: Tadema Gallery (https://www.tademagallery.com/jewellery/d/paulrobin-classical-style-brooch/206212)

3. Boucle de ceinture serpent



Paul Robin, *Boucle de ceinture formée du corps enroulé d'un serpent*, 1880-1914, Or, 5.5 x 4.5 cm.



Album 1, Planche 55, CD 6656.31 : dessin de boucle de ceinture serpent

Source: Pestel-Debord (https://www.pestel-debord.com/lot/99942/10844630)

4. Parure hibou



Paul Robin, Parure contenant une broche, un bracelet et une bague porte-souvenir, Vers 1875, Or, argent, quartz œil de chat et diamants

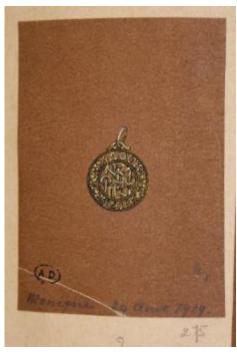


Album 2, Planche 8, CD 6659.46 : dessin de bracelet orné d'une tête de hibou

Source: Ader Nordmann & Dominique

(https://www.ader-paris.fr/lot/99929/11151655?search=robin&npp=&sort=&)

Annexe 71 : Médaillons datés d'après la Première Guerre mondiale



Album 5, Planche 42, CD 7288.275 : dessin de médaillon gravé et daté de 1919



Album 5, Planche 62, CD 7288.426 : dessins de deux médaillons monogrammés et datés 1904-1929

Annexe 72 : Dessins de style Art Déco



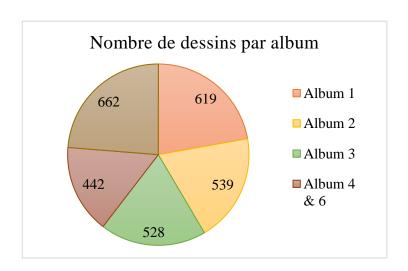
Album 2, Planche 52, CD 6660.79-86 : dessins de broches en diamants et émeraudes



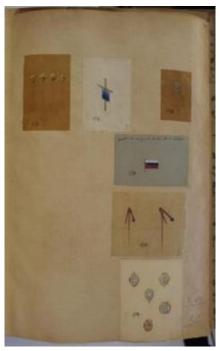
Album 1, Planche 4, CD 6655.18-25 : dessins de bagues

Annexe 73 : Tableau et graphique présentant le nombre de dessins présents dans chaque album

		Nombre
Albun	ns	de
		dessins
Album 1		619
Album 2		539
Album 3		528
Album 4 &	c 6	442
Album 5		662
	Total	2 790



Annexe 74 : Exemples de planches avec des espaces laissés vides



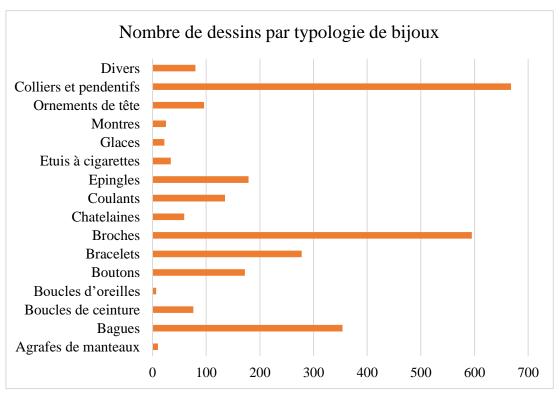
Album 4 & 6, Planche 22, CD 6663.136-141 : dessins d'épingles



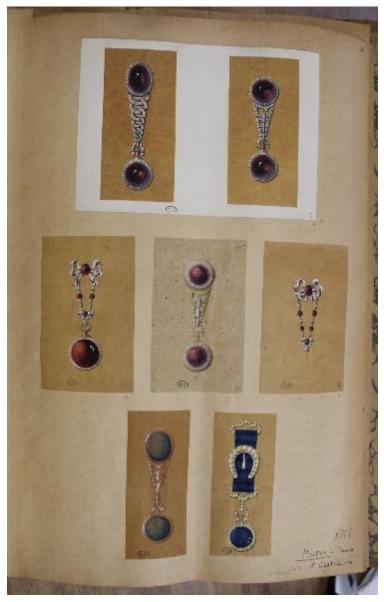
Album 4 & 6, Planche 49, CD 6667.55-58 : dessins de peignes

Annexe 75 : Tableau et graphique présentant le nombre de dessins par typologies de bijoux

Typologies	Nombre de dessins
Agrafes de manteaux	10
Bagues	354
Boucles de ceinture	76
Boucles d'oreilles	7
Boutons de manchette et de plastron	172
Bracelets	278
Broches	595
Chatelaines	59
Coulants	135
Epingles	179
Etuis à cigarettes	34
Glaces	22
Montres	25
Ornements de tête (peignes, diadèmes, bandeaux)	96
Colliers et pendentifs	668
Divers (briquets, cachets, canifs, clés, couronnes, éventails, face à mains, fermoirs de sacs, liseuse, pommeaux, etc.)	80



Annexe 76: Châtelaines



Album 4 & 6, Planche 39, CD 6666.9-14 : dessins de montres de dame avec leur châtelaine

Annexe 77 : Exemples de bijoux assortis sur le même dessin



Album 2, Planche 72, CD 6660.332-333 : dessins de broches et de boucles d'oreilles animaux



Album 5, Planche 6, CD 7288.33-37: dessins de boucles d'oreilles et de pendentifs



Album 4 & 6, Planche 52, CD 6667.72 : dessin de collier et de diadème

Annexe 78 : Ensemble de calques présentant plusieurs bijoux



Album 2, Planche 18, CD 6659.113 a à c : dessins d'un bracelet et de deux colliers

Annexe 79 : Exemple de deux dessins du même pendentif

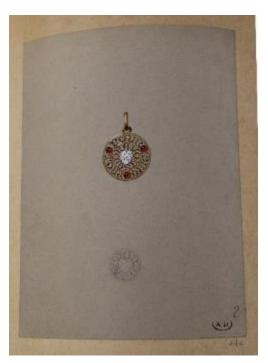


Album 5, Planche 66, CD 7288.445-446 : deux dessins de pendentifs en forme de cœur

Annexe 80 : Pendentif possédant une version esquissée et une autre gouachée



Album 5, Planche 23, CD 7288.154 : esquisses de deux médaillons



Album 5, Planche 18, CD 7288.110 : dessin d'un médaillon gravé avec un diamant et des rubis

Annexe 81 : Pendentif avec une version esquissée et une version gouachée nous interrogeant

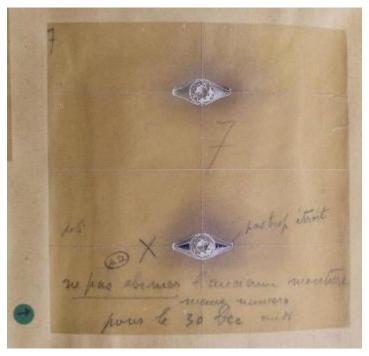


Album 5, Planche 56, CD 7288.381 : esquisse de pendentif



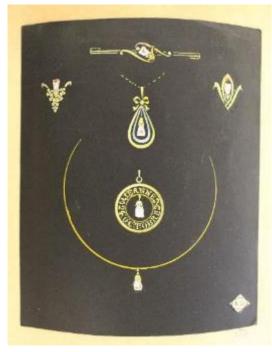
Album 5, Planche 56, CD 7288.384 : dessins de deux pendentifs

Annexe 82 : Exemple d'une demande de modification de monture

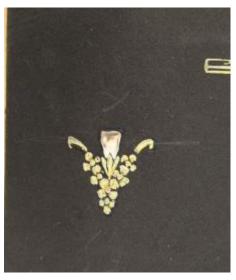


Album 1, Planche 20, CD 6655.140: dessins de deux bagues

Annexe 83 : Exemple d'une demande de création à partir d'une perle

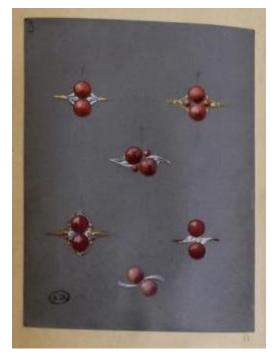


Album 5, Planche 55, CD 7288.367 : dessins de plusieurs bijoux présentant tous la même perle



Album 5, Planche 55, CD 7288.367 : détail de la broche choisie avec une croix

Annexe 84 : Exemples de modèles proposés par l'atelier



Album 1, Planche 11, CD 6655.69 : propositions de bagues

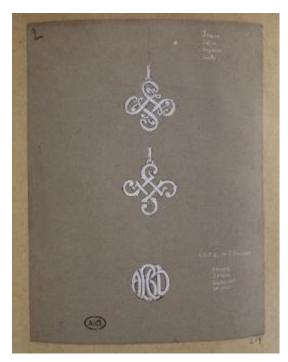


Album 1, Planche 2, CD 6655.3 : dessins de trois bagues avec des propositions de décors différentes de chaque côté

Annexe 85: Dessins de pendentifs avec leurs significations



Album 5, Planche 33, CD 7288.218 : dessins de deux pendentifs en forme de quatre G entremêlés



Album 5, Planche 33, CD 7288.219 : dessins de trois pendentifs lettres

Annexe 86 : Propositions des pendentifs ornés de différentes pierres précieuses



Album 5, Planche 34, CD 7288.223-226 : dessins de pendentifs formés de quatre J ornés de pierres différentes

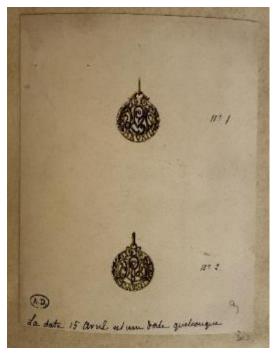
Annexe 87: Dessins avec des phrases factices



Album 2, Planche 52, CD 6662.1 : dessin de coulant de foulard émaillé

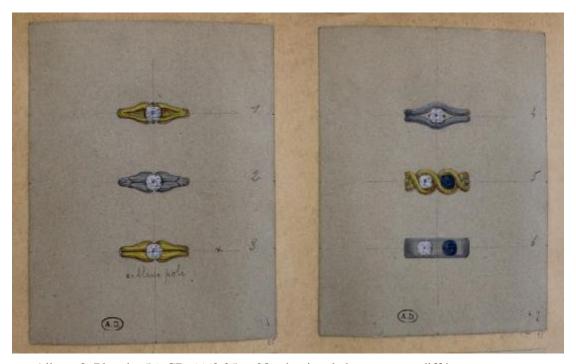


Album 5, Planche 39, CD 7288.256 : dessins de deux médaillons décorés de gui



Album 5, Planche 45, CD 7288.303 : dessins de deux médaillons gravés et ajourés

Annexe 88 : Dessins de bagues dont l'une d'elles est sélectionnée et modifiée par le client



Album 3, Planche 56, CD 6662.25 et 28 : dessins de bagues avec différentes montures

Annexe 89 : Exemples de propositions de modèles avec la signification du choix du client



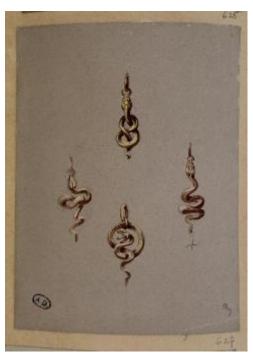
Album 1, Planche 3, CD 6655.9-17 : dessins de propositions de bagues avec des croix pour signifier le modèle choisi



Album 1, Planche 66, CD 6658.16 : dessins de trois boutons émaillée et décorés de diamants. Une croix signifie le choix pour le premier bouton.

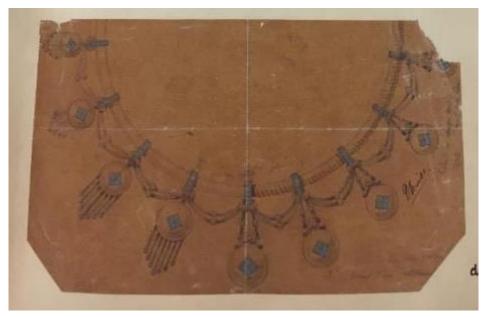


Album 1, Planche 4, CD 6655.21 : dessins de plusieurs bagues avec la mention "choisi" et des croix

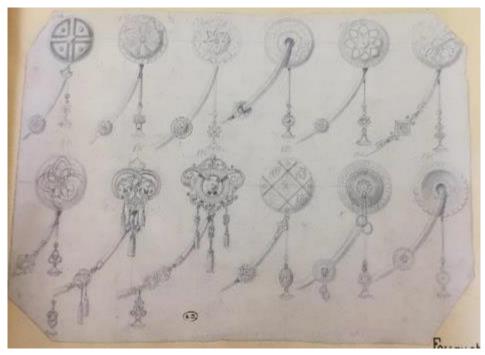


Album 5, Planche 95, CD 7288.627 : dessins de quatre pendentifs serpent dont l'un a été choisi

Annexe 90 : Exemples de modèles sélectionnés au sein du fonds Fouquet



Alphonse Fouquet, Collier, Gouache sur calque, MAD, Album Fouquet, Inv. CD 2577.



Alphonse Fouquet, *Croquis de breloquets*, Gouache sur calque, MAD, Album Fouquet, Inv. CD 2576.

Annexe 91 : Dessin annoté des modifications apportées par le client

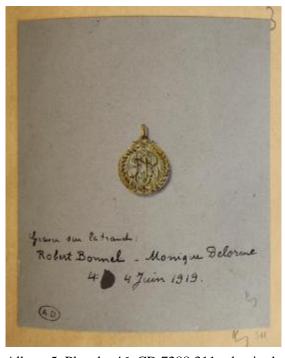


Album 5, Planche 48, CD 7888.324 : dessins de médaillons monogrammés avec les indications de modification du client

Annexe 92 : Exemples d'une demande de création de médaillons

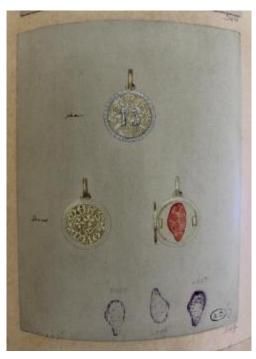


Album 5, Planche 45, CD 7288.306 : dessin de médaillon monogrammé JB



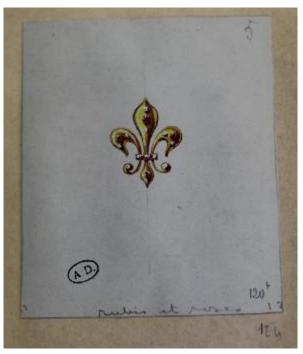
Album 5, Planche 46, CD 7288.311 : dessin de médaillon monogrammé DB

Annexe 93 : Demande de création d'un médaillon ouvrant pour un objet particulier

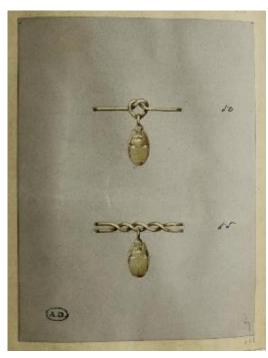


Album 5, Planche 52, CD 7288.347 : dessin d'un médaillon ouvrant gravé

Annexe 94 : Exemples de dessins qui pourrait comporter des prix



Album 2, Planche 56, CD 6660.124 : dessin d'une broche en or ornée de diamants et de rubis



Album 2, Planche 27, CD 6660.442 : dessins de deux épingles avec un scarabée



Album 2, Planche 70, CD 6660.220 : dessins de deux broches en forme de papillon



Album 2, Planche 70, CD 6660.223 : dessins de deux broches ajourées en forme de papillon

Annexe 95 : Dessins comportant des prix suivant les matériaux utilisés

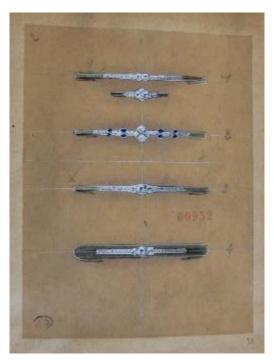


Album 5, Planche 63, CD 7288.430 : dessins de deux colliers



Album 5, Planche 63, CD 7288.430 : détail des indications au crayon à papier

Annexe 96 : Dessin tamponné d'un numéro



Album 4 & 6, Planche 15, CD 6659.92 : dessins de quatre bracelets et d'une bague

Annexe 97 : Dessin avec un numéro au crayon à papier



Album 4 & 6, Planche 36, CD 6665.18 : dessin d'un monogramme

Annexe 98: Autres dessins comportant



Album 4 & 6, Planche 41, CD 6667.1-6: dessins de peignes en diamants

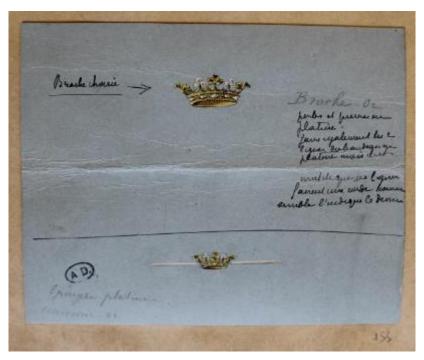


Album 4 & 6, Planche 41, CD 6667.1 : dessin de peigne à deux fourches en diamants



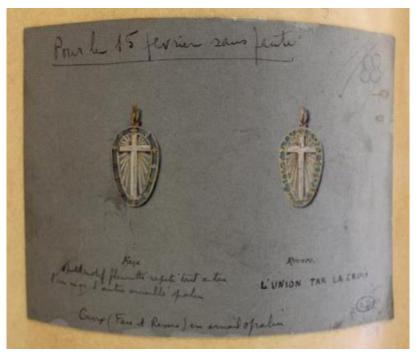
Album 4 & 6, Planche 41, CD 6667.4 : dessins de peigne à deux fourches en diamants

Annexe 99 : Dessin de broche annoté des matériaux qui doivent être utilisés



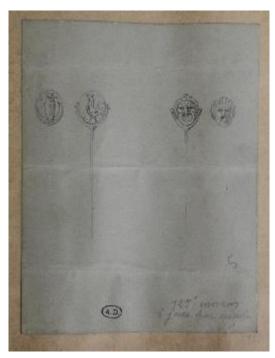
Album 2, Planche 60, CD 6660.153 : dessins d'une broche et d'une épingle avec une couronne de marquis

Annexe 100 : Dessin de médaillon annoté des différents éléments composant le décor

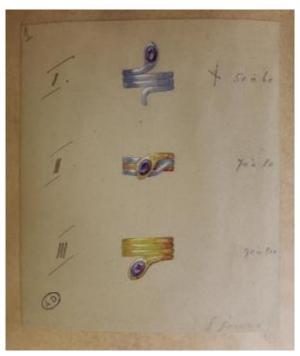


Album 5, Planche 53, CD 7288.359 : dessin de médaillon vu de face et de revers

Annexe 101 : Dessins précisant le temps d'exécution des bijoux



Album 4 & 6, Planche 13, CD 6663.82 : dessins de quatre têtes d'épingles



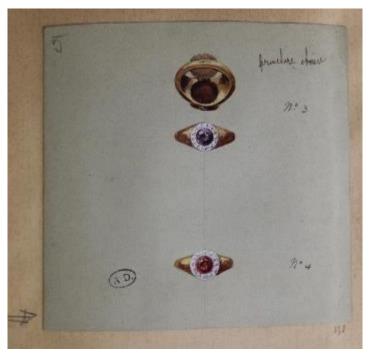
Album 1, Planche 37, CD 6655.264 : dessins de trois bagues serpents

Annexe 102 : Exemple de bagues présentées sous différents angles



Album 1, Planche 13, CD 6655.83-90 : dessins de bagues

Annexe 103 : Dessin de bague vue de face et de revers



Album 1, Planche 20, CD 6655.138 : dessins de deux bagues de face et d'un revers

Annexe 104 : Dessin de deux montres à gousset représentées de diverses façons



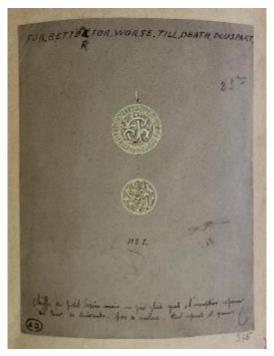
Album 4 & 6, Planche 38, CD 6666.7 : dessin de deux montres à gousset

Annexe 105 : Exemple de pendentif à transformation



Album 5, Planche 9, CD 7288.55 : dessin d'un pendentif papillon transformable

Annexe 106 : Epingle dont le décor doit être changée



Album 5, Planche 48, CD 7288.325 : dessin de médaillon gravé

Annexe 107 : Exemple de dessin possédant des indications sur les techniques à utiliser



Album 3, Planche 38, CD 6660.522 : dessin de tête d'épingle émaillée de deux joueurs de polo

Annexe 108 : Exemples de médaillon dont la taille est précisée



Album 5, Planche 62, CD 7288.426 : dessins de deux médaillons

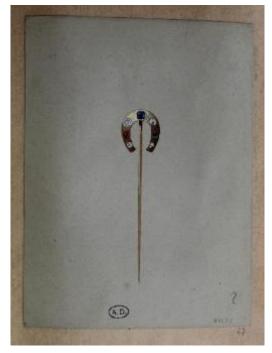


Album 5, Planche 94, CD 7288.623 : dessin de pendentif émaillé d'une carte géographique

Annexe 109 : Exemples de dessin possédant des lettres assemblées



Album 2, Planche 15, CD 6659.89: détail d'un dessin de bracelets



Album 4 & 6, Planche 11, CD 6663.67 : dessin d'épingle en forme de fer à cheval



Album 4 & 6, Planche 18, CD 6663.108 : dessin de deux têtes d'épingles en forme de dragon

Annexe 110 : Exemples de bijouterie courante



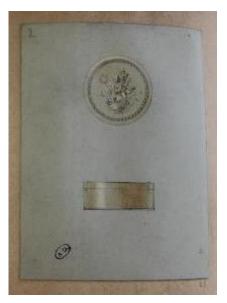
Album 1, Planche 24, CD 6655.170 : dessin d'une bague en argent avec trois saphirs et deux diamants



Album 1, Planche 83, CD 6658.160 : dessin de cinq boutons



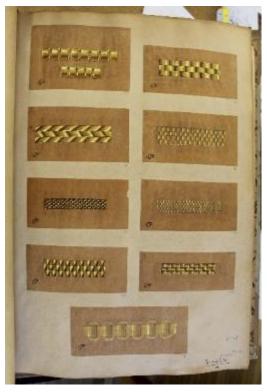
Album 4 & 6, Planche 64, CD 6669.17-20 : dessins de maître-brins d'éventail



Album 4 & 6, Planche 32, CD 6664.23 : dessin de bonbonnière



Album 4 & 6, Planche 21, CD 6663.131 : dessins d'épingles



Album 2, Planche 29, CD 6659.171-179 : dessins de bracelets

Annexe 111 : Chevalière du marquis de Lesguern (CD 6655.354)



Album 1, Planche 49, CD 6655.354 : dessin d'une chevalière armoriée

Annexe 112 : Dessins de couronnes



Album 4 & 6, Planche 62, CD 6669.9-12 : dessins de couronnes

Annexe 113 : Bracelet avec un médaillon monogrammé (CD 6659.114)



Album 2, Planche 18, CD 6659.114 : dessin de bracelet

Annexe 114 : Deux des broches avec un monogramme couronné (Planche 73)



Album 4 & 6, Planche 73, CD 6669.64: dessin de broche



Album 4 & 6, Planche 73, CD 6669.65 : dessin de broche

Annexe 115 : Anneaux épiscopaux



Album 1, Planche 40, CD 6655.288-292 : dessins d'anneaux épiscopaux

Annexe 116: Cachets religieux

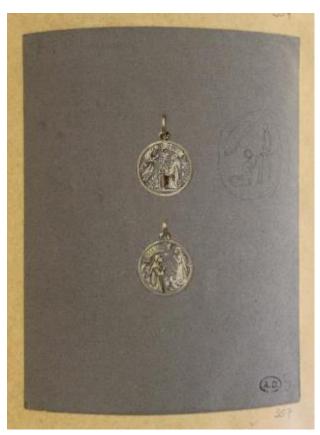


Album 5, Planche 90, CD 7288.598-602 : dessins de cachets

Annexe 117 : Médaillons « saint Bernard et la Vierge »



Album 5, Planche 53, CD 7288.355 : dessin de médaillon avec une scène religieuse représentant saint Bernard et la Vierge

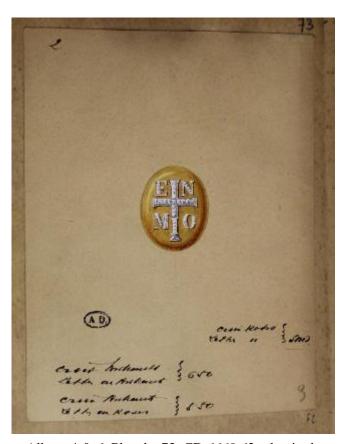


Album 5, Planche 53, CD 7288.357 : dessins de deux médaillons avec une scène religieuse représentant saint Bernard et la Vierge

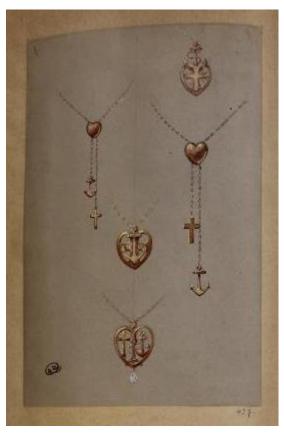
Annexe 118 : Exemples de bijoux religieux



Album 5, Planche 57, CD 7288.293 b : dessin de médaillon



Album 4 & 6, Planche 73, CD 6669.62 : dessin de broche



Album 5, Planche 63, CD 7288.427 : dessins de plusieurs colliers

Annexe 119 : Bijoux avec des mots anglais

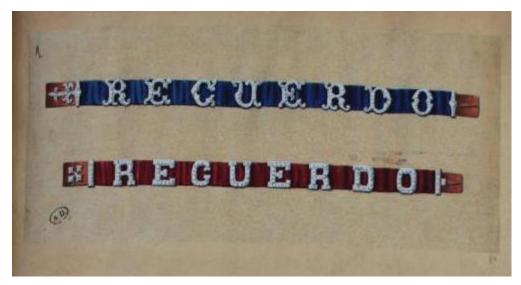


Album 2, Planche 38, CD 6659.247 : dessin de jonc



Album 5, Planche 55, CD 7288.373 : dessins de deux médaillons

Annexe 120 : Bijoux avec des mots espagnols



Album 2, Planche 14, CD 6659.81 : dessins de bracelets

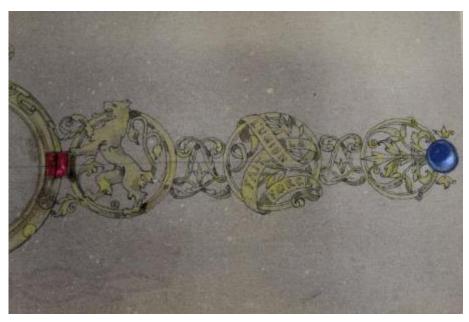


Album 5, Planche 56, CD 7288.378 : dessin de médaillon

Annexe 121 : Bracelets de montre aux armes de Léopold II



Album 2, Planche 27, CD 6659.162-165 : dessins de bracelets de montre



Album 2, Planche 27, CD 6659.163 : détail d'un dessin de bracelet de montre

Annexe 122 : Tampon de André Aucoc



Album 3, Planche 35, CD 6660.506 : dessins de deux barrettes en perles et diamants



Album 3, Planche 35, CD 6660.506 : détail du tampon de André Aucoc

Annexe 123 : Tampons de la maison Boin-Taburet



Album 2, Planche 24, CD 6659.145 : dessin de bracelet serpents

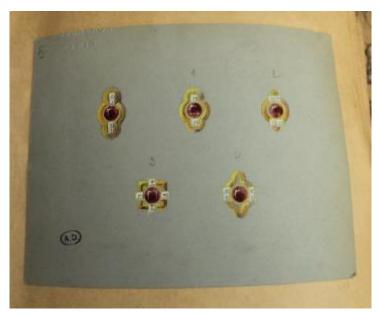


Album 2, Planche 24, CD 6659.146 : dessin de bracelet serpents



Album 2, Planche 24, CD 6659.145 : détail du tampon de Boin-Taburet

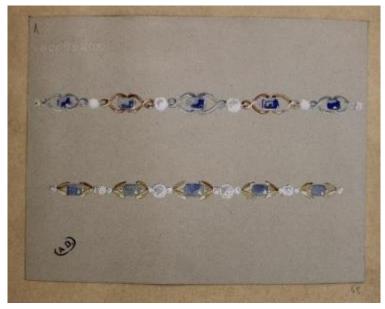
Annexe 124 : Exemples de timbres secs de la maison Boucheron



Album 1, Planche 19, CD 6655.131 : dessins de cinq boutons



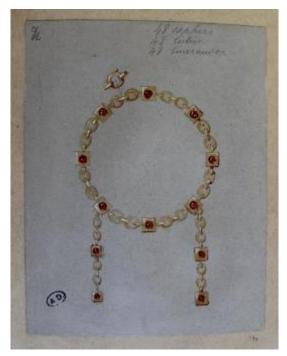
Album 1, Planche 19, CD 6655.131 : détail du timbre sec Boucheron



Album 2, Planche 11, CD 6659.65 : dessins de deux bracelets avec saphirs et diamants



Album 2, Planche 11, CD 6659.65 : détail du timbre sec de Boucheron



Album 2, Planche 18, CD 6659.110 : dessin de bracelet avec des rubis

Annexe 125 : Timbre sec de la maison Cartier



Album 4 & 6, Planche 47, CD 6667.49 : dessin de peigne



Album 4 & 6, Planche 47, CD 6667.49 : détail du timbre sec Cartier

Annexe 126 : Tampon de la maison Marzo



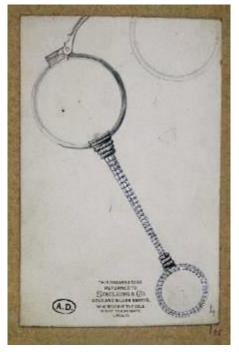
Album 1, Planche 73, CD 6658.72 : dessin de bouton émaillé d'un avion

Annexe 127 : Tampon de la maison Paul Ramelin

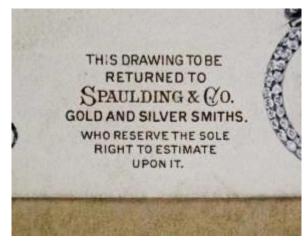


Album 2, Planche 35, CD 6659.224 : dessin de bracelet en forme de serpent

Annexe 128: Tampon de la maison Spaulding & Co



Album 4 & 6, Planche 65, CD 6669.25 : dessin de lorgnette ornée de diamants



Album 4 & 6, Planche 65, CD 6669.25 : détail du tampon de Spaulding & Co

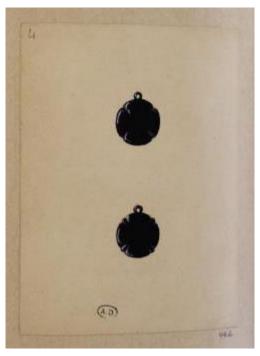
Annexe 129 : Croquis de peigne dans le registre de stocks de Cartier



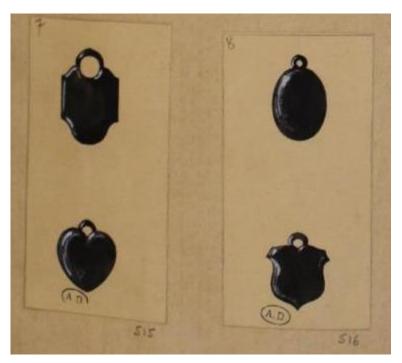
Inv. REGST25_004-005 : croquis à côté de l'entrée du peigne dans le registre de stocks

Source: Archives Cartier / Violette Petit.

Annexe 130 : Dessins représentant éventuellement des bijoux de deuil



Album 5, Planche 68, CD 7288.466 : dessins de deux médaillons en jais ou onyx



Album 5, Planche 75, CD 7288.515-516 : dessins de deux médaillons en jais ou onyx

Annexe 131 : Broche de style romantique par Jean-Paul Robin



Source : Henri Vever, *La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 1, Paris, H. Floury, 1906, p. 199.

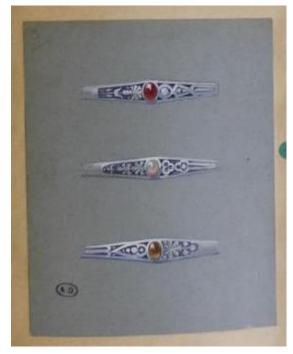
Annexe 132 : Châtelaine attribuée à Jean-Paul Robin



Jean-Paul Robin, *Châtelaine avec sa montre*, Vers 1835, Ors, argent, émail peint, topaze, 20.6 x 4.3 cm, Paris, Musée des Arts décoratifs, Inv. 26929.

Source : Micromusée / Musée des Arts décoratifs.

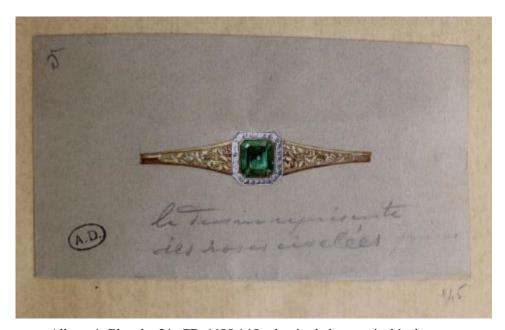
Annexe 133 : Exemples de « bagues riches »



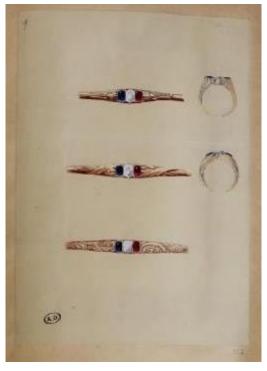
Album 1, Planche 17, CD 6655.112 : dessins de bagues présentant un décor de chaque côté



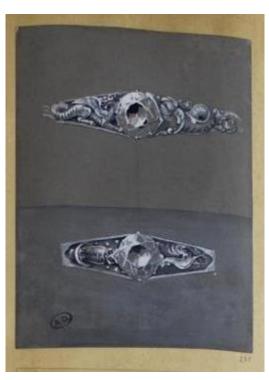
Album 1, Planche 18, CD 6655.124-125 : dessins de deux bagues ornées de cariatides et de sirènes



Album 1, Planche 21, CD 6655.145 : dessin de bague ciselée de roses

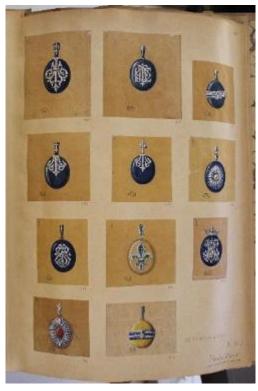


Album 1, Planche 32, CD 6655.227 : dessin de bagues décorées de lotus, de feuilles ou de rinceaux



Album 1, Planche 38, CD 7288.278 : dessins de bagues proposant des décors de chimère, poisson, hibou ou coq

Annexe 134 : Médaillons ovales du fonds Robin



Album 5, Planche 72, CD 7288.482-492 : dessins de médaillons



Album 5, Planche 73, CD 7288.493-502 : dessins de médaillons

Annexe 135 : Exemples de médaillons ovales présentés par Henri Vever



« Médaillons turquoises calibrées, demi-perles et roses ; Médaillon or mat avec œil-de-chat par Paul Robin (1873). »

Source : Henri Vever, *La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 3, Paris, H. Floury, 1908, p. 350.



« Médaillon or mat, avec boutons de roses en perles roses par Gay et Morgan. »



« Médaillon émaux cloisonnés par Falize. »

Sources : Henri Vever, *La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 3, Paris, H. Floury, 1908, p. 342 et p. 347.

Annexe 136 : Exemples de bijoux historicistes



Album 2, Planche 31, CD 6659.189-190: dessins de bracelets



Album 5, Planche 4, CD 7288.21 : dessin de pendentif



Album 5, Planche 76, CD 7288.524 : dessin de médaillon

Annexe 137 : Bijou en forme d'églantine développé par Oscar Massin



« Branche d'églantier par O. Massin (1863). — Prototype d'un modèle devenu classique. »

Source : Henri Vever, *La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 2, Paris, H. Floury, 1908, p. 227.

Annexe 138 : Broche en forme de branchage conservée au musée des Arts décoratifs



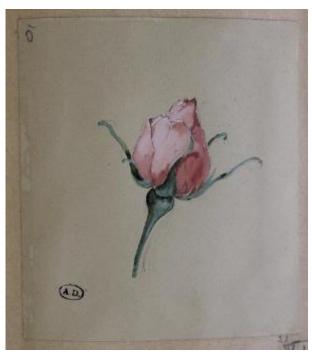
Anonyme, *Broche*, Milieu du XIX^e siècle, Argent, diamants et or, 12 x 6 cm, Paris, Musée des arts décoratifs, Inv. 15412.

Source : © Paris, MAD / Jean Tholance.

Annexe 139 : Dessins de bijoux en forme de fleurs



Album 4 & 6, Planche 43, CD 6667.20 : dessin d'épingle à chapeau en forme de bouton de rose

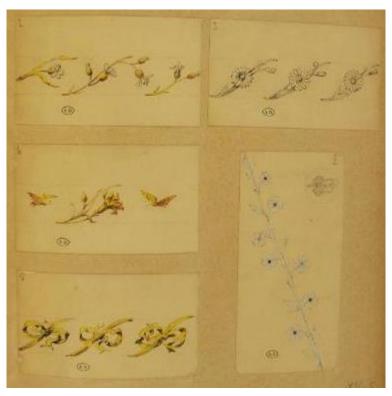


Album 4 & 6, Planche 43, CD 6667.22 : dessin d'épingle à chapeau en forme de bouton de rose



Album 3, Planche 24, CD 6660.422 : dessin de broche en forme de branche de lilas

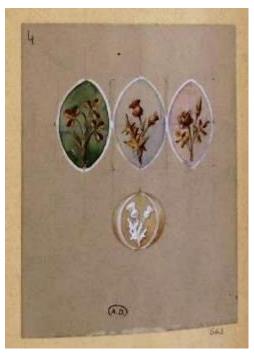
Annexe 140 : Exemples de bijoux décorés de fleurs



Album 4 & 6, Planche 59, CD 6668.2-6 : dessins de tours de cou ornés de fleurs ou de noeuds



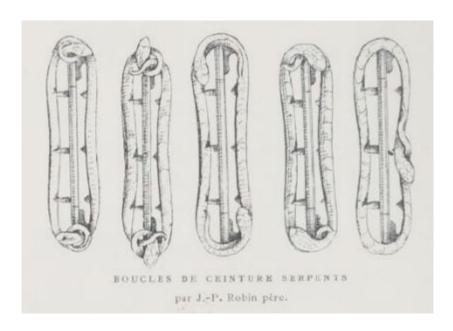
Album 5, Planche 61, CD 7288.416: dessins de pendentifs



Album 5, Planche 83, CD 7288.563 : dessins de pendentifs émaillés de fleurs

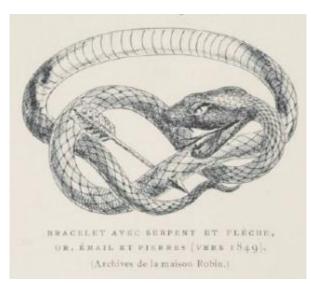
Annexe 141 : Bijoux serpents de Jean-Paul Robin

1. Boucles de ceinture

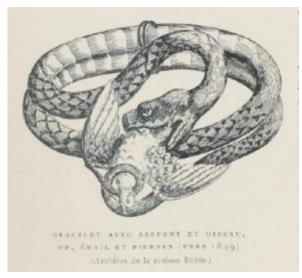


Source: Henri Vever, *La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 2, Paris, H. Floury, 1908, p. 248.

2. Bracelets



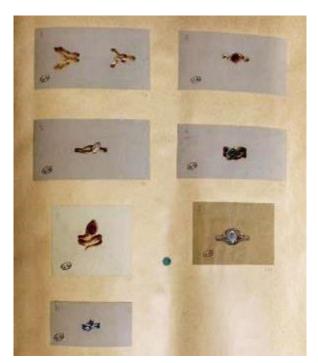
« Bracelet avec serpent et flèche, Or, émail et pierre (vers 1849). (Archives de la maison Robin.) »



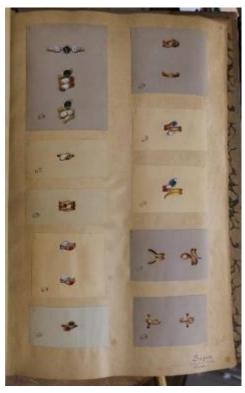
« Bracelet avec serpent et oiseau, Or, émail et pierres (vers 1849). Archives de la maison Robin.) »

Source : Henri Vever, *La bijouterie française au XIX^e siècle (1800-1900)*, Tome 1, Paris, H. Floury, 1908, p. 203.

Annexe 142 : Exemples de bagues en forme de serpent



Album 1, Planche 29, CD 6655.204-210 : dessins de bagues serpents



Album 1, Planche 36, CD 6655.254-263 : dessins de bagues serpents

Annexe 143 : Exemples de bracelets en forme de serpent

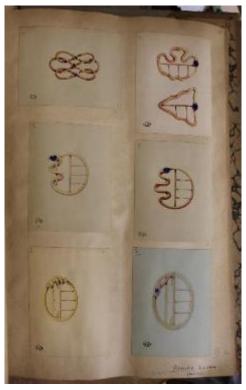


Album 2, Planche 21, CD 6659.125-130 : dessins de bracelets serpents

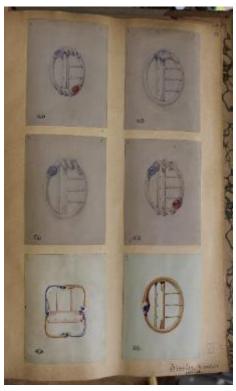


Album 2, Planche 35, CD 6659.223-229: dessins de bracelet serpents

Annexe 144 : Exemples de boucles de ceinture en forme de serpent



Album 1, Planche 55, CD 6656.29-34 : dessins de boucles de ceinture serpents



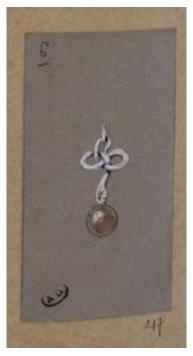
Album 1, Planche 58, CD 6656.46-51 : dessins de boucles de ceinture serpents

Annexe 145 : Exemples de broches en forme de serpent

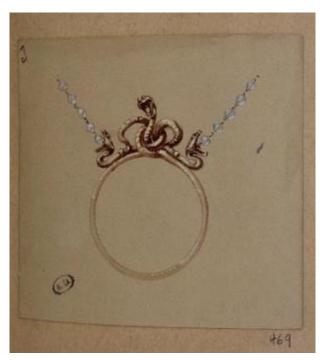


Album 3, Planche 4, CD 6660.278-287 : dessins de broches serpents

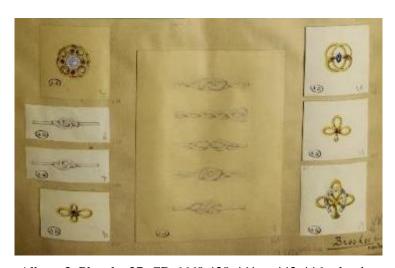
Annexe 146 : Exemples de colliers et pendentifs en forme de serpent



Album 5, Planche 32, CD 7288.217 : dessin de pendentif serpent avec une perle

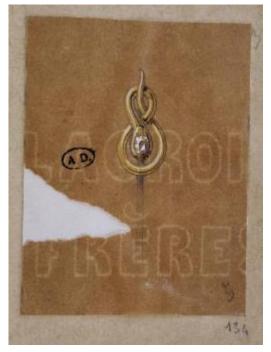


Album 5, Planche 69, CD 7288.469 : dessin de collier serpents

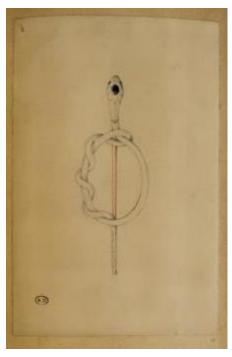


Album 3, Planche 27, CD 6660.438-441 et 443-446 : dessins de broches serpents

Annexe 147 : Exemples d'épingles en forme de serpent



Album 4 & 6, Planche 21, CD 6663.134 : dessin d'épingle dont la tête est en forme de serpent

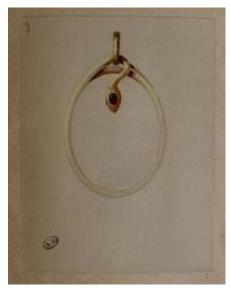


Album 4 & 6, Planche 43, CD 6667.18 : dessin d'épingle serpent

Annexe 148 : Exemples d'autres typologies représentées en forme de serpent



Album 1, Planche 78, CD 6658.122 : dessin de bouton serpents



Album 4 & 6, Planche 35, CD 6665.9 : dessin de glace décorée d'un serpent

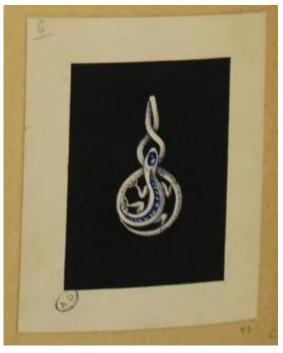


Album 4 & 6, Planche 50, CD 6667.63 : dessin de peigne cobras

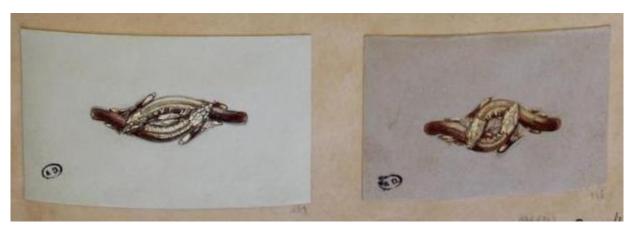
Annexe 149 : Exemples de bijoux en forme de lézards et de hiboux



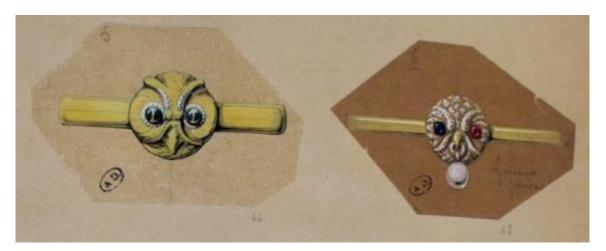
Album 1, Planche 63, CD 6657.4 : dessins de boucles d'oreilles lézards



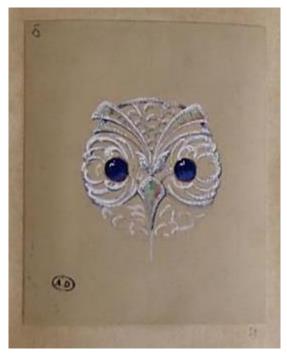
Album 5, Planche 7, CD 7288.43 : dessin de pendentif lézard



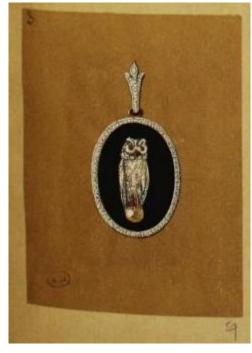
Album 2, Planche 23, CD 6659.139 et 143: dessins de bracelets



Album 2, Planche 8, CD 6659.46-47: dessins de bracelets hibou

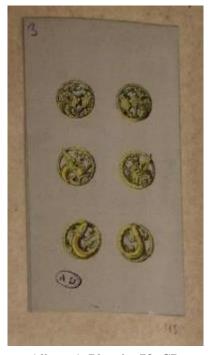


Album 1, Planche 56, CD 6656.39 : dessin d'une boucle de ceinture hibou



Album 5, Planche 9, CD 7288.59 : dessins de pendentif décoré d'un hibou sur une perle

Annexe 150 : Exemples de bijoux en forme de créatures ailées



Album 1, Planche 78, CD 6658.113 : dessins de boutons décorés de dragons, de chimère et de lézards



Album 3, Planche 1, CD 6660.257 : croquis de broche chimère



Album 1, Planche 53, CD 6656.22 : dessin de boucle de ceinture



Album 4 & 6, Planche 18, CD 6663.108 : dessins de trois têtes d'épingle

Annexe 151 : Rapprochement entre une châtelaine de Robin et une autre d'Alphonse Fouquet



Album 3, Planche 51, CD 6661.50 : dessin de châtelaine en forme de griffon



Alphonse Fouquet, [Châtelaine Sphinge], 1878, Or, 11 cm, Paris, Musée des Arts décoratifs, Inv. 14851 F.

Source: © Paris, MAD / Jean Tholance.

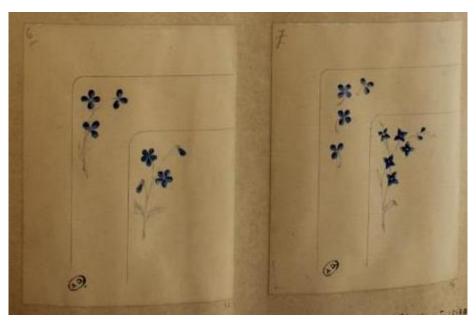
Annexe 152 : Exemples de bijoux sentimentaux



Album 5, Planche 97, CD 7288.643-646 : dessins de médaillons portebonheurs

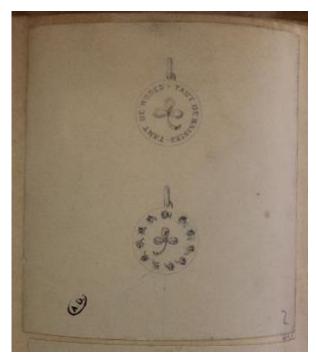


Album 1, Planche 61, CD 6656.68 : dessin de boucle de ceinture en forme de pensée



Album 4 & 6, Planche 30, CD 6664.12-13 : dessins d'étuis à cigarette décorés de petites fleurs bleues ressemblant à des myosotis

Annexe 153: Exemples de pendentifs sentimentaux



Album 5, Planche 64, CD 7288.432 : croquis d'un médaillon gravé vu de face et de revers



Album 5, Planche 82, CD 7288.555 : dessins de deux médaillons gravés

Annexe 154 : Pendentif gravé de putti et d'une phrase sentimentale

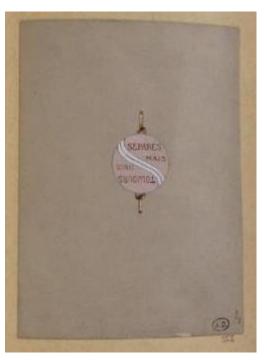


Album 5, Planche 75, CD 7288.510 : dessin de médaillon gravé

Annexe 155 : Médaillons de couple ou d'amitié



Album 5, Planche 34, CD 7288.227 : dessins de deux médaillons assortis

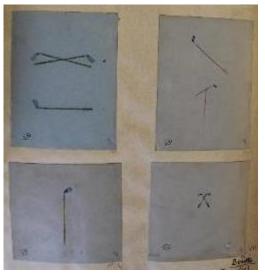


Album 5, Planche 82, CD 7288.556 : dessin d'un médaillon séparable

Annexe 156: Exemples de bijoux sportifs



Album 3, Planche 23, CD 6660.419 b : dessin de broche en forme de raquette



Album 3, Planche 36, CD 6660.510-511 et 513-514 : dessin d'épingles en forme de clubs de golf

Annexe 157 : Exemples de bijoux hippiques

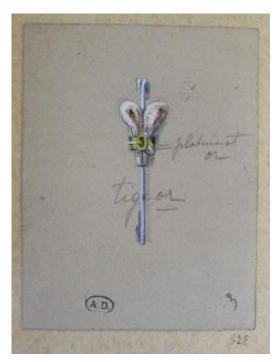


Album 3, Planche 37, CD 6660.515-520 : dessins d'épingles en forme d'attributs hippiques

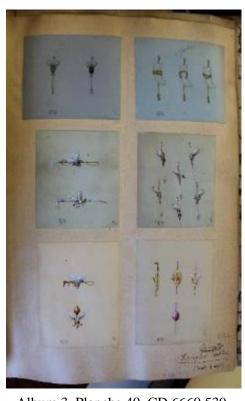


Album 3, Planche 46, CD 6661.18-26 : dessins de châtelaines composées d'attributs hippiques

Annexe 158 : Bijoux composés de dents de cerf

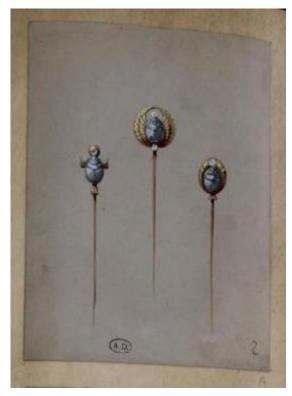


Album 3, Planche 39, CD 6660.528 : dessin d'épingle avec des dents de cerf



Album 3, Planche 40, CD 6660.539-544 : dessins d'épingles avec des dents de cerfs

Annexe 159 : Exemples de bijoux égyptiens



Album 4 & 6, Planche 14, CD 6663.84 : dessins d'épingles avec des scarabées

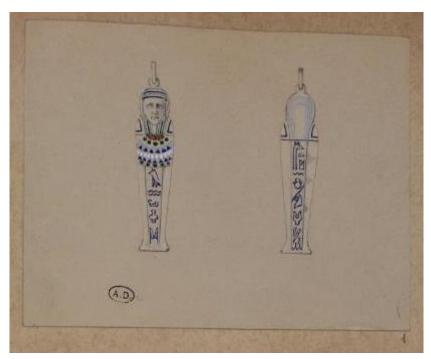


Album 3, Planche 12, CD 6660.331 : dessins de deux broches à motifs égyptiens (lotus et cobras)



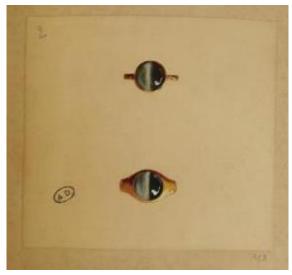
Album 1, Planche 46, CD 6655.325-331 : dessin de bagues décorées de motifs égyptiens (scarabées, lotus)

Annexe 160 : Breloque en forme de sarcophage

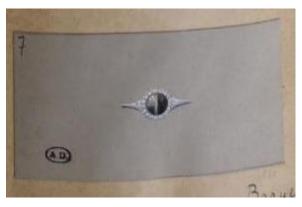


Album 4 & 6, Planche 60, CD 6669.1 : dessin d'une breloque en forme de sarcophage

Annexe 161 : Bijoux œil-de-chat



Album 1, Planche 19, CD 6655.128 : dessins de deux bagues



Album 1, Planche 33, CD 6655.238 : dessin de bague



Album 2, Planche 9, CD 6659.56-57 : dessins de bracelet

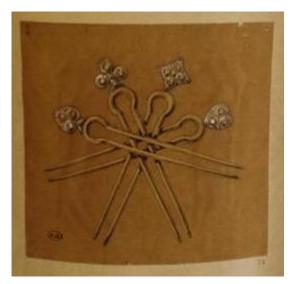


Album 2, Planche 20, CD 6659.124 : dessin de bracelet

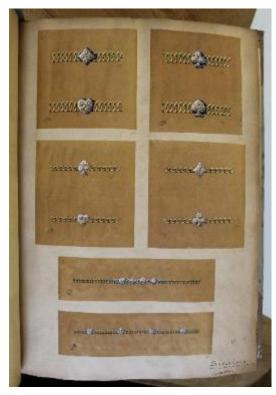
Annexe 162 : Bijoux fantaisie en forme de couleurs de jeu de carte



Album 1, Planche 1, CD 6654.7 : dessin de deux agrafes de manteau en forme de cœur, carreau, pique et trèfle



Album 4 & 6, Planche 43, CD 6667.21 : dessins d'un ensemble d'épingles à cheveux



Album 2, Planche 17, CD 6659.103-108 : dessins de bracelets décorés de carreaux, de cœurs, de trèfles et/ou de piques

Annexe 163 : Exemples de bijoux fantaisie en forme d'animaux



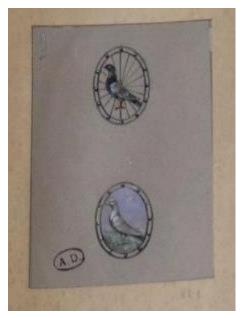
Album 4 & 6, Planche 12, CD 6663.74 : dessins de têtes d'épingle en forme de coq



Album 5, Planche 81, CD 7288.550: dessins de breloques en forme de chat



Album 5, Planche 80, CD 7288.542 : dessins de pendentifs décorés d'un cochon ou d'un lapin



Album 1, Planche 80, CD 6658.141 : dessins de deux boutons émaillés d'un pigeon et d'une colombe

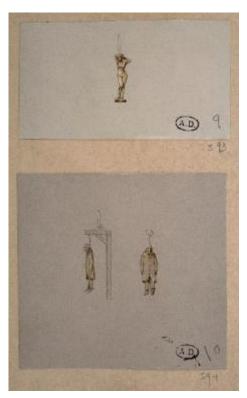
Annexe 164 : Bijoux fantaisie de formes étonnantes



Album 4 & 6, Planche 6, CD 6663.35 : dessin de tête d'épingle en forme de moulin



Album 5, Planche 89, CD 7288.589: dessin de breloque/pendentif en forme de moule



Album 5, Planche 89, CD 7288.593-594 : dessins de breloques en forme de femme et de pendu



Album 5, Planche 89, CD 7288.590 : dessin de breloque en forme de bouteille de champagne

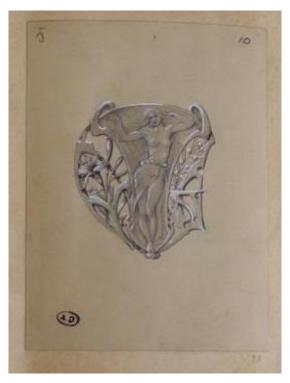
Annexe 165 : Pendentif *Le réveil* par la maison Vever conservé au musée des Arts décoratifs



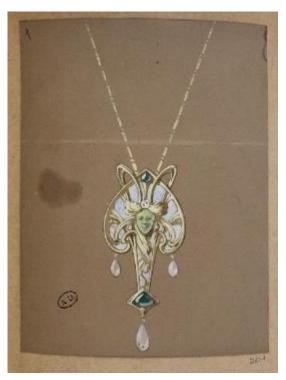
Maison Paul et Henri Vever, *Pendentif « Le réveil »*, 1900, Ivoire, or, perle baroque, diamant, 9.5 cm, Paris, Musée des Arts décoratifs, Inv. 24524.

Source : © Photo Les Arts Décoratifs, Paris / Jean Tholance.

Annexe 166 : Exemples de décors avec des figures féminines



Album 1, Planche 53, CD 6656.21 : dessin de boucle de ceinture décorée d'une femme et de lys



Album 5, Planche 31, CD 7288.201 : dessin de pendentif décoré d'un visage féminin

Annexe 167 : Exemples de décors de lignes sinueuses

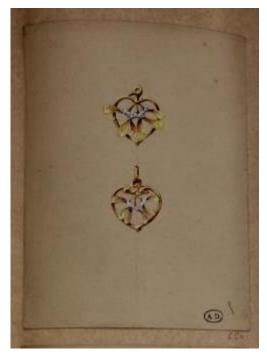


Album 5, Planche 85, CD 7288.567 : dessin d'un collier avec deux propositions de pendentif



Album 4 & 6, Planche 9, CD 6663.59 : dessin de tête d'épingle

Annexe 168 : Exemples de décors de flore



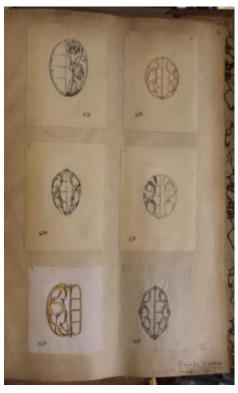
Album 5, Planche 98, CD 7288.650 : dessins de pendentifs ornés de samares de sycomore



Album 4 & 6, Planche 51, CD 6667.68 : dessin de peigne



Album 4 & 6, Planche 30, CD 6664.7 et 9 : dessins de deux



Album 1, Planche 59, CD 6656.52-57 : dessins de boucles de ceinture décorées d'iris ou de gui

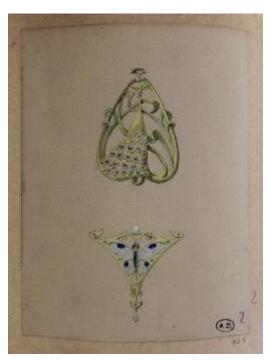
Annexe 169 : Exemples de décors de faune



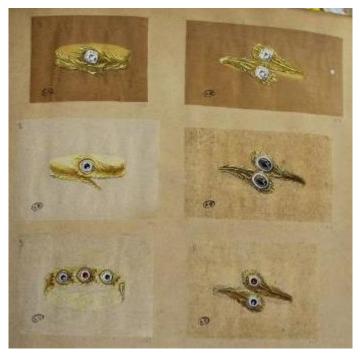
Album 4 & 6, Planche 47, CD 6667.46-47 : dessin de peignes décorés de papillons



Album 4 & 6, Planche 51, CD 6667.66 : dessin de peigne avec des ailes de libellule



Album 5, Planche 59, CD 7288.404 : dessins de pendentifs paon et papillon



Album 2, Planche 26, CD 6659.151-158 : dessins de bracelets composés de plume de paon



Album 5, Planche 83, CD 7288.562 : dessin de collier libellule

Annexe 170 : Exemples de bijoux Art Nouveau conservés au musée des Arts décoratifs



Paul Frédéric Follot, *Peigne [Libellule]*, Vers 1905, Corne, argent doré et saphirs, 8 x 12 cm, Paris, Musée des Arts décoratifs, Inv. 12045.



Maison Vever, *Peigne [Gui]*, 1900, Ecaille, émail et perles, 17 cm, Paris, Musée des Arts décoratifs, Inv. 9372.



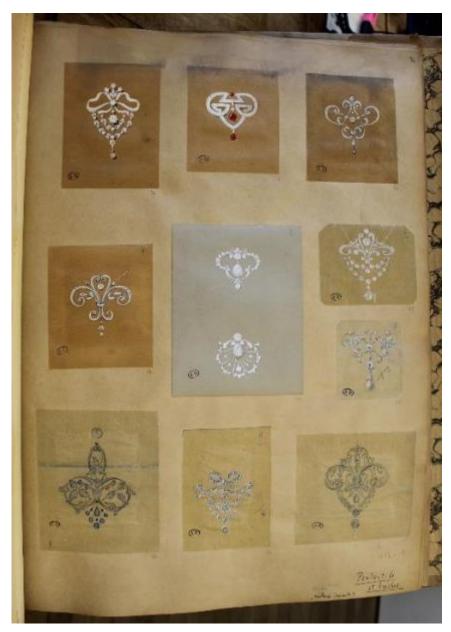
Lucien Gaillard, *Peigne* [Sycomore], Vers 1906, Corne et or, 16 x 11.5 cm, Paris, Musée des Arts décoratifs, Inv. 12899.



René Lalique, *Broche pendentif Paon*, Vers 1897-1898, Or, émail, opales, 5.1 x 5.6 cm, Paris, Musée des Arts décoratifs, Inv. 41869.

Source: © Paris, MAD / Jean Tholance.

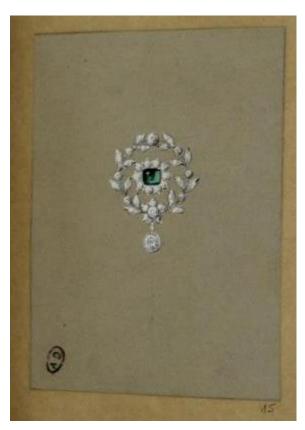
Annexe 171 : Exemples de bijoux de style guirlande



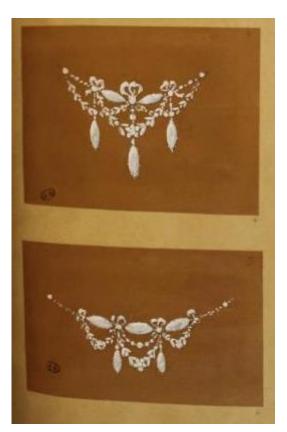
Album 2, Planche 46, CD 6660.36-45 : dessins de broches et pendentifs en diamants



Album 4 & 6, Planche 44, CD 6667.25 : dessin de peigne



Album 5, Planche 3, CD 7288.15 : dessin de pendentifs en diamants



Album 5, Planche 1, CD7288.4 et 6 : dessin de pendentifs en diamants

Annexe 172 : Exemples de bijoux Art Déco



Album 2, Planche 16, CD 6659.95-102 : dessins de bracelets et de bracelets de montre



Album 3, Planche 28, CD 6660.447-455 : dessins de broches

Annexe 173 : Exemples de bijoux Arts Déco



Anonyme, Deux broches, 1925-1930, Platine, brillants et baguettes.



Anonyme, Bracelet, 1925-1930, Platine, or, brillants et baguettes.

Source : DEWIEL Lydia-Lida, *Les bijoux : du classicisme à l'Art déco*, Paris, Duculot, 1980, p. 98.